



HAL
open science

La vie dans le sport après le sport

Patrick Mignon, Muriel Paupardin

► **To cite this version:**

Patrick Mignon, Muriel Paupardin. La vie dans le sport après le sport. [Rapport de recherche] Rapport de recherche Convention n° 023, Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP). 2012. hal-01988861

HAL Id: hal-01988861

<https://insep.hal.science/hal-01988861v1>

Submitted on 22 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RÉSUMÉ

Le spectacle des terrains de sport ou des équipes de France donne du sport l'image d'une activité où le mérite des individus prime sur leurs origines. Mais la faible représentation de personnes originaires des différentes vagues d'immigration ou des départements d'Outremer parmi les élus ou les cadres techniques donne à penser que le sport, malgré la référence aux valeurs de fraternité, d'égalité ou de mérite, n'échappe pas au phénomène de discrimination. De la même manière, les femmes fortement présentes dans les compétitions de très haut niveau, comme les Jeux Olympiques, ne représentent qu'un peu plus de 10% des cadres ayant en charge l'entraînement ou l'encadrement technique des athlètes des équipes nationales, et ceci même dans les sports à dominante féminine.

Nous avons donc cherché à savoir dans ce travail dans quelle mesure l'inégale présence aux différents niveaux du sport (de la pratique à la représentation politique et à l'encadrement technique) des différents groupes composant la société française est l'effet de logiques de discrimination raciale. Plus précisément, nous avons voulu comprendre les raisons et mettre en évidence les mécanismes qui font qu'on peut constater d'un côté qu'en France, la pratique sportive compétitive à tous ses niveaux semble réellement ouverte à tous, sans distinction de classe, de sexe, de nationalité ou de race, et qu'elle est même remarquable par la surreprésentation des minorités dites visibles dans les équipes nationales de certains sports, de l'autre que cette ouverture n'existe plus lorsqu'on s'intéresse aux fonctions sportives techniques ou aux fonctions politiques ou administratives de représentation des différents sports.

LA VIE DANS LE SPORT APRÈS LE SPORT LES EPREUVES DES MINORITAIRES : ÊTRE DEUX FOIS PLUS FORT

LES EPREUVES DES MINORITAIRES : ÊTRE DEUX FOIS PLUS FORT

Patrick MIGNON / Muriel PAUPARDIN



TRAVAIL EFFECTUÉ PAR LE
SERVICE RECHERCHE DE L'INSEP
EN COLLABORATION AVEC

1. Institut National du Sport,
de l'Expertise et de la
Performance, Paris

FINANCEMENT
Ministère des Sports et INSEP

AVERTISSEMENT

L'origine de ce travail se trouve dans le constat fait d'un décalage entre une représentation massive de ce qu'on appelle les minorités visibles et des femmes dans la pratique de certains sports et leur sous-représentation dans l'encadrement technique ou la représentation politique de ces sports.

Le présent rapport s'est intéressé spécifiquement à la question du passage de la situation de pratiquant sportif à celle de cadre technique (cadre technique et sportif, entraîneur, éducateur). Il propose de mettre en évidence les mécanismes sociaux qui produisent cette situation et d'évaluer la part qui revient à la discrimination à caractère racial dans ce processus.

Plusieurs raisons, intimement liées entre elles, expliquent le choix fait de traiter cette question précise de la manière dont elle a été abordée : elles concernent l'état des connaissances, la nature des données disponibles et les moyens de la recherche.

L'état des connaissances amène à deux constats : d'un côté, la quasi absence de recherche sur la question des trajectoires des sportifs immigrants ou descendants d'immigrants et, de l'autre, une assez bonne appréhension de cette même problématique appliquée aux trajectoires des femmes. Plutôt que de répéter ce que le rapport au Sénat de Mme Andrée Michel a très bien synthétisé, il a été préféré de focaliser ce travail sur ce qui était moins connu en se donnant pour objectif d'identifier des mécanismes de discrimination et d'évaluer le caractère racial de celle discrimination.

Les données permettant d'évaluer la situation des différentes populations vues sous l'aspect de leurs origines nationales ou culturelles sont inexistantes : il n'existe pas de statistiques ethniques en France qui permettraient de connaître, par exemple, la participation des minorités dites visibles aux différents niveaux du sport ; il n'existe pas non plus de données produites par les mondes sportifs sur les revenus des sportifs professionnels et qui permettraient de mesurer le traitement spécifique fait aux individus selon qu'ils sont de telle ou telle origine. On précisera, pour ces deux exemples, que c'est, par contre, ce que peuvent produire les économistes et les sociologues nord-américains puisqu'ils peuvent utiliser ce type de données, ce que nous avons succinctement présenté dans le rapport.

L'idée de faire un tour d'horizon complet de tous les sports s'avérait donc irréalisable, de même que d'embrasser l'ensemble des positions identifiables.

En outre, faute de données quantitatives disponibles suffisantes, l'appui sur la preuve statistique était impossible.

La production de statistiques *ad hoc* étant inenvisageable pour des raisons de coût, il était donc nécessaire de se tourner vers une autre forme d'investigation. Nous avons donc fait le choix de produire notre analyse à partir de la collecte de données différentes, permettant dans certains cas de quantifier certains phénomènes non pour apporter des preuves définitives, mais pour donner des ordres d'idées, et dans d'autres cas de recueillir des expériences dans lesquelles la différence culturelle apparaît comme une épreuve supplémentaire parmi celles que doivent traverser les individus au cours de leur vie sportive.

En mobilisant les expériences de recherches antérieures, la constitution de listes permettant de décrire une population (par exemple, les listes produites par les clubs de différents sports collectifs), les entretiens avec des élus, des entraîneurs, des formateurs, des sportifs, les observations de situations de formation ou d'entraînement, les informations des terrains d'enquête ont été liées avec les concepts et les processus proposés et décrits par les sciences sociales du travail et du sport.

Nous avons ainsi pris appui sur les témoignages provenant de différents sports qui paraissaient offrir des profils intéressants, par la sur ou la sous-représentation des personnes descendants d'immigrants, soit le cyclisme, le judo, la boxe, l'athlétisme, l'escrime et le basket-ball.

L'approfondissement par croisement des différentes sources de données a été tout d'abord limité au football. Ceci parce que c'est un sport où il est plus facile de reconstituer les fameuses listes qui permettent de décrire une situation (on peut réunir plus facilement des informations sur les équipes, les staffs, les entraîneurs, les carrières), ensuite parce qu'il est le sport le plus populaire où les enjeux sont les plus visibles et pour des raisons pratiques de connaissance et d'intégration préalable dans le monde du football.

La dernière raison tient aux moyens financiers disponibles. Lors des premières discussions concernant le principe d'une telle recherche, des objectifs plus ambitieux avaient pu être énoncés. Cette ambition reposait sur un budget estimé de 51 000 euros. Pour diverses raisons, celui-ci a été réduit à 35 000 euros. Ceci a amené à réduire les investigations. Il n'était, par exemple, plus question de se lancer dans une enquête systématique sur le basket-ball, encore moins de vouloir

couvrir l'ensemble des positions existant dans le monde sportif, telles que arbitre ou président de club.

On trouvera donc dans ce rapport : 1) une tentative d'évaluation des faits de sur et sous-représentation des populations d'immigrants et descendants d'immigrants dans le sport français ; 2) une présentation des concepts permettant de décrire les mécanismes de discrimination ; 3) une synthèse des travaux menés aux Etats-Unis sur ces questions ; 4) une description des conditions sociales de réalisation des trajectoires des personnes issues des populations d'immigrants ou descendants d'immigrants dans le monde sportif.

P. MIGNON et M. PAUPARDIN

LA VIE DANS LE SPORT APRES LE SPORT
LES EPREUVES DES MINORITAIRES : ETRE DEUX FOIS PLUS FORT

Patrick MIGNON,
Muriel PAUPARDIN,
INSEP

Cette étude a été menée à la demande de M. Bernard LAPORTE, Secrétaire d'Etat aux Sports.
Proposée par la LICRA, elle a été confiée au Laboratoire de Sociologie du Sport de l'INSEP.
Elle a été réalisée sur la Convention Ministère de la Santé et des Sports/INSEP 023 (Durée 24 mois,
montant 35 000 €)

(janvier 2010-janvier 2012)

A mon époque, avec l'équipe de France, j'ai joué en Russie un match où nous étions une majorité de joueurs de couleur. C'était au début des années 1980. Personne n'avait relevé l'anecdote ni même pensé à tenir les compte.

Marius Trésor¹

¹ Cité dans So Foot, avril 2009.

LE PROBLEME POSE

Un constat

Le spectacle des terrains de sport ou des équipes de France donne du sport l'image d'une activité où le mérite des individus prime sur leurs origines. Mais la faible représentation de personnes originaires des différentes vagues d'immigration ou des départements d'Outremer parmi les élus ou les cadres techniques donne à penser que le sport, malgré la référence aux valeurs de fraternité, d'égalité ou de mérite, n'échappe pas au phénomène de discrimination. De la même manière, les femmes fortement présentes dans les compétitions de très haut niveau, comme les jeux olympiques, ne représentent qu'un peu plus de 10% des cadres ayant en charge l'entraînement ou l'encadrement technique des athlètes des équipes nationales, et ceci même dans les sports à dominante féminine.

Nous avons donc cherché à savoir dans ce travail dans quelle mesure l'inégale présence aux différents niveaux du sport (de la pratique à la représentation politique et à l'encadrement technique) des différents groupes composant la société française est l'effet de logiques de discrimination raciale ou sexuelle. Plus précisément, nous avons voulu comprendre les raisons et mettre en évidence les mécanismes qui font qu'on peut constater d'un côté qu'en France, la pratique sportive compétitive à tous ses niveaux semble réellement ouverte à tous, sans distinction de classe, de sexe, de nationalité ou de race, et qu'elle est même remarquable par la surreprésentation des minorités dites visibles dans les équipes nationales de certains sports, de l'autre que cette ouverture n'existe plus lorsqu'on s'intéresse aux fonctions sportives techniques ou aux fonctions politiques ou administratives de représentation des différents sports.

Des enjeux et des questions

Une question récente

Les propos de Marius Trésor mis en exergue renvoient à une période, la fin des années 1970 et le début des années 1980, de l'histoire du football en France, plus généralement du sport, mais aussi d'une société française qui n'a pas encore donné cette place significative, qu'il occupe aujourd'hui, au sport comme moyen de lecture et d'action sur la société et qui ne s'est pas encore découverte et assumée comme multiculturelle. Ce sont les années 1980 qui font explicitement du sport un élément

de la fabrique sociale et politique face, pêle-mêle, aux premières émeutes urbaines, à la montée du Front national, à l'augmentation du chômage des jeunes des banlieues et à ses conséquences sociales, tout ce qu'on appelle aujourd'hui crise urbaine ou crise de l'intégration. On en a vu l'expression dans les réactions à la victoire de l'équipe de France lors de la Coupe du monde de football en 1998 quand la France « black, blanc, beur » est devenu le symbole de la force intégratrice du sport. Mais on en a vu la conséquence inverse quand les échecs répétés de l'équipe de France de football dans les grandes épreuves internationales ont fait surgir, au-delà des cercles habituels de l'extrême-droite, des doutes non seulement sur le pouvoir intégrateur du sport mais aussi sur les conséquences de la forte, trop forte ?, représentation des joueurs noirs dans cette équipe, puis plus récemment, lors de la dernière coupe du Monde en Afrique du Sud, les doutes sur l'intégrité ou la sincérité des joueurs quant à leur appartenance à la nation française.

Racisme ou volonté ?

On pourrait donc dire qu'un des objectifs d'une enquête sur la façon dont se distribuent dans le sport les différentes fonctions, athlètes, dirigeants, techniciens, est une manière de faire sortir le sport de son exceptionnalisme en montrant que le mérite ou la volonté ne sont pas les seules explications de la trajectoire qui fait qu'on passe de joueur à entraîneur ou à président d'un club. Ce sont des enjeux de compréhension.

Faire l'hypothèse de la discrimination, c'est confronter ces deux réactions spontanées que la faiblesse du nombre de femmes présidentes de fédérations ou d'anciens athlètes issus de l'immigration récente au poste d'entraîneur national provoquent : d'un côté la mise en avant qu'il s'agit simplement d'une affaire de caractère, avoir la volonté de devenir entraîneurs, et de l'autre de mettre en avant la forme radicale de sélection des talents que sont le sexisme ou le racisme qui considèrent que certaines positions ne conviennent pas à tous les individus surtout si ce sont des femmes ou des Noirs.

Réactions spontanées ne veut pas dire qu'elles sont infondées. Sur le racisme ou le sexisme comme motifs des comportements, il existe dans les sciences sociales suffisamment de textes pour prendre en compte la grande diversité de leurs manifestations, du racisme offensif et théorisé au sexisme inconscient et ordinaire, et montrer de façon convaincante l'existence de raisonnements ou de comportements de nature raciste. Ainsi, dans le travail de recherche qui est présenté ici, c'est moins le racisme offensif que le racisme banal qui est pointé,

c'est-à-dire celui qui fait dire à un entraîneur « je ne suis pas raciste puisque je fais jouer des joueurs noirs », comme si le fait qu'un homme soit marié à une femme éliminait le sexisme qui distribue les rôles à l'intérieur du couple.

De la même manière, il en est ainsi de la volonté ou du mérite comme moyens de compréhension des actions ou de l'aboutissement de l'action des individus. On peut effectivement constater que le sport « marche » au mérite, courir plus vite ou marquer plus de buts, et qu'il « marche » à la volonté, il faut pouvoir surmonter des épreuves et on peut appeler volonté cette force qui permet de surmonter les épreuves. Mais cela amène à s'interroger sur le fait que le mérite peut être une force incontestée de reconnaissance dans un domaine, la performance sportive, mais ne plus valoir dans un autre domaine et dépendre d'autres critères, l'exercice de l'autorité par exemple. Ou encore, vu autrement, le fait de vouloir quelque chose et de mobiliser tous les moyens qui permettent d'y arriver, devenir entraîneur par exemple, n'empêchera pas l'existence d'obstacles spécifiques et la nécessité de mobiliser plus de ressources pour les surmonter selon qu'on est homme ou femme, blanc ou noir.

Questions diverses

Le racisme ou la référence à des vertus individuelles comme la volonté ne sont pas les seules réactions explicatives au constat de départ. Si on suit le fil compréhensif selon lequel la volonté d'individus devrait être prise en compte pour comprendre un certain état de la distribution des positions dans la société, ici la société sportive, on trouvera aussi des raisonnements qui feront de la présence ou de l'absence dans le sport le résultat de stratégies, donc d'une volonté, de groupe d'investir ou non certains domaines d'activités. Auquel cas, on n'aurait pas à faire à une discrimination, mais à un choix collectif. Mais à quoi attribue-t-on ce choix ? A des traits de nature, un groupe fait les choix qui correspondent à ses gènes, ou de culture, il existe des dispositions féminines qui les font rejeter les activités compétitives ? Sont-ce des choix ou des opportunités qui sont offertes par un certain état de la structure sociale aux groupes dominés ? Auquel cas, il n'y a pas discrimination au sens strict d'action volontaire de tri entre des individus et des groupes, mais des orientations dictées par ce qu'il est possible ou convenable de faire selon qu'on est homme ou femme, blanc ou noir, et qui viendrait empêcher le déploiement de la volonté individuelle.

Sur le chemin, on trouve aussi d'autres réponses, ou si on veut d'autres questions, aux faits de discrimination. La volonté de mettre en évidence les mécanismes

produisant la discrimination pose par exemple la question de savoir si ce sont les mêmes mécanismes sociaux qui valent pour les « minoritaires », on reviendra plus loin sur le choix de ce terme, et pour les femmes. Dans ce travail, on s'est attaché essentiellement à la question de la discrimination raciale dans la mesure où la question de l'inégale participation des femmes au sport est aujourd'hui bien documentée². Mais on peut effectivement s'interroger sur la nature des discriminations spécifiques à l'égard des femmes et qui mettraient en évidence une double discrimination en tant que femmes, mais aussi en tant que noires ou arabes. Ici, la question du racisme ou du sexisme se double d'une interrogation sur la concurrence qui peut exister entre une interprétation fondée sur le social ou sur le racial. On considère volontiers que la séparation entre les sexes est d'autant plus forte qu'on est dans les classes populaires. La double discrimination des femmes est alors renforcée du fait de leur appartenance aux classes populaires, d'autant que ces classes populaires sont aujourd'hui en France composées pour une bonne part des immigrations les plus récentes ou en tout cas des moins anciennes (on ne parle pas dans cette recherche des descendants des immigrations polonaises, italiennes ou espagnoles) et qui sont porteuses de valeurs culturelles moins égalitaires pour ce qui concernent les relations entre les hommes et les femmes. Il y aurait beaucoup à dire à ce propos dans la mesure où l'inégalité d'accès au pouvoir ne concerne pas que les femmes des milieux populaires puisqu'on la trouve aussi dans le monde de l'entreprise ou dans le monde politique. Mais il y a sans doute des effets spécifiques de la position sociale.

Et ceci fait aussi que parmi les interrogations sur les phénomènes de discrimination, on trouve aussi une compétition entre une explication en termes de logique sociale de discrimination, « si les immigrés ou fils d'immigrés sont discriminés, c'est parce que ce sont des pauvres en ressources économiques ou culturelle » ou en termes de logique raciales, « c'est parce qu'ils sont noirs ou arabes qu'ils sont discriminés ». Dans la mesure où le recrutement social de certains sports, on pense ici au football, se fait dans les milieux populaires et que les personnes issues des immigrations africaines et maghrébines sont des composantes majeures de ces milieux populaires, on se demandera donc quelle importance on doit accorder aux caractéristiques sociales (origines sociales, niveau de revenu et de diplôme des familles, lieu d'habitation) des individus en comparaison de leurs sexes ou de leurs origines ethniques ?

² Voir André Michelle, *Rapport d'activité « Femmes et sports »*, n°650, Sénat, année 2010-2011.

Enjeux politiques

Enfin, parmi les enjeux et questions identifiables, il y a aussi des enjeux politiques. On pourra ainsi se demander pour quelles raisons on s'est si peu intéressé à la question. Divers motifs peuvent être donnés de cette méconnaissance : la plus évidente est l'existence de différentes formes de racisme (du racisme déclaré et offensif à l'existence de préjugés ou d'habitudes) ou du sexisme qui tend à minimiser, à ne pas voir ou à nier le problème ; la difficulté du monde du sport à reconnaître et à analyser ce qui ne relève pas directement de la dimension sportive et sa croyance dans les effets spontanément positifs des valeurs et règles sportives ; la difficulté du traitement ou de l'analyse du phénomène en raison de la grande diversité des manifestations regroupées sous ce thème. L'enjeu est ici de rendre plus conscient des logiques qui sous-tendent ces motifs pour qu'on puisse être en position d'y remédier.

Sept principes pour envisager la question

Quelques points méritent d'être rappelés pour aider à prendre position sur l'ensemble de ces questions.

Du racisme sans discrimination

D'abord, il convient de rappeler qu'il peut y avoir du racisme sans discrimination. C'est le cas du sport : il n'y a pas de discrimination dans la pratique, mais il existe du racisme virulent chez certains spectateurs ou du racisme paternaliste ou différentialiste chez les employeurs des sportifs quand il s'agit d'attribuer une responsabilité ou de fixer un salaire.

La rationalisation du sport contre la discrimination

Ensuite, il faut insister sur le fait que la professionnalisation et la rationalisation du sport sont des instruments du recul de la discrimination. Le caractère objectif (mesurable) des performances, avoir des bons résultats, offrir un spectacle de haut niveau, gagner des médailles, augmenter les recettes, donner de la valeur aux records, tout cela a travaillé et travaille encore à élargir le monde du sport à tous ceux qui veulent y participer.

Le sport est un reflet déformé de la société

Il faut encore ajouter que le sport ne saurait être comme le reflet fidèle de la société. Il peut être un rêve, un souhait, une expérience de société meilleure. Dans son fonctionnement, il est peut-être un reflet, mais un reflet déformé de la société : on voit la France black, blanc, beur dans l'équipe de France, mais on la trouve plus difficilement dans la société.

Une des raisons est que le sport est un univers social, où il existe des responsables et des exécutants, des employeurs et des employés, des positions plus ou moins prestigieuses parce qu'elles rapprochent d'autres univers prestigieux comme celui de la politique ou de l'économie ou qu'elles assurent une position professionnelle dans le sport après une carrière sportive. Dans ce cas, on retrouvera les phénomènes de concurrence pour occuper ou garder une position et les phénomènes du plafond de verre et de l'ascenseur de verre, des notions qui sont familières dans les études portant sur la place des femmes dans l'univers professionnel. Ces notions gagneraient à s'appliquer aussi à la situation des populations minoritaires.

Le sport n'a pas la même valeur partout dans le monde

Il convient encore de rappeler que le sport n'occupe pas la même place dans toutes les sociétés et que la remarquable ouverture culturelle du sport français depuis toujours est peut-être liée à la place subalterne du sport dans la société française. Par exemple, selon que le sport est ou n'est pas un enjeu de mobilité sociale ou d'identification pour les groupes sociaux, il y aura plus ou moins grande indifférence à l'égard de ceux qui pratiquent et représentent une ville ou la nation.

On y reviendra plus loin dans l'analyse des différents sports en relation avec les différentes immigrations : on peut faire l'hypothèse que l'évolution de la popularité des sports au cours de l'histoire est liée aux formes de la mobilité sociale dans une société donnée et aux représentations qu'on s'en fait.

Le sport est un univers propice à la racialisation

Enfin, il faut préciser que le sport est un domaine propice aux processus de racialisation parce qu'il est difficile de faire l'impasse sur les qualités physiques des champions, parce qu'il est tentant d'attribuer les succès ou la présence forte d'un groupe dans le sport à des propriétés naturelles ou culturelles. C'est ce processus qui nous permet de rendre compte de ce qu'on appelle le racisme banal ou ordinaire : c'est simplement la tendance à attribuer des qualités ou des

dispositions, physiques ou morales, à un groupe particulier et de se conduire vis-à-vis de lui comme si c'était les seules qualités détenues. Dans l'histoire du sport, cela peut se rapporter à des nations (discipline allemande), à des peuples (force basque) ou à des groupes rassemblés par un même phénotype (la supériorité athlétique des Noirs). A ce titre, il contribue à faire émerger des questions raciales, par exemple l'émergence d'une question noire en France durant la dernière décennie ou à les entretenir.

Le sport est très visible

Car le sport a cette vertu, ou ce vice comme on voudra, d'être extrêmement visible du fait de sa forte médiatisation. Du coup, les événements qui s'y déroulent se trouvent dramatisés, simplifiés, amplifiés. D'autant plus qu'il est plus aisé de se scandaliser ou de mettre en avant des mauvais comportements de sportifs que de regarder les mécanismes sociaux qui organisent cet univers.

Le sport n'est pas le plus mauvais élève

Ce regard critique qu'on peut porter sur le sport pour son incapacité ou sa difficulté à faire émerger des élites techniques ou politiques issues de l'immigration ou des restes de l'empire colonial ne doit pas faire oublier qu'au moins dans le sport, ce qu'il partage avec les industries culturelles, on donne à admirer des Noirs, des Arabes, des femmes. Et qu'en plus, certaines de ces vedettes sont aussi des personnalités appréciées par l'opinion publique. On est loin de cette situation dans le domaine politique, dans la haute administration ou dans les conseils d'administration où se posent les mêmes questions qu'ici concernant les causes de la reproduction des élites.

Problématique

La structure inégalitaire des sociétés

Pour rendre compte de cette situation, il existe un cadre théorique général, c'est celui qui en rend compte en la mettant en relation avec la problématique postcoloniale. Les immigrés et descendants d'immigrés sont des héritiers d'une histoire de dépendance vis-à-vis d'une métropole et d'une inégalité statutaire par rapport aux populations de cette métropole. Les préjugés, la condescendance, le

sentiment de supériorité de la population majoritaire, on reviendra plus loin sur le vocabulaire utilisé, et leur envers, le sentiment d'humiliation, l'expérience de l'inégalité et de la domination, sont les manifestations de cette expérience historique. Celle-ci constitue la toile de fond, impossible à écarter : elle ne peut être exclue de la compréhension des fondements des actions qui influenceront sur un choix de recrutement, « c'est la personne qui convient » ou un choix d'orientation scolaire, « c'est le métier qui me convient ». C'est la même longue histoire de l'inégalité entre les hommes et les femmes qui doit être considérée si on veut comprendre la moindre présence des femmes dans les échelons les plus prestigieux du sport. Ce sont là, les bases du racisme et du sexisme qui distribueront les qualités des individus au regard de leur sexe ou de leur origine culturelle, que la forme du jugement soit offensive, d'hostilité ouverte ou de refus par exemple, ou simplement de constat d'une différence de compétences.

Toutefois, l'évolution des valeurs, sa traduction dans les mœurs ou dans les politiques de promotion de l'égalité ou de lutte contre les discriminations, le développement des revendications pour la prise en compte des inégalités ou du droit à la différence et l'égalité et les transformations économiques qui favorisent les migrations et l'ouverture des frontières, et le sport en est un exemple spectaculaire, font qu'on ne peut s'appuyer sur une simple lecture en terme de rapport de domination et de reproduction des inégalités.

Racial et social

Tenant compte des constats faits plus haut, on a cherché à développer des hypothèses qui pourraient ouvrir des voies à un approfondissement des mécanismes qui ont produits cette société sportive qu'on connaît : recul des discriminations dans la pratique, émergence d'une société sportive plus diverse culturellement, mais marquée par un inégal accès aux positions les plus prestigieuses de la politique et de l'encadrement technique.

C'est dans ce cadre qu'on peut reprendre l'interrogation posée plus haut sur la priorité à accorder à ce qui relève d'une discrimination raciale ou ce qui relève d'une discrimination sociale dans les processus de tri entre les candidats à une position professionnelle intéressante. Disons le d'emblée, il s'agit d'un complément et d'une articulation et non d'une exclusion : Yannick Noah offre un autre profil social que Nicolas Anelka, le tennisman que le footballeur. D'une certaine façon, le sexisme paraît moins ambigu comme explication : l'équitation, sport très féminisé et plutôt

bourgeois, a quelques difficultés à proposer une élite technique et politique féminine.

Hypothèses sur les mécanismes

Mais il faut s'intéresser à des mécanismes plus précis si on souhaite se situer dans une position de réforme des procédures de sélection.

Différentes hypothèses tirées de la littérature sociologique et économique portant sur les phénomènes de discrimination de genre ou d'origine peuvent être testées à l'occasion d'une telle recherche pour illustrer ce que signifie de prendre en compte des mécanismes qui produisent de la discrimination :

- Celle de l'existence de conceptions raciales ou sexistes de distribution des compétences techniques ou gestionnaires des individus : par exemple de croire que les Noirs sont individualistes ou ne peuvent assumer des tâches de coordination ou que les femmes ne peuvent assurer des tâches d'autorité. C'est celle qui renvoie le plus directement à l'héritage de la situation coloniale;
- Celle des effets de cheminement qui suppose que la carrière post-sportive est influencée par le type de poste occupé durant la carrière sportive : par exemple de constater que les entraîneurs sont recrutés de façon privilégiée parmi les joueurs qui ont assumés des tâches défensives ou des tâches d'organisation du jeu ;
- Celle des effets de l'appartenance à des cercles, des réseaux ou des cliques : par exemple quand on constate que l'entrée sur le marché du travail sportif de l'encadrement technique est facilitée par le soutien des réseaux sociaux auxquels un individu appartient ;
- Celle de l'existence de modèles différents de réussite sociale : par exemple si on peut constater que ceux qui exercent ces fonctions de représentation ou d'encadrement sont ceux qui ont maintenu des liens avec le système de formation académique durant leur carrière sportive ;
- Celle de l'effet d'isomorphie dans les organisations : par exemple, si on constate la tendance, dans les organisations (fédérations, clubs, collectifs d'entraînement), à recruter des personnes semblables à celles qui y travaillent ou à celles qui travaillent dans des organisations concurrentes ou hiérarchiquement supérieures ;

- Celle de l'existence de droits d'entrée plus élevés pour ceux, justement, qui apparaissent différents : par exemple si on demande des CV plus étoffés ou des professions de foi plus affirmées ;
- Celle de l'existence de structures d'opportunité qui sont les voies qui s'offrent aux différents groupes de la société, tenant compte des différents capitaux détenus par ces groupes, des anticipations de ce qu'on peut obtenir à partir de ces dotations.

Il en existe une qu'il aurait été tentant de vérifier, celle relevant de phénomènes démographiques et/ou statistiques qui permettrait de comparer le temps nécessaire aux sportifs des vagues d'immigration plus anciennes (italienne ou polonaise) pour devenir entraîneur ou président de club ou de mettre en relation le nombre des pratiquantes dans certains sports ou dans les tâches d'encadrement à différents niveaux de la pratique avec la chance de dégager une élite politique ou technique. Elle fait partie de ces hypothèses qui apparaissent d'emblée plus difficile que d'autres à vérifier car il faut mobiliser pour cela des données archivées ou à reconstituer qui excèdent le temps d'une recherche axée sur le moment présent.

Faire confiance

L'objet de la recherche est donc de comprendre comment des individus évoluent dans un univers social, comment ils sont amenés à occuper des positions socialement désirables. On peut représenter cette interrogation de la manière suivante : à quelles conditions fait-on confiance à quelqu'un ? On voit qu'on fait confiance aux sportifs de toutes origines pour courir, lancer ou combattre. Mais il semble donc bien qu'on le fasse plus difficilement quand il s'agit de choisir un entraîneur ou un élu. Mais que la confiance existe ou non, il s'agit de s'intéresser aux conditions de la confiance ou de la méfiance. Dans le cas qui nous occupe, on se demandera donc si l'appartenance à un groupe spécifique, le groupe des femmes, des Noirs, des personnes d'origine maghrébines, est susceptible d'intervenir sur la confiance qu'on fera à un des membres de ce groupe. Ce sera le fil conducteur de l'exposé.

Méthodologie

A qui s'intéresse-t-on ?

Les immigrés et les descendants d'immigrés dans la population métropolitaine

On est embarrassé lorsqu'on veut faire ce type d'enquête par le vocabulaire à utiliser. On refuse pour des raisons scientifiques et morales à parler de races, même si la réalité sociale montre que c'est une représentation active ou que le débat sur la place des immigrants et descendants d'immigrants se focalise sur les Noirs ; le terme d'ethnie n'est pas vraiment d'usage dans le contexte français ; celui de minorité comporte des ambiguïtés si on veut y inclure la question de la place des femmes ; le terme d'immigrés n'est bien sûr pas satisfaisant puisqu'on évoque sous ce vocable des individus qui sont nés en France et qui sont français. Le terme de minorités visibles est souvent repris, adapté si on insiste sur le marqueur que constitue la couleur de peau ou la référence au type nord-africain couramment usité.

Ce terme de minorité visible désigne les populations minoritaires que le document *Enquête sur la diversité des populations françaises* réalisé par l'INED en 2010³ met en avant. Les minorités visibles s'entendent ici comme étant alors la population des immigrés et des descendants d'immigrés, originaires des Départements d'Outremer inclus dans la mesure où ils sont des descendants de populations déplacées au cours du 18^{ème} siècle, qu'elles sont noires et partagent donc le stigmate de la couleur dans les polémiques sur le « trop de Noirs dans le foot », qu'elles sont une immigration de travail. On s'est intéressé aux immigrés et descendants d'immigrés d'origine nord-africaine et africaine, incluant donc les populations d'Outremer, des Antilles et de la Réunion. Et on utilisera indistinctement minorités visibles ou populations minoritaires.

En droit, les immigrants et descendants d'immigrants d'origine européenne en font partie, mais ils n'apparaissent plus comme des problèmes, même si en leur temps, les immigrés polonais ou italiens ont connu les affres de la xénophobie. On doit remarquer à ce propos que la place des immigrants et descendants d'immigrants portugais dans le sport mériterait d'être traitée. Ce n'était pas le propos, mais la recherche fait apparaître un même écart entre une présence importante dans la société française, dans le sport, dans la pratique mais pas nécessairement dans les

³ INED, *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations françaises*, Documents de travail, 168, octobre 2010.

positions techniques et politiques. S'y trouvent aussi incluses les populations venant d'Asie. Leur visibilité est incontestable, mais pas dans le sport. On y reviendra un peu plus tard.

Ces populations minoritaires se décrivent par rapport à ceux que l'étude de l'INED désigne comme la population majoritaire, c'est-à-dire les personnes vivant en France nées de deux parents français.

Dans la mesure où on ne sait pas ce qu'est le niveau de participation au sport des personnes vivant sous le rapport de leur origine nationale, de leur origine géographique ou de leur religion, l'enquête de l'INED, qui ne comporte pas d'informations sur la pratique sportive, permet de donner un sens aux données contenues dans les enquêtes statistiques réalisées par le Ministère des Sports et l'INSEP. Les différentes enquêtes sur les pratiques sportives des Français donnent, elles, des indications sur le lien entre pratique sportive et revenu, diplôme, cadre de vie, sexe, statut d'emploi et statut social. Dans ces enquêtes et selon les données produites par l'INED, la population des immigrés et descendants d'immigrés qui nous intéresse ici appartient en majorité aux classes populaires, ouvriers et employés et, pour une partie, qui correspond aux migrations les plus récentes, aux éléments les moins intégrés à la société, c'est-à-dire occupant les emplois les moins qualifiés et les moins stables, habitant souvent dans des quartiers en voie de ségrégation. A ce propos, il est bon de préciser que le terme d'intégration renvoie ici à une définition plus socio-économique que culturelle : il s'agit de la position dans la structure sociale telle qu'on peut l'apprécier par le niveau de diplôme, les revenus, le statut dans le travail ou la résidence en ce que ces éléments favorisent la mobilité au sein de la société. L'ensemble de ces ressources permettent, ce qui définit l'intégration, la participation aux différentes sphères d'activités qui constituent la société. Ces éléments interagissent : le faible revenu conduit à vivre dans certaines zones d'habitat et habiter dans certaines zones rend plus difficile l'accès à l'emploi, mais aussi l'accès aux loisirs, notamment sportifs, ou encore favorise les sociabilités juvéniles fondées sur l'appartenance à un quartier ou permettent la reproduction de modes de vie spécifiques.

Ce point est important puisque l'enquête INED, et d'autres enquêtes, insiste sur les effets de la faible mobilité résidentielle, telle qu'elle est marquée par le terme ZUS, dans les difficultés d'intégration. Enfin, grâce aux données de cette grande enquête, on voit aussi qu'une partie des descendants d'immigrés ont connu un parcours de promotion sociale et appartiennent au groupe des professions intermédiaires. Ceci signifie que la pratique sportive prendra sans doute un autre sens : plus accessible

économiquement, intégrée parmi d'autres activités de loisir et articulée aux différentes stratégies de mobilité sociale et non plus comme la seule voie de promotion.

Le sport de compétition et le sport d'élite (haut niveau et professionnel)

Puisqu'on s'intéresse aux chances qu'il y a d'être un pratiquant sportif et devenir un entraîneur, le point de départ de la recherche concerne les individus qui ont atteint un niveau relativement élevé de pratique. C'est aussi une raison pratique qui détermine ce choix : on peut avoir une connaissance de la composition des équipes ou des caractéristiques des individus qui pratiquent un sport individuel aux niveaux les plus élevés des sports. Cela inclut le sport d'élite, haut niveau (ceux qui préparent les compétitions telles que les jeux olympiques ou les championnats du monde, qu'ils soient professionnels ou amateurs), mais aussi ceux qui ont appartenu à des niveaux de pratique qui les apparentent aux professionnels (cela concerne les footballeurs évoluant dans les cinq premiers niveaux de la hiérarchie de la pyramide des compétitions).

La question qui nous intéresse est bien celle des sportifs et sportives et de leur parcours dans le sport, après le sport. De ce point de vue, la question du passage de la pratique à l'encadrement ne se pose que pour les individus ayant atteint un niveau de pratique relativement élevé, en tout cas c'est ce qui choque quand on compare les équipes nationales et leurs encadrements. C'est elle que nous avons essayé de suivre ou de mieux cerner. En tout cas, c'est à ce niveau que s'est située l'interrogation initiale et cela concerne une population qu'on pourra estimer à une quinzaine de mille. Comme on s'est posé la question du point de départ de l'engagement dans le sport et des facteurs qui favorisent le passage à des positions d'encadrement dans le monde sportif, le rapprochement des données produites par les enquêtes menées au sein de l'INSEP avec celles de l'INED était important et nécessaire, afin de pouvoir situer la question de l'encadrement au plus haut niveau par rapport à la pratique sportive en général.

Pour approfondir l'analyse des mécanismes discriminatoires en croisant différentes méthodes, on s'est principalement attaché à l'étude du football. C'est le sport le plus populaire, celui sur lequel on dispose du plus grand nombre d'informations (études, recherches réalisées, contacts), c'est un sport qui fait office de préfiguration des évolutions des autres sports (médiatisation et professionnalisation). Les témoignages qui sont recueillis dans d'autres sports ne contredisent pas véritablement ce qu'on voit à l'œuvre dans le football : les épreuves et les exigences

qui font qu'on passe d'un niveau à un autre, les préjugés et les généralisations qui peuvent assigner à certaines positions les femmes ou les « minoritaires », le racisme exprimé crûment dans certains épisodes.

Comment a-t-on procédé ?

Les limites des données

La recherche n'est pas un sondage sur la fréquence des actes racistes. Ce ne peut pas être une recherche qui apporte la preuve de la discrimination. Les actes racistes existent, les discriminations sur des bases raciales existent, c'est certain. Ce qu'on a voulu faire ici a été d'identifier des mécanismes ou des processus qui produisent des sélections entre des groupes qui se distinguent par des couleurs de peau, des origines nationales particulières et qui se retrouvent dans des positions où, soit ils sont très nombreux, soit au contraire peu nombreux.

Cette démarche pose d'abord des questions de quantification. La réalité de cet écart entre présence sur les terrains et quasi absence dans la représentation politique et l'encadrement technique et administratif des plus hauts niveaux du sport ne fait pas de doute, même en l'absence de statistiques portant sur les origines ethniques des individus. Mais on connaît très mal, et dans ce cas les statistiques sont nécessaires, la place qu'occupent les individus originaires des différentes immigrations aux différents niveaux du sport français, comme pratiquants, comme éducateurs et entraîneurs et comme élus. Cette dimension de dénombrement est pourtant la condition d'une meilleure compréhension des mécanismes sociaux qui produisent cette sélection. Ceci permettrait de s'interroger sur la nature des mécanismes qui pourraient réduire ou faire disparaître ces discriminations.

Si on veut prouver qu'il y a discrimination, on doit pouvoir le démontrer par des données sûres. Certes, il existe des données qui proviennent des situations expérimentales, comme les expériences de sélection pour des postes d'instrumentistes dans les grands orchestres : que se passe-t-il lorsqu'un jury de sélection ne voit pas les candidats et candidates ? Cela change-t-il les résultats des concours ? On peut mesurer l'effet du test en aveugle et ainsi prouver qu'il y a discrimination. Dans le cas du sport, on doit mobiliser des données statistiques très complètes qui permettent de mesurer des écarts systématiques entre les groupes et de mobiliser différentes variables. Il faudrait savoir ce que sont les pratiquants, les licenciés sous le rapport de l'origine nationale ou culturelle. En population générale,

on peut connaître la pratique féminine, mais pas celle des populations minoritaires. Il faudrait encore savoir, pour les plus connus, ce qu'ils gagnent pour comparer entre les majoritaires et les minoritaires. De façon générale, on le sait par approximation quand sont publiés les palmarès des gains. Voilà les problèmes auxquels on est confronté. C'est pourquoi, encore, on a du raisonner par rapprochement entre des sources différentes.

L'enquête

Peut-on produire des statistiques ad-hoc ? Non parce que c'est trop coûteux et qu'on ne peut accéder à une source centrale qui détiendrait tous les contacts des 10 à 15 000 sportifs qu'il paraîtrait intéressant d'interroger pour envoyer des questionnaires ou réaliser des entretiens téléphoniques, en sélectionnant ceux qui appartiennent aux « minoritaires ». Mais il a été possible, grâce à l'existence d'annuaires, des sites des clubs, des bases de données en accès libre réalisées par des érudits passionnés, de faire un petit travail modeste de quantification, notamment concernant la place plus ou moins importante des « minoritaires » dans le sport français, pratique, encadrement technique et représentation politique.

De la même façon, la fréquentation sur plus de cinq années des sessions de formation aux brevets sportifs a permis de donner une représentation des différentes étapes de la sélection des apprentis éducateurs, pour le cas du football, des procédures de pré-qualification au diplôme le plus élevé qu'est le DEPF.

Nous avons utilisé l'ensemble des données recueillies par le laboratoire de sociologie, les données qui étaient mobilisables pour ce travail, à savoir les recherches réalisées sur : 1) la profession d'entraîneur qui permet de comprendre comment on accède à la position d'entraîneur de haut niveau et comment on évolue dans ce métier ; 2) les conseillères techniques et sportives qui met en évidence les éléments qui freinent le développement des carrières féminines dans l'encadrement ; 3) les différents territoires (communes, ZUS) qui ont été explorés pour comprendre l'accès au sport, le maintien de la pratique en club et l'entrée dans les qualifications aux métiers sportifs ; 4) les parcours réalisés par des médaillés olympiques.

Nous avons mené une série d'entretiens avec des présidents de fédération sur leur perception des questions de racisme et de discrimination dans leurs sports, avec des éducateurs sportifs, des entraîneurs et des présidents de club descendants d'immigrés et avec des sportifs.

Pour analyser les données recueillies et construire un cadre conceptuel, nous nous sommes livrés à une étude de littérature, on le verra, principalement anglo-saxonne

et confronter les différentes théories existantes pour comprendre les faits de discrimination et les enjeux nombreux qu'ils soulèvent. C'est aussi une manière de voir comment l'existence de certaines données permet de mieux connaître et mieux étayer les raisonnements qu'on peut faire.

Extension de l'enquête

Dans la mesure où la quantification des faits de discrimination est extrêmement difficile aussi bien en raison de l'absence de statistiques prenant en compte les caractéristiques ethniques des individus, mais aussi dans la mesure où certains des outils utilisés pour mesurer ces faits ne sont pas disponibles en France, et on pense notamment à la connaissance précise des salaires et des revenus des sportifs, on ne peut véritablement mesurer les inégalités entre les groupes et établir le lien avec l'origine nationale ou la couleur. C'est pourquoi, il s'agit surtout de comprendre les mécanismes qui produisent des effets de discrimination à l'encontre des femmes ou des minorités visibles, et ceci en mobilisant les différentes sources d'information que sont les statistiques disponibles, les quantifications qu'il est possible de produire localement, les entretiens ou les situations d'observations.

Pour dresser un tableau de la discrimination dans le sport français, nous avons le choix entre plusieurs options. On a compris que le choix d'un appui sur la preuve statistique était impossible. De la même manière, l'idée selon laquelle on aurait pu faire un tour d'horizon complet de tous les sports s'avérait irréalisable, de même que d'embrasser l'ensemble des positions identifiables, celle d'arbitre par exemple.

L'objectif de la recherche a donc bien été de mettre en évidence les mécanismes qui créent ou reproduisent la discrimination vis-à-vis des femmes ou des groupes minoritaires issus des immigrations d'Afrique du Nord, de l'Afrique subtropicale et tropicale et des DOM-TOM.

Nous avons donc fait le choix de produire ce tour d'horizon à partir des données générales dont on dispose, sources statistiques, sources historiques et résultats des enquêtes, pour comprendre la situation des différents sports en relation avec la question de la discrimination. Pour l'approfondissement, nous avons limité l'investigation au football, à la fois pour des raisons pratiques de connaissance et d'intégration ou parce que c'est un sport où il est plus facile de reconstituer les fameuses listes qui permettent de décrire une situation, on a un peu plus d'information sur les équipes, les staffs, les entraîneurs, les carrières, et parce qu'il est le sport le plus populaire où les enjeux sont les plus visibles. Mais nous avons

pris appui sur les témoignages provenant de différents autres sports, dont le cyclisme, le judo, la boxe, l'athlétisme, l'escrime et le basket-ball.

Concernant la question des femmes, elle a été abordée dans le cadre général de l'évolution des différents sports et de l'accès à la pratique. En fait, concernant la connaissance des mécanismes de discrimination, la question est largement documentée comme en témoigne le rapport d'activité du Sénat déjà cité. Le propos se limitera au fait de savoir en quoi la situation faite aux femmes est différente de celle qui est faite aux populations minoritaires et s'il y a une situation spécifique aux jeunes femmes de la population minoritaire.

Dernier point à préciser : en raison du petit nombre de personnes concernées, nous avons, sauf accord exprès de leur part, préservé l'anonymat des personnes interrogées.

Le plan suivi

Le travail se présente de la façon suivante. D'abord nous proposons une description de la situation à travers quelques tableaux produits à partir de sources très diverses à la fois pour voir ce à quoi correspond l'idée d'une surreprésentation des populations minoritaires dans le sport, notamment de savoir comment les différents groupes qui composent cette population sont concernés, de vérifier et de préciser la question de la sous-représentation des populations minoritaires dans les niveaux d'encadrement et de représentation du sport. Cet état des lieux sera aussi une ouverture pour l'offre explicative ou compréhensive qui sera le propos de la deuxième partie.

Cette deuxième partie proposera la mise en place d'un cadre problématique qui s'appuie sur les analyses de la sociologie et de l'économie du travail et de la discrimination et des possibilités d'application au domaine sportif.

Dans une troisième partie, nous faisons la présentation des travaux, principalement américains, sur la question de la discrimination dans le sport. Enfin, dans une quatrième partie, nous essayons de comprendre la nature des épreuves auxquelles sont soumis ou ont été soumis les sportifs et entraîneurs issus des populations minoritaires ou non et les femmes dans le sport français afin de mettre en évidence les moments critiques et les interactions qui font qu'on s'engage ou non dans une carrière sportive après le sport.

1**UN ETAT DE LA SITUATION**

On peut montrer la faible présence des femmes, leur plus faible niveau de participation ou leur sous représentation dans le monde sportif grâce aux enquêtes en population générale ou aux statistiques des fédérations sportives. L'absence de statistiques ethniques en France, ou son usage très contrôlé, rend par contre impossible la connaissance des différents aspects du monde sportif sous l'angle de la participation des populations minoritaires. Il faut tout de même pouvoir donner un ordre de grandeur quand on évoque la sur ou la sous représentation des Noirs et savoir ce qu'elle désigne précisément. Concernant les grands sports médiatisés et les positions les plus visibles, on montre les photographies des équipes de France et on compte les entraîneurs dans le football professionnel, les présidents de clubs, de fédérations ou de ligues. On constate bien que dans un cas les Noirs principalement sont très nombreux, voire largement majoritaires et que dans l'autre on compte les heureux élus à peine sur les doigts des deux mains.

Mais on a cherché à aller plus loin, un peu gêné, comme Marius Trésor, de devoir essayer de compter pour comprendre un peu mieux, avec cette idée que si on arrivait à affiner le comptage, en tout cas de pouvoir faire percevoir par quelques données chiffrées à la fois la présence importante des « minoritaires » dans le sport et de tenter d'objectiver les épreuves par lesquelles doivent passer les individus qui veulent devenir entraîneur ou dirigeant et qui paraissent plus difficile pour ces minoritaires.

Comment avons-nous procéder ? Outre les rencontres avec des témoins, nous avons utilisé toutes les documents qui permettaient d'e placer les sportifs dans un des groupes qui nous intéressait, être un sportif noir ou maghrébin. Ce sont les catégories qu'on retrouvera dans les différents tableaux. Les documents étaient les magazines qui paraissent chaque année en début de saison et qui comportent la composition des équipes, la nationalité, le lieu de naissance des joueurs (pour ce qui concerne le football, le rugby, le basket-ball), les sites des clubs, des fédérations et ligues, les documents fournis par certains districts de football, les articles dans la presse d'Ile-de-France qui fait une grande part au sport, les articles de la presse africaine ou nord-africaine qui pouvaient traiter de la situation des joueurs

africains ou maghrébins, en fait tout ce qui permettait d'avoir des patronymes, des photographies, des analyses, des références aux origines, etc. Et lorsqu'il y avait des doutes, absence de photographie ou interprétation du patronyme en fonction du lieu de naissance, on s'est appuyé sur la connaissance de collègues ayant une grande expérience, de par leurs origines, de la culture antillaise.

Il convient de délivrer un avertissement : ces tableaux ne sont pas des vérités statistiques, elles n'ont pas valeur de description de la réalité. Pour certains, on a certes utilisé des données provenant des statistiques publiques ou d'organismes, fédérations par exemple, mais elles sont mises en rapport avec les relevés évoqués plus haut. Ces tableaux visent donc à donner des ordres de grandeur et à proposer des pistes ou à explorer certaines hypothèses plutôt que de décrire la réalité telle qu'elle est. Nous n'y reviendront plus, l'avertissement est fait, mais on donnera un exemple du cheminement suivi : quand on propose un tableau, le 12, qui oppose le nombre, élevé, de candidats au premier niveau de qualification en football appartenant à la population minoritaire au petit nombre présent parmi ceux qui postulent au plus haut niveau de la qualification, il ne s'agit pas de preuves, mais seulement d'éléments qui peuvent donner une idée à la fois du chemin à parcourir, de la rareté des places et d'ouvrir à la réflexion sur les conditions de la mobilité dans le football.

TABLEAU 1

FEMMES ET MINORITAIRES SUR TROIS JEUX OLYMPIQUES D'ETE (Atlanta, Athènes, Pékin)

Sources : CNOSF

	FEMMES	MINORITAIRES
Délégation officielle	37%	2%
Médical	10%	1%
Encadrement technique	9%	2%
Athlètes	36%	22%
Total	25%	12%
Dont :		
Athlétisme	44%	60%
Boxe		76%
Escrime	47%	24%
Judo	53%	40%

On ne sait pas dire si dans la population sportive, soit en France environ 16 millions de licenciés, les populations appartenant aux groupes minoritaires sont importantes par rapport à leur place dans la société française. Les estimations

concernant la taille des populations des immigrés et descendants d'immigrés varient selon qu'on prend en compte la situation d'immigré, la nationalité, qu'on prenne ou non en compte la nationalité des deux parents et qu'on tient ou non compte de ces différents critères. Mais en raison des différents documents mobilisables de le faire pour les plus hauts niveaux.

Commençons par la question de la représentation des « minoritaires » et des femmes dans le sport français de haut niveau.

Le tableau 1 donne ainsi à voir, sur trois Jeux olympiques d'été, la place occupée par les femmes et les sportifs appartenant à la population minoritaire dans la délégation française⁴. On y voit bien à la fois leur importance en tant qu'athlètes, mais la part très faible que ces catégories occupent dans les autres domaines. De plus, on soulignera que la place importante des femmes dans la partie représentation politique et administrative est due à leur présence dans les fonctions administratives et dans le secteur de la communication. On précisera aussi que leur part dans le médical ou l'encadrement technique est largement due au fait qu'en équitation beaucoup de palefreniers sont des palefrenières et les vétérinaires assez souvent des femmes.

Le tableau montre ainsi aussi la part des athlètes antillais, de ceux d'origine africaine ou maghrébine dans les délégations françaises aux Jeux Olympiques. On a repris ici quelques sports individuels où leur présence est spécialement remarquable, notamment en athlétisme, en boxe, en judo et en escrime. Pour ce sport, le fait de ne pas avoir pu introduire les données de Sydney fait baisser leur taux dans la mesure où leur rôle tend à augmenter depuis ces jeux.

Les tableaux suivants présentent quelques vérifications supplémentaires sur la place occupée par les minorités visibles, sur les différences repérables entre les sports.

La description du fonctionnement ordinaire des sports, en dehors des grandes compétitions, est plus facile dans les sports collectifs. Ici, la compilation des diverses sources d'information sportive permet-elle d'apprécier leur place dans les plus hauts niveaux des sports collectifs. On vérifie bien que les Noirs, Antillais et Africains, sont surreprésentés par rapport à leur nombre dans la société française, surtout en football et en basket-ball, mais pas en rugby et pas dans les positions techniques et électives où ils restent sous-représentés aussi bien par rapport à leur place dans la société en général et par rapport à leur présence dans les différents sports.

⁴ Pour des raisons techniques, le document concernant les JO de Sydney n'a pu être exploité.

TABLEAU 2**SURREPRESENTATION ET SOUS-REPRESENTATION DANS LES SPORTS COLLECTIFS**

Sources : INSEE, INED, sites des clubs et des fédérations, annuaires

	Pop. Générale (estimations)	Football 1 LN1-LN2	Rugby Top 14 et 16	Basket-ball Pro1-2 et LFB	Handball 1 Pro1 et 2 et LFHB	Entraîneurs	Dirigeants
Pop. Des minoritaires	12-20%	50%	10%	45%	33%	5%	7%
Noirs	4-8%	40%	5%	41%	25%		
Maghrébins	7-11%	10%	2%	4%	9%		

A la question initiale sur les raisons de l'écart entre forte présence sur les terrains et très faible présence sur les bancs de touche ou les bureaux, s'ajoutent celle de la différence de présence entre les minoritaires originaires d'Afrique du Nord et ceux originaires des Afriques sahéliennes et tropicales et celle de la faible présence de ces deux groupes dans le rugby où, par contre, on retrouvera, sans doute de plus en plus, de joueurs originaires des îles du Pacifique.

Le tableau 3 précise un peu les choses concernant le lien entre sport d'élite féminin et place des minoritaires. Dans le handball féminin, les « minoritaires » sont plus présents que dans le handball masculin et on assiste à une situation inverse en basket-ball. Doit-on y voir le fait que dans le basket-ball féminin, comme dans le handball masculin, on se tourne plus volontiers vers les pays de l'Est pour renforcer les équipes ? Ou encore que le basket-ball féminin garde un recrutement fort dans les clubs issus des patronages et dans la France des petites villes et bourgs ? Alors que le handball féminin doit tirer ses ressources des talents locaux ? On notera aussi que le basket-ball est plus ouvert aux minorités visibles pour être à la tête des clubs ou entraîner, plus ouvert aussi aux femmes. Certes, la présence aux postes d'entraîneur reste limitée, mais elle traduit l'émergence d'un groupe professionnel féminin.

TABLEAU 3**LES MINORITAIRES DANS LES SPORTS COLLECTIFS PROFESSIONNELS**

Sources : fédérations et sites des clubs

	« MINORITAIRES »	NOIRS	MAGHREBINS	ENT. «MINORITAIRES»	ENT. FEMMES	PRESIDENT DE CLUB « MINORITAIRES »
Football L1-L2	50%	40%	10%	2%		5%
Rugby 1-2	10%	5%	2%			7%
Basket-ball 1-2 (hors joueurs US)	52%	50%	2%	3%		12%
Basket-ball féminin	37%	32%	5%	7%	11%	
Handball 1-2	27%	16%	11%	7%		3%
Handball féminin	40%	33%	7%			

Enfin, on voit que le handball est à la hauteur du football pour ce qui concerne la proportion de joueurs d'origine maghrébine. On peut y voir deux raisons : la force du handball, notamment en Tunisie, qui fait que les clubs recrutent dans les clubs tunisiens de l'élite et, on y reviendra, l'implantation spécifique du handball dans les municipalités et dans les établissements scolaires.

TABLEAU 4**LES MINORITAIRES DANS LES EQUIPES DE FRANCE (dernière sélection ou joueurs utilisés en 2012)**

Sources : sites des fédérations

	MINORITAIRES	NOIRS	MAGHREBINS
Football	36%	28%	8%
- Espoirs	64%	59%	5%
- U16	71%	65%	6%
Rugby	10%	10%	
Basket-ball hommes	62%		
- cadets	42%		
Basket-ball femmes	47%		
- cadettes	38%		
Handball hommes	27%		
Handball femmes	57%		

Le tableau 4 illustre, à partir des équipes de France, dont certaines catégories d'âge. D'abord, ne prenons pas les chiffres du football de manière absolue : il s'agit de la dernière sélection qui tient compte de nombreuses blessures. Depuis 2010, le pourcentage de joueurs antillais ou d'origine africaine sélectionnés en équipe de France demeure d'environ 60%. Peut-être la chute du pourcentage tient-elle au choix fait par certains joueurs ou leurs familles d'opter pour la nationalité de leurs parents ? On sait que cette question avait été au centre des débats lors de l'affaire des quotas. Peut-on y voir un effet de sur-sélection des joueurs noirs et qui ferait qu'il y aurait une chute entre les cadets et les espoirs et l'équipe nationale ? On gardera cette question de la sur-sélection en tête puisque c'est une hypothèse développée par certains chercheurs américains.

On constate avec les sports collectifs que les minorités visibles sont surreprésentées dans les équipes nationales par rapport aux championnats. Une des raisons est que les joueurs sélectionnés jouent souvent à l'étranger, et on suppose que ce sont les meilleurs qui sont choisis et les meilleurs sont des Noirs.

Une autre manière de voir les choses, ce serait plutôt, en regardant le basket-ball et les sélections « cadets » et « cadettes », de constater que la part des minoritaires augmente avec le niveau des sélections. La question serait alors de savoir si cet accroissement est lié à un talent qui s'affirme avec l'âge chez les minoritaires ou s'il correspond à des choix différents opérés par les familles minoritaires ou majoritaires lorsque les exigences du sport s'intensifient et rendent plus difficile la conciliation entre le sport et les études.

TABLEAU 5

BOXEURS, CADRES ET ELUS

Sources : FF de Boxe anglaise, sites des clubs

	MINORITAIRES
Boxeurs professionnels en France	65%
Boxeurs inscrits sur les listes de haut niveau	48%
Entraîneurs	32%
Présidents de clubs en région parisienne	38%
Membres de l'Assemblée générale de la FFBA	6%
Membres du Comité directeur de la FFBA	0%

Pour poursuivre, le tableau 5 qui montre la situation pour un sport très marqué, et depuis longtemps, par la présence des minorités visibles, la boxe qui est, avec l'athlétisme, le sport dans lequel les sportifs appartenant aux populations minoritaires sont très fortement représentés, voire majoritaire. Le tableau illustre bien la part des majoritaires et des minoritaires aux différents niveaux de la boxe. On a pris en considération ici seulement les boxeurs professionnels et les sportifs de haut niveau parce qu'on peut en avoir une liste exhaustive, mais la fréquentation des clubs de boxe rend visible la forte présence des minorités visibles auxquelles on s'intéresse ici, mais aussi des immigrés de l'Est et des gitans. On retrouve donc ici le même phénomène : surreprésentation au niveau des athlètes et sous-représentation dans les échelons techniques et politiques. Mais on note en même temps que les minoritaires fournissent plus d'un tiers des présidents de clubs et des entraîneurs recensés. La boxe est dans une situation similaire au football, ce qu'on verra plus loin, par son déséquilibre entre monde des pratiquants et monde des encadrants. Mais en même temps c'est un sport dans lequel les minoritaires se sont faits une place importante dans le fonctionnement ordinaire. On pourrait en dire la même chose à propos du judo : parmi les staffs techniques des grands clubs, des équipes de France, on trouvera d'anciens judokas devenus entraîneurs et, dans les plus petits clubs, en agglomération parisienne surtout, des éducateurs d'origine maghrébine.

Les tableaux qui suivent reprennent des données maintenant bien connues sur la place des femmes dans l'univers sportif

TABLEAU 6

LA PLACE DES FEMMES DANS LE SPORT EN FRANCE

Sources : Les Pratiques sportives en France 2010, Ministère des Sports/INSEP

	FEMMES	HOMMES
Pratique physique et sportive	87%	91%
Pratique intensive	46%	40%
Membre d'une association	32%	24%
Participation à la compétition	10%	26%

On voit bien ici que, s'il y a tendance à l'égalisation de la pratique entre hommes et femmes, l'implication est différente : la régularité est un peu moindre chez les

femmes qui sont moins présentes dans la compétition, mais participent plus à des pratiques encadrées que les hommes. On retrouve cette logique dans les données concernant la participation aux fédérations, les femmes étant majoritaires dans les fédérations multisports, mais plus largement minoritaires dans les fédérations uni-sport.

Enfin, on trouve une illustration de ces différences dans le tableau suivant, 7, où on voit, au moins en termes de participation aux fédérations sportives, la division bien connue entre bastions masculins et sports féminins, l'équilibre atteint en basket-ball ou en athlétisme.

TABLEAU 7

LES FEMMES DANS LES FEDERATIONS SPORTIVES

Sources : Ministère des Sports

	FEMMES	HOMMES
Fédérations olympiques et unisports	28%	72%
Fédération multisports et affinitaires	53%	47%
FF de Football	3%	97%
FF de Basket-ball	40%	60%
FF d'Athlétisme	42%	58%
FF de Gymnastique	78%	22%

TABLEAU 8

FEMMES ET HOMMES DANS L'ENCADREMENT DU SPORT

Sources : Ministère des Sports

	FEMMES	HOMMES
Présidentes de fédérations (2009-2010)	7%	93%
- Fédérations olympiques et unisports	4 sur 72	
- Fédérations multisports et affinitaires	7 sur 45	
CTS	15%	85%
DTN	5%	95%
Entraîneurs nationaux	12%	88%
CTR	17%	83%

Ce dernier tableau Si on se penche sur des données portant plus précisément sur la participation au sport de haut niveau et à son encadrement, ici encore on peut apprécier la sous représentation des femmes dans le sport de haut niveau et surtout la sous représentation dans les postes techniques les plus élevés ainsi que dans les fonctions politiques. Tous ces chiffres sont maintenant bien connus.

Les tableaux suivants vont concerner plus spécifiquement le football. Le tableau 9 présente la croissance de la part des joueurs noirs dans les équipes de France depuis 1998 où on voit effectivement que s'il y a une question, c'est bien une question noire. La présence des joueurs maghrébins reste marginale, même si elle concerne des joueurs spécialement remarquables, et la question qui était posée par des observateurs étrangers lors de la Coupe du Monde 1998 concernant la faible présence des joueurs d'origine nord-africaine reste entière.

TABLEAU 9

LES EQUIPES DE FRANCE EN COUPE DU MONDE 1998-2010

Sources : Ministère des Sports

	MINORITAIRES	NOIRS	MAGHREBINS
1998	36%	32%	4%
2002	45%	41%	4%
2006	70%	65%	5%
2010	65%	65%	
TOTAL	54%	51%	3%
Joueurs sélectionnés en 2010-2012	62%	53%	9%

Pour revenir sur le chiffre donné plus haut concernant l'équipe de France 2012, on voit que la part des joueurs d'origine africaine ou des territoires et départements d'outremer ne change pas. Et puis ce tableau permet aussi de comprendre qu'on donne des ordres de grandeur : beaucoup, très peu ou pas du tout. Les 4% de joueurs d'origine maghrébine, c'est Zidane. Et les 9%, ce sont trois joueurs : Benzéma, Nasri et Ben Arfa.

TABLEAU 10
LES NIVEAUX DU FOOTBALL

Sources : sites des clubs, district, presse

Le tableau 10 veut donner une idée de la situation à différents niveaux du football. On a essayé d'évaluer la part des joueurs d'origine antillaise, africaine et maghrébine dans le football professionnel. On peut considérer que près de la moitié des joueurs professionnels sont issues des minorités visibles, avec un maximum de 74% par un club de Ligue 1 et un minimum de 8% pour un club de National. On a raisonné en termes de question « noire » ou de question des minorités visibles, et non de nationalité. Il y a en France près de 40% de joueurs étrangers, dont plus de la moitié sont des joueurs africains, dont une bonne partie sont nés en France, ont été formés et même quelquefois sélectionnés dans les équipes nationales de jeunes, puis ont opté pour la nationalité de leurs parents.

Là encore, on peut apprécier l'écart entre l'importance numérique des joueurs originaires de l'immigration et la faiblesse des représentants de ces mêmes origines dans les postes de responsabilités techniques et politiques. Même si on peut ajouter aux deux entraîneurs de couleur de la Ligue 1, le directeur de l'Union des Clubs Professionnels, le président du district de Seine Saint-Denis, le seul représentant issu de l'immigration élu dans les instances représentatives du football français, et un président de club en Ligue 2.

	MINORITAIRES	NOIRS	MAGHREBINS	ENTRAINEURS	PRESIDENT
LN 1	50%	43%	7%	10%	0%
LN2	50%	37%	13%	0%	5%
National	42%	31%	11%	10%	0%
CFA	47%	33%	14%	15%	5%
CFA clubs de la région parisienne	80%	62%	18%	72%	25%
CFA2 Paris	84%	61%	23%	38%	13%
CFA2 Lyon	66%	23%	43%	50%	50%
CFA2 Marseille	51%	27%	24%	50%	
DSR Ligue de Paris	59%	42%	17%	43%	

Par contre, si on s'intéresse aux divisions inférieures du football, la physionomie change quelque peu. On voit que la part des minorités visibles parmi les joueurs est encore plus importante, spécialement en région parisienne et lyonnaise, avec un effet région lyonnaise pour la part de joueurs d'origine maghrébine. Mais on constate aussi que si la forte présence des footballeurs noirs se maintient au plus haut niveau, par contre la part des footballeurs d'origine nord-africaine se rapproche de leur part dans la société française.

On relève aussi un effet région parisienne pour ce qui concerne la part des entraîneurs et des présidents de club, sachant que les équipes de la métropole lyonnaise sont au nombre de deux. La part des dirigeants et des entraîneurs « minoritaires » s'accroît.

Comment interpréter ceci ? On verra plus loin que, de même que dans les analyses de la discrimination sexuelle au travail on parle de « plafond de verre » pour décrire le fait que les femmes arrivent effectivement à un niveau élevé dans la hiérarchie des entreprises ou des administrations, mais peinent à franchir les dernières étapes, peut-être pourra-t-on aussi parler d'un plafond de verre pour ce qui concerne les élus ou entraîneurs issus de l'immigration. Et on pourra parler de « l'ascenseur de verre » si on précise que beaucoup des éducateurs et entraîneurs issus de la population minoritaire s'occupent principalement des équipes de jeunes et des écoles de football. En effet, le tableau 10 ne prend pas en compte les staffs des clubs. C'est assez délicat à prendre en compte dans la mesure où les renseignements sont très inégalement donnés sur les sites des clubs. Par exemple en L1 et L2, on va trouver quelques entraîneurs adjoints, des entraîneurs de gardiens de but, des recruteurs, des responsables de centre de formation et des entraîneurs des équipes « réserve » qui sont des Antillais, comme Marius Trésor entraîneur de la réserve des Girondins de Bordeaux, avec Patrick Battiston, des Africains ou des Maghrébins. Ainsi, un club parisien de National peut présenter un staff de presque quarante personnes, dont la moitié appartient aux minorités visibles et qui s'occupent des équipes jeunes et réserve.

TABLEAU 11
LE DISTRICT DE SEINE-SAINT DENIS

Sources : sites des clubs, district 93

Le tableau 11 présente une tentative d'utilisation des données qu'on a pu recueillir sur l'ensemble des clubs du district de Seine Saint-Denis. Les données sont parcellaires, et donc les chiffres à prendre avec précaution, mais on peut tout de même y voir que la participation des minorités aux différents échelons du football est importante. Certes, les chiffres d'un district mêlent des niveaux très différents : il y a des clubs très structurés qui jouent en National ou en CFA, d'autres qui sont des clubs de futsal ou des prolongements d'associations culturelles, ce qu'on pourrait qualifier de clubs communautaires. Mais la vie du football d'un tel district repose sur la diversité de ces niveaux de football, cela traduit diverses formes d'engagement et d'entrée dans un niveau plus élevé de pratique du sport. De fait, l'estimation du pourcentage d'éducateurs ou de responsables techniques issus de l'immigration vient justement des clubs les plus structurés, ceux qui ont développé des politiques sportives en favorisant la formation d'éducateurs diplômés, et des clubs ambitieux qui peuvent donner de la visibilité aux éducateurs qui y travaillent. Par exemple, le nombre de dirigeants est incertain car les données sont incomplètes. De même, le pourcentage de présidents vient de l'existence de ces clubs de futsal ou des clubs de type communautaire.

	MINORITAIRES	FEMMES	FEMMES MINORITAIRES
DIRIGEANTS	30-50%	4%	2%
PRESIDENTS	48%		
EDUCATEURS DIPLOMES	74%		
ENTRAINEURS	56%		

Ce ne sont là que des estimations qui, en plus, ne proviennent que d'un seul district, marqué plus que beaucoup d'autres en France par une forte présence ancienne de populations issues de l'immigration.

Mais à travers ces données qui essaient de quantifier la question de la répartition des groupes issus de l'immigration dans les différents niveaux du sport, on comprend bien qu'il s'agit plus d'un programme que d'un résultat. Ici se dessine un programme de collecte qui supposerait dans chaque district de se livrer à ce type d'estimation. Au moins, ce type de relevé a-t-il le mérite de malgré tout vérifier ce

que l'expérience de l'enquête de terrain avait depuis longtemps fait ressentir, à savoir que le sport, ici le football, est un des espaces sociaux dans lequel des jeunes issus des différentes phases d'immigration ont pu construire un parcours de mobilité sociale et prendre des responsabilités à travers le sport. Mais une fois devenus président d'un club ou entraîneur et éducateurs dans des clubs de ligue ou de district, sont-ils sur une trajectoire ascendante ou sont-ils condamnés à rester à ce niveau ?

Le souhait est donc que l'identification de ces mécanismes puisse permettre de définir des objectifs dans le cadre d'une politique visant à y remédier. On verra plus loin, en évoquant les types d'enquêtes réalisées notamment par les économistes américains, ce qu'elles pourraient être.

TABLEAU 12
ESTIMATION DU MARCHE DU TRAVAIL SPORTIF

Sources : Ministère des Sports, RUNOPES et sites des clubs

Pour terminer sur quelques éléments de la tentative d'objectivation de cette question de la discrimination des minorités visibles dans le monde de l'entraînement, on a essayé de réunir des données qui permettent de se faire une idée du marché du travail sportif, si on pose la question du destin des athlètes et sportifs dans le monde sportif après leur carrière. Les données sur l'emploi technique dans le domaine du sport sont très difficiles à constituer car les statuts d'emploi sont très hétérogènes, qu'il y a beaucoup d'emplois à temps partiel et beaucoup de phénomènes de cumul (par exemple, être enseignant ou agent municipal et être éducateur dans un club). Mais on peut convenir que ce marché du travail est étroit et donc que la concurrence est rude. C'est là que les mécanismes connus d'entrée sur les marchés du travail spécialisés vont jouer pour sélectionner les candidats.

Cadres techniques d'Etat	1690
Entraîneurs nationaux	410
Nombre de titulaires du BEES 1	100 000
Nombre de titulaires du BEES 2	7 000
Nombre de sportifs de haut niveau	7 000
Nombre d'emplois équivalents temps plein	15 à 17 000
Emplois directs dans le sport professionnel	7 à 8 000

Pour apprécier le chemin à parcourir et les attentes qu'on peut avoir, il faut avoir une idée du marché du travail ou des positions disponibles, en restant attaché aux emplois directement sportifs ou indirectement lorsqu'ils touchent au déroulement de la carrière des sportifs comme les agents ou les avocats.

Il existe, en France, 170.000 associations sportives, dont près de 86 000 pour les sports compétitifs, ceux qui nous intéressent spécifiquement ici. Globalement, on estime à 108 000 le nombre de salariés du secteur sportif, une majorité étant des emplois à temps partiel. Mais l'emploi dans le secteur associatif s'élève à environ 27.000 salariés, dont 22.000 emplois techniques (les éducateurs et entraîneurs), soit de 15 à 17 000 emplois temps-plein.

Le secteur professionnel emploie, quant à lui, entre 7 500 et 8000 personnes. Dans les sports collectifs professionnels, on compte 160 clubs, pour 3500 sportifs, 400 entraîneurs, 1460 administratifs, soit 5300 emplois directs. Dans les sports professionnels individuels, on dénombre environ 600 sportifs, 141 entraîneurs et quelques dizaines d'autres emplois techniques (préparateurs physiques notamment).

Pour élargir à la population qui consacre toute sa vie au sport ou gagne sa vie de la pratique d'un sport, il faut tenir compte des 7000 athlètes de haut niveau (dont quelques uns sont des professionnels ou qui gagnent leur vie grâce à leur pratique sportive) auxquels on peut ajouter quelques centaines (en football, en rugby, en course sur route) qui ont des revenus relativement importants tant qu'ils peuvent jouer ou courir, soit sous la forme de contrats fédéraux, des primes qu'ils gagnent dans les compétitions, de gratifications diverses, etc..

Enfin, il existe encore environ 1700 postes d'encadrement technique du sport de haut niveau qui sont des agents de l'Etat dont certains occupent des postes de responsabilité dans les fédérations et parmi eux, quelques centaines, se trouvent les entraîneurs des équipes nationales (environ 350) et les membres des équipes techniques sportives ou sont chargés de missions de développement au sein des fédérations.

Enfin, il faut prendre en compte les emplois directement sportifs parce qu'ils interviennent soit dans la formation, soit dans l'animation des structures sportives dans les collectivités locales. On estime ce nombre à environ 50 000 emplois.

Si le sport constitue incontestablement un secteur économique, les emplois ne peuvent bien sûr couvrir les attentes de tous ceux, autour de 8 à 9 millions, qui participent à la compétition.

Pour la majorité, leur insertion professionnelle se fera dans les différents secteurs économiques non sportifs. Sont véritablement concernés, au-delà de la carrière sportive, ceux qui, par choix ou par défaut, doivent ou veulent faire partie de la vingtaine de mille de techniciens sportifs. Il existe donc un goulot d'étranglement entre la masse de ceux qui peuvent espérer être éducateur ou entraîneur rémunéré, les titulaires des brevets sportifs, plus de 100 000 diplômes sportifs ont été délivrés entre 1995 et 2003⁵, et les 600 entraîneurs des plus hauts niveaux.

TABLEAU 13
MARCHE DU TRAVAIL FOOTBALLISTIQUE

Sources : RUNOPES, sites des clubs, enquête de terrain

Postes d'entraîneurs de football professionnel	40 à 50
Postes d'entraîneurs dans le football (adjoints)	Environ 300
Emplois dans les staffs (équipes jeunes, centre de formation)	Environ 1 200
Emplois techniques	Environ 15 000
Footballeurs professionnels	1 844 (dont 40% d'étrangers)
Footballeurs exerçant dans les quatre niveaux les plus élevés (de la L1 au CFA)	3 600
Estimation du nombre de titulaires du BEES2 football	Environ 700
Entraîneurs au chômage ou libres	190

Dans le football comme dans les autres sports, il existe des conditions formelles d'accès aux postes et des conditions officieuses. Ce sera l'objet des prochaines parties que d'explorer ces conditions.

On voit bien qu'il y a du chômage, que les postes prestigieux sont en nombre limité, donc qu'on se trouve sur un marché du travail où les effets de réseau et de réputation joueront à plein.

Enfin, pour essayer une fois encore d'objectiver les épreuves que doivent passer les postulants à un emploi stable dans le football, on a essayé d'identifier quelques moments-clés. C'est ce qu'on interroge ici sous le terme de déperdition. En gros, on peut considérer que sont délivrés, et ont été délivrés, environ 600 BEES 1 par an,

⁵ « 100 000 diplômes professionnels sportifs ont été délivrés depuis 1995 », *Stat-Info*, n°5-03, mai 2005, Ministère des Sports.

ce qui est le premier pas pour pouvoir intervenir dans un club de football, une cinquantaine de BEES 2 qui permet d'entraîner en football amateur, complété aujourd'hui par le DEF, puis le DEPF qui est la pièce nécessaire pour entraîner un club professionnel. Il y a donc une sélection, par les examinateurs et par le découragement ou l'abandon.

Dans le suivi des sportifs en formation, en région parisienne en tout cas, on voit que les candidats originaires des minorités visibles sont majoritaires. Il est sûr que si on se plaçait au plan national, ce chiffre serait nettement moins élevé, peut-être plus proche des données relevées pour le BEES 2.

L'enjeu de ce petit tableau est de présenter une question. Si on compare la composition d'une promotion de BEES 1 avec les autres, vues à travers les données fournies par les listes de candidats aux diplômes supérieures qu'on trouve sur le site de la Fédération Française de Football, on va constater une diminution sensible des candidats issus des groupes minoritaires. Là encore, le but des parties suivantes sera de comprendre ce qui peut apparaître comme une déperdition.

TABLEAU 14

DEPERDITION ?

Sources : travail de terrain

	Minoritaires
BEES 1	62%
BEES 2	40%
DEF	20%
DEPF	13%

2

CADRE PROBLEMATIQUE**DEFINIR LES TERMES****Discrimination**

La situation décrite d'une inégale répartition des minorités dans les différentes positions d'une activité n'est pas propre au sport puisqu'on est amené à faire les mêmes constats pour les médias, qu'on parle des journalistes ou des héros de feuilletons, ou pour les personnels politiques et les cadres dirigeants des grandes entreprises : il n'y a pas ou plus de barrière raciale ou sexuelle à l'entrée pour être ouvrier, téléspectateur ou électeur, il semble bien qu'il y en ait une pour être présentateur, député ou directeur financier.

Nous avons à notre disposition un vocabulaire pour analyser ce phénomène : on parle non seulement de sélection, ce qui est un processus normal quand il s'agit de choisir les personnes les plus aptes à occuper un poste, surtout quand ces positions sont en nombre limité, mais on évoque la discrimination quand on considère que certaines personnes ou groupes sont écartés volontairement sur des critères qui mettent en cause une partie de leurs attributs objectifs, sexe ou couleur de peau, indépendants des critères de qualifications ou de compétences, ou des facteurs culturels. C'est la définition élargie du racisme que donne la convention internationale des droits de l'homme qui dit que « l'expression « discrimination raciale » vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique. »

Pour un économiste qui étudie le marché du travail, la discrimination renvoie aussi à une situation dans laquelle des personnes qui pourvoit à un service et qui sont également productives sont traitées de façon inégalitaire dans la mesure où elles reçoivent des salaires différents, sont soumises à des demandes différentes ou demeurent spécialisées dans certaines tâches, sont embauchées ou ne sont pas embauchées, sont promus ou non, en liaison avec des caractéristiques de race ou de genre.

Dans ces cas, on parlera aussi de ségrégation. Il ne s'agit pas seulement de l'organisation développement séparé de deux races comme on a pu le connaître aux Etats-Unis ou en Afrique du Sud, avec le sport des compétitions spécifiques et des interdictions de transgresser ces interdictions. Mais on fera l'hypothèse ou le constat que d'être assigné à une activité très spécifique empêche toute promotion

ou que la spécialisation de certains groupes dans une activité ou dans une certaine position dénote une logique discriminatoire, surtout si cette tâche ou cette position est peu qualifiée ou peu valorisée. Dans le monde du travail, cela fait référence à la prédominance des femmes ou les membres des groupes minoritaires dans les métiers peu qualifiés. Dans le sport, cela pourrait se concevoir dans la mesure où on constate historiquement que les populations les plus défavorisées, les nouveaux immigrants par exemple, se retrouve dans les sports les plus durs comme la boxe et les sports professionnels parce que ces sports sont une voie de promotion sociale interdite par ailleurs. Une autre manière d'illustrer cette acception du terme de ségrégation est ce qu'on désigne par le terme de stacking dans la littérature académique américaine : il s'agit alors de constater que certains postes dans les sports collectifs sont occupés par certains groupes ethniques, que ces postes ont moins de probabilité de fournir de futurs entraîneurs ou directeurs sportifs. De façon générale, cela pourrait ainsi renvoyer à la spécialisation sportive de certains groupes ethniques : dans ce cas, ce qui apparaît comme preuve de la non discrimination, la très forte présence par exemple des joueurs noirs dans le championnat français de football, pourrait être aussi considéré comme une ségrégation dans la mesure où cela signifierait une forme de spécialisation ethnique dans le sport, à l'exclusion d'autres domaines de la société.

On pourra aussi la considérer comme l'exploitation d'un groupe ethnique particulier. Car dans leurs analyses, comme cela sera développé plus loin, les économistes mobilisent les inégalités de salaire entre joueurs de différentes origines, les inégalités de prime entre hommes et femmes ou encore la répartition des sommes générées par le football ou le baseball entre joueurs, clubs, sponsors et médias. Cela aboutit à un résultat qui peut paraître paradoxal. En effet, des millionnaires en revenus peuvent être exploités si la part qui leur revient est trop faible par rapport à celle qui revient aux autres acteurs, les employeurs ou les sponsors, ou si on peut montrer que les salaires versés sont fortement corrélés avec l'origine des individus, que les Noirs gagnent moins que les Blancs, les femmes moins que les hommes.

Désintérêt, affinités et préférences

Une des questions délicates dans l'analyse des inégalités, des phénomènes de ségrégation ou de discrimination, est celle de savoir comment introduire la

dimension individuelle du choix ou de la volonté ou celle de l'existence de stratégies collectives. Doit-on considérer que se retrouver spécialisé dans une tâche ou un secteur est l'effet de contraintes auxquelles l'individu ne peut résister et qui fait qu'il ne peut pas faire d'autres choix, a contrario qu'il suffirait de vouloir pour améliorer sa situation ? Ou encore, un groupe humain, les descendants d'immigrés maghrébins par exemple, a-t-il des situations partagées par tous et qui les amèneraient à agir, à réagir ou à subir de la même façon ?

L'inégale répartition des individus dans les différentes positions qu'on peut occuper dans le sport n'est peut-être pas toujours affaire de discrimination, ou alors d'une discrimination très ancienne qui a fini par créer une culture ou une adaptation à cette situation et qui a fait explorer d'autres voies de réalisation. Et l'ensemble des populations d'immigrés et descendants d'immigrés n'est pas dans la même situation.

Pour resituer la pratique du sport et les phénomènes de discrimination qu'on peut y identifier, il convient aussi de s'interroger sur des mécanismes de désintérêt qui font que certains groupes ne sont pas présents dans la pratique sportive. Ainsi on pourra relever la faible participation, en France, des populations originaires de l'Extrême-Orient, dans la population sportive visible du sport professionnel ou de haut niveau⁶. Est-ce un effet de la discrimination vis-à-vis de cette population ou un désintérêt de cette population pour la pratique sportive ? On pencherait plutôt pour la seconde option dans la mesure où ces immigrés et descendants d'immigrés d'Asie seront par contre remarquables pour leur investissement dans l'école. En effet, les enfants d'origine extrême orientale s'orientent plus que la moyenne des Français dans les études supérieures. Discrimination ? Non. Refus de participer ? Non plus, mais plutôt un comportement collectif d'investissement du monde scolaire et de relativisation du sport en lien avec le fait que, parmi la population des immigrés et enfants d'immigrés, les personnes originaires du Sud-est asiatique appartiennent plus souvent aux catégories des cadres et des professions intermédiaires.

C'est aussi pourquoi on doit s'interroger sur le lien entre la surreprésentation de certaines des minorités visibles dans le sport et des logiques de discrimination identifiables dans le monde de l'école, du travail ou du logement et qui empêchent ou rend très difficile le développement d'un investissement dans le domaine scolaire de la part des jeunes appartenant aux minorités noires ou maghrébines. Ici, le rapport colonial qui s'est fondé sur l'idée d'une infériorité des colonisés se maintient

⁶ On a trouvé deux sportifs d'origine asiatique, qui ne sont pas des joueurs japonais ou coréens qui ont été achetés par des clubs, parmi les footballeurs professionnels.

une fois la colonisation terminée, mais l'intériorisation de l'infériorité ou le préjugé sur l'infériorité des anciens colonisés demeurent. C'est une des manières de prendre en compte, dans un contexte où la discrimination raciale ou sexuelle est proscrite, les effets de la discrimination antérieure qui a produit une inégalité, notamment l'inégal développement des pays dont sont originaires les immigrants et descendants d'immigrants. Cette situation tend à se reproduire parce que les moyens qui assurent la mobilité sociale sont défaillants, que ce soit les revenus ou le capital scolaire qui permet de penser que l'École est une voie favorisant la promotion sociale.

De la même manière, peut-on parler de discrimination vis-à-vis des femmes dans le football si on se réfère au faible nombre de pratiquantes ? Sans doute, y-a-t-il là un effet incontestable de la division sexuelle des sports qui remonte aux premiers âges du sport, de l'attribution des tâches domestiques aux femmes qui a induit une répartition des sexes entre espace privé et espace public, dans l'exclusion des femmes qui a connu sa traduction dans le refus des premiers organisateurs du sport en France à ce que les femmes participent au sport. Dans ce cas, on voit que se conjugue une discrimination ancienne qui fait que, par exemple, le groupe discriminé a développé d'autres activités et investi d'autres sphères, et une discrimination présente fondée sur le sexisme d'un milieu majoritairement masculin. Mais il existe aussi un argument différentialiste, repris par une partie des analystes féministes du sport ou par des partisans des *cultural studies*, sur la valeur féminine du refus de compétition ou sur le refus du sport, spécialement du sport de compétition, comme contribution spécifique des femmes à la lutte contre le système capitaliste et/ou patriarcal. On retrouvera aussi des arguments différentialistes lorsqu'on critiquera les politiques d'intégration des minorités par le sport au nom de la résistance à l'homogénéisation culturelle ou quand on fera l'apologie d'un style « black » dans le basket-ball américain ou qu'on protestera, chez certains sociologues britanniques, contre les programmes d'intégration par le sport qui veut faire entrer les populations originaires du sous-continent indien, qui ont leurs propres jeux traditionnels, dans le sport moderne.

Mais aujourd'hui, on pourra évoquer avec raison la discrimination vis-à-vis des jeunes femmes qui veulent pratiquer le football ou la boxe dans la mesure où on peut montrer comment elles sont l'objet d'un traitement différentiel et dommageable par rapport à leur volonté de pratiquer. On pourra parler de discrimination directe ou indirecte ou de traitement spécifique des femmes qui depuis deux ou trois décennies veulent jouer au football, par exemple dans l'absence d'équipements

adaptés ou d'encadrements compétents, quand ce ne sont pas les propos tenus à leur égard.

On ne peut pas non plus exclure l'hypothèse de l'existence de relations affinitaires entre des groupes et certains sports. Par exemple, certains observateurs attentifs du football disent que le développement du futsal donne lieu à des spécialisations : outre qu'il favorise, en raison de ses règles (petits effectifs, absence de contact) l'entrée des jeunes filles dans la pratique du football, il donnerait aussi lieu à un partage entre les « Noirs » plus présents dans le football de « grand terrain » et les « Maghrébins » à l'origine du futsal. Ces affinités sont-elles liées à des traits culturels comme la valorisation de la technique individuelle ou celle de dépense physique ? Est-ce un effet du degré d'intégration dans la société qui fait que les pratiques nouvelles sont plutôt portées par les groupes qui ont une ancienneté et une connaissance des codes sociaux, culturels ou institutionnels, tandis que les nouveaux ou ceux qui sont les moins intégrés se dirigent vers ce qui apparaît comme un moyen efficace de participation ? Est-ce parce que le football « grand terrain » apparaît plus aux jeunes d'origine africaine ou antillaise comme une voie de promotion, en raison du nombre d'exemples de réussite, qu'aux jeunes d'origine maghrébine qui ne peuvent compter, à haut niveau, que sur quelques figures ? Est-ce parce que les jeunes maghrébins sont victimes de comportements qui les découragent ? Voilà un point qui pour être vérifié supposerait des procédures d'enquête adéquates et on en réduit à se fier aux témoignages des observateurs, qui ne sont pas nécessairement biaisés et qui pourraient être étayés par des techniques de recueil de données adaptées.

On doit dans le contexte présent aussi prendre en compte les effets conjoints des réactions aux logiques de ségrégation et de discrimination, pas seulement sportive mais sociale, économique et urbaine, qui se traduisent par la volonté de certains jeunes de créer leurs propres structures d'organisation sportive, ce qu'on trouvera dans les différentes formes de football ou de basket de rue ou dans le futsal et plus généralement le football de petits terrains. Ce serait moins une absence de la pratique qu'une modalité de construction de voies d'accès à une représentativité dans le monde sportif local puisque la création d'un club lié à un territoire ou à une communauté spécifique, antillaise, portugaise, serbe ou marocaine, fait apparaître le club et ses représentants parmi les présidents des clubs d'un district, et permet donc d'avoir voix au chapitre, ou pour les arrivants les plus récents permet de maintenir des solidarités ethniques.

Racisme ou racismes

Dans les processus de discrimination, la catégorisation raciale d'un individu constitue un des éléments explicatifs fondamentaux. L'enjeu est ici de savoir si lorsqu'on parle de racisme, on doit seulement avoir en tête les références à des comportements violents ou des pensées fondées sur des théories raciales construites ou si on doit aussi repérer les formes de pensée raciale qui ne prennent pas de formes agressives, mais ont des effets sur la manière dont on juge les individus, dont on les oriente dans la vie et dont on les sélectionne pour accomplir certains travaux. Simplement, cela veut dire qu'on peut être raciste sans le savoir ou sans le vouloir parce que les catégories de jugement qu'on utilise classent les individus et les discriminent selon des catégories raciales.

Racisme

« J'entends par discrimination un traitement différentiel et inégal de personnes ou de groupes en raison de leurs origines, de leurs appartenances, de leurs apparences (physiques ou sociales), de leurs croyances ou de leurs opinions, réelles ou supposées, et un traitement perçu en conséquence comme injuste, qui se traduit par des pratiques jugées intolérables, en ce qu'elles privent des individus ou des groupes de l'accès à certains biens sociaux (emploi, logement, etc.) » dit Pierre-André Taguieff et il ajoute que toutes les discriminations ne sont pas racistes, mais elles sont plus généralement ethniques, elles peuvent être sexuelles par exemple, ou religieuse ou fondée sur l'âge. Ainsi, il existe dans le sport une très forte discrimination par l'âge : une personne « trop vieille » n'arrive pas à trouver un club pour pouvoir pratiquer à son niveau. Pour notre propos, qui concerne la carrière dans le sport, ce sont les plus jeunes qui nous intéressent.

Or, on s'accorde par exemple sur des âges d'entrée dans la pratique nécessaires pour aller au plus haut niveau. A partir d'un certain âge, on considèrera qu'on ne peut plus prétendre faire de bons résultats si on n'a pas acquis les techniques de base de l'activité. On n'est donc plus intéressant pour un club. Il y aura aussi des logiques de sélection des pratiquants qui opèreront par le découragement dû au fait qu'on ne s'occupera pas des personnes jugées peu intéressantes : ce sont par exemple les nouveaux licenciés d'une activité dont on s'attend à ce qu'ils

abandonnent avant la fin du premier trimestre, ce qui a été le cas des jeunes filles après la Coupe du monde 1998.

La discrimination est-elle raciste ou sexuelle ? Sexuelle peut-être car on peut constater que le sport féminin dans les sports où les hommes sont majoritaires est vu comme une charge ou comme un défi aux valeurs du sport, on pense ici aux réactions dans le cyclisme ou dans la boxe. Raciale ? C'est beaucoup moins évident dans la mesure où une des formes racialisées de pensée opérante dans le monde sportif est celle qui consiste à attribuer aux Noirs des qualités physiques exceptionnelles. Par contre, la sélection a des sources sociales dans l'éloignement, spatial, économique et culturel, de certaines populations vis-à-vis des institutions éducatives, car il faut avoir un bagage scolaire pour acquérir les diplômes sportifs, ou des associations sportives dans la mesure où elles peuvent apparaître comme éloignées, quand ce n'est pas parce que dans les milieux pauvres la poursuite de l'activité sportive a un coût.

Pour ce qui nous concerne, dans le cadre de cette enquête, les discriminations seront ou pourront être raciales, ethniques, sexuelles, voire religieuses. Pour qu'elle soit raciste, il faut que l'origine, la nature (génotype) et l'apparence (phénotype) soient considérés comme des caractères fixes et héréditaires. On peut souhaiter étendre cette caractérisation de raciste à toute démarche qui tend à essentialiser des caractéristiques, dans ce cas le sexe ou la religion, de telle manière que les personnes qui sont porteuses de ces traits caractéristiques se voient traiter de manière injuste ou indigne. Mais on peut racialiser une différence culturelle, c'est-à-dire lui attribuer un caractère naturel, essentiel, inamovible, comme si c'était un gène.

Race ou culture, race ou ethnie

Une autre clarification dans le vocabulaire est nécessaire. On voit bien qu'on hésite entre différents termes pour analyser la discrimination : celui de « race » est souvent évité car il est remis en question scientifiquement, mais il est présent dans le langage ordinaire et renvoie à la différence phénotypique. Plus haut, on a dit qu'on préférerait utiliser l'expression un peu longue de « immigrés et descendants d'immigrés », de minoritaires ou de minorités visibles. Dans la littérature académique américaine sur la question, une distinction est faite entre la race et l'ethnie.

La race est la « catégorie d'individus vus comme distincts en raison de traits génétiques transmis ». Dans ce cas, le racisme est la croyance dans la hiérarchisation des groupes fondée sur ces traits et c'est l'activité sociale qui consiste à tracer des lignes de démarcation biologiques ou physiques entre des groupes. Une fois dépassé l'épisode de la ségrégation raciale, il reste des divisions du monde fondées sur une vision raciale. Par exemple, le commentaire sportif a été et est toujours friand d'idéologie raciale où l'opposition Blancs / Noirs est une opposition entre la culture (le Blanc est synonyme de travail, de responsabilité, de réflexion) et la nature (le Noir est lui synonyme d'instinct, d'animalité, de qualité naturelle).

Le concept d'ethnie, et d'ethnicité, permet d'élargir le propos puisqu'on y retrouvera des données qui renvoient simplement à l'origine nationale et aux conséquences que l'histoire des nations peut avoir sur la création de cultures nationales et de visions de ces cultures nationales. L'ethnicité est « *l'héritage culturel d'un groupe particulier qui partage une manière de vivre commune* » et permet de distinguer les groupes humains par l'existence d'un héritage culturel. Certains groupes sont définis comme des races et deviennent des « groupes ethniques racialement définis », c'est le cas, dans le contexte américain, des Noirs, mais aussi celui des Hispaniques ou Latinos, des Asiatiques ou des Natives pour les Indiens d'Amérique. Ces traits culturels définissent des différences, mais aussi des liens de subordination entre les groupes en raison des liens historiques, économiques et politiques existant. Ces traits sont des spécificités culturelles donc des qualités morales ou intellectuelles supposées des différentes ethnies ou cultures. On repère alors les phénomènes de discrimination quand on peut mettre en relation un groupe dominant, les Blancs, qui possèdent des pouvoirs de différentes natures (économiques, politiques) et des groupes dominés qui vont cumuler différents désavantages tels que le taux de chômage, de revenus faibles, d'absence de qualification et de diplômes, d'accès à la propriété, de dépendance aux aides sociales, de taux de criminalité, en général ce sont les nouveaux immigrants.

Ces désavantages définissent des minorités, c'est-à-dire des groupes socialement identifiés comme victimes de discrimination et de désavantages et qui possèdent une conscience de cette expérience. Celle-ci n'est pas nécessairement liée à la race ou à l'ethnicité. Par exemple, les minorités sexuelles sont aussi victimes de discrimination. A certaines conditions, des minorités perdent ce statut, c'est le cas des Polonais ou des Italiens, aux Etats-Unis comme en France, qui l'étaient, mais ne le sont plus. On dira alors, dans le contexte américain, qu'elles sont devenues

blanches. Ainsi, on peut soutenir une définition du racisme qui s'éloignerait de la définition selon laquelle le racisme consiste strictement en une naturalisation des différences au profit d'une définition en terme d'« établissement d'une différence a priori », une différence réifiée et radicalisée⁷.

Les différentes expressions du racisme

On considère en général que la discrimination fondée sur l'origine se manifeste selon quelques grandes catégories : a) le racisme ouvert, à travers les actes d'agressions physiques et verbales. ; b) l'interdiction d'accès à certaines activités ou lieux ou l'apartheid qui définit deux organisations du sport, Blanc ou non-Blanc comme en Afrique du Sud ou championnat national et championnat des Roms dans certains pays d'Europe de l'Est ; c) le racisme symbolique qui se traduit par l'expression des stéréotypes et des préjugés, qui peut renvoyer au phénomène du racisme sans intention raciste, mais qui a comme manifestation le racisme institutionnel qui, en régime de ségrégation, discrimine par l'interdiction d'accès sur la base de critères raciaux ou ethniques, mais qui aujourd'hui renvoie aux modes de fonctionnement des organisations (procédures de recrutement, système électoral) qui tendent à sélectionner moins par refus des minorités que par goût pour ce qui est identique à soi ou parce que les critères exigés sont hors de portée de certains groupes ; d) enfin on pourra ajouter la discrimination dont l'origine se trouve dans les barrières socio-économiques car le sport a un coût : pour le pratiquer, il faut disposer d'un budget et/ou de temps qu'on n'a pas à consacrer à autre chose. On ne parlera pas à proprement parlé de discrimination par le sport, mais du fait qu'il révèle la discrimination sur le marché du travail qui distribue inégalement des salaires ou sur les mécanismes qui rendent impensables pour certains la réussite scolaire.

Si on se replace dans le contexte français, on pourra dire qu'il a existé une période de limitation volontaire de l'accès de certains groupes à l'activité sportive, par exemple, au 19^{ème} siècle vis-à-vis de l'adhésion des membres des classes populaires aux clubs sportifs ou jusqu'à une date récente vis-vis des femmes quant à la pratique de la boxe ou du saut à la perche interdites en compétitions officielles. Ces positions ont pu s'exprimer selon des argumentations brutales ou selon des formes

⁷ Fassin D., « Nommer, interpréter. Le sens commun de la question raciale », in *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française* (E. et D. Fassin dir.), La Découverte, 2006, p. 32.

plus euphémisées. On pourra faire état aujourd'hui de discours idéologiques racistes, limités à quelques groupes de supporters bien identifiés, et de comportements à caractère raciste parmi les spectateurs, plus souvent des actes individuels.

On est aujourd'hui plutôt confronté, dans le sport, au racisme symbolique contemporain. Le racisme est interdit, mais il existe sous des formes symboliques, notamment par le jeu des attributions à propos des qualités de certains groupes, et des discriminations et ségrégations silencieuses, niées au nom de la méritocratie ou de l'universalisme républicain. Ce racisme symbolique peut avoir ses conséquences au moment de l'entrée dans la pratique ou sur le marché du travail ; dans l'attribution des salaires : être moins payé ou être engagé parce qu'on est moins payé ; la place dans la division du travail à travers le poste occupé et le chemin qu'il rend possible par la suite ; les conditions pour passer les différentes étapes ; dans le fait de faire ou ne pas faire confiance, etc.

La question sensible est celle du passage et de l'articulation entre ces différentes formes de pensée racialisée. Car plus que de racisme, qui comporte une connotation de hiérarchisation forte, d'exclusion et de ségrégation et manque à prendre en compte les ambivalences et les contradictions des références à la couleur ou à la culture, il convient plutôt de parler de racialisation qui est la tendance à fixer des caractéristiques. Les dernières années en ont fourni leur lot avec les propos qui rassemblent, dans la proximité de leurs expressions, des personnes aussi différentes que Jean-Marie Le Pen, Georges Frêche ou Alain Finkielkraut autour du constat de la prédominance des sportifs noirs dans les équipes de France de différents sports, tout spécialement le football. A ces propos, on doit joindre ici les débats qu'ont occasionnés les mésaventures de l'équipe de France de football en Afrique du Sud durant le mois de juillet 2010 et sa conséquence qu'est l'affaire des quotas dans le football français. Ces propos sont-ils de même nature, racistes, ou des racismes différents ? Traduisent-ils l'émergence d'une question, la question raciale, qui n'aurait jusqu'à ce jour pas trouver place dans les débats en France ? Que révèle-t-il des changements dans les représentations de la société française ? Que révèlent-ils de la place du sport dans la fabrique républicaine ? Une panique morale ? Le footballeur noir est-il une manière de parler des chercheurs d'asile ou des émigrants économiques ? Y-a-t-il une question noire qui émerge à travers le sport ? De fait, dans la fameuse affaire des quotas, c'est la question noire qui a été mise en avant, plus que celle des joueurs issus des populations minoritaires.

Doit-on y voir un racisme offensif, d'exclusion ? Ce qui est sûr est que le sport fait parler de races. La place évidente du corps, de ses apparences et de ses effets, la force ou la souplesse, tout cela maintient de façon évidente la question des relations entre les qualités naturelles, innées, des individus comme sources de leur supériorité et les qualités acquises par la socialisation et le travail, donc les effets de la culture. Il est en cela très propice aux lectures naturalistes, racistes sur les bases d'une lecture génétique, ou culturalistes, qui peuvent être racistes par différentialisme radical. En tous cas il manifeste la difficulté à se débarrasser de la race comme moyen de lire les relations entre les groupes et peut faire dire qu'il existe « un racisme sans raciste » parce qu'il est difficile de ne pas s'y référer et de ne pas attacher des significations aux différences de phénotypes.

DES MODELES EXPLICATIFS

Prenant en compte l'hypothèse raciste, dans son sens élargi avec sa dimension volontaire ou inconsciente en arrière-plan, on peut mobiliser diverses modes de compréhension des pratiques discriminatoires. On distingue des approches individualistes qui sont plutôt celles des économistes et des approches collectives, plutôt utilisées par les sociologues. L'idée est qu'il est intéressant pour la compréhension des mécanismes de discrimination de faire jouer et d'articuler les deux. On a utilisé les analyses portant sur les discriminations raciales et sexuelles et on peut, pour bien des cas, utiliser indifféremment les unes ou les autres.

Explications individualistes

Les explications de type individualiste reposent sur les concepts qui sont le plus fréquemment utilisés par les économistes quand ils veulent rendre compte des questions de discrimination. Ce sont ces concepts qui sont à la base du raisonnement des acteurs économiques du monde sportif puisque les sports professionnels sont des marchés où il s'agit d'obtenir les meilleurs résultats à un moindre coût. Nous allons passer en revue les différents types d'arguments.

Qui discriminent ? Employeurs, employés, consommateurs

Dans ce cadre d'analyse, la discrimination est une préférence, raciste par exemple ou sexiste. Elle peut être le fait de l'employeur : une fédération veut limiter le recrutement des athlètes appartenant à certains groupes ethniques ou raciaux ; un club d'une section féminine ne veut pas d'entraîneure pour son équipe première, etc. La discrimination peut être le fait des employés : les membres d'une équipe ne veulent pas de joueurs appartenant à une minorité ethnique ou sexuelle, le groupe des entraîneurs ne veut pas qu'une femme rentre dans le collectif de travail, etc. Elle peut être le fait des consommateurs : les supporters ne veulent pas de joueurs noirs dans l'équipe ou les parents ne veulent pas inscrire leurs fils dans un club de gymnastique parce qu'il n'y a que des filles. Les trois peuvent avoir les mêmes préférences racistes ou sexistes : ce serait le cas dans les pays d'apartheid ou dans les pays où existent des interdictions formelles ou diffuses à l'accès des femmes dans l'espace public. Mais les préférences peuvent être différentes selon le groupe considéré : en Italie, les présidents de club de football veulent bien embaucher des

joueurs africains parce qu'ils sont de bonne qualité et coûtent moins chers qu'un joueur italien, mais les supporters ne veulent pas. Ainsi, l'employeur président d'un club peut anticiper les préférences des consommateurs : il fait des quotas de recrutement par crainte que les supporters de son club ne s'en aillent.

Capital humain et préférences

Les individus se distinguent par leurs préférences pour telle ou telle activité, faire du sport ou faire des études par exemple, et ces préférences déterminent leur investissement en capital humain, faire des études ou passer beaucoup de temps à travailler et à s'améliorer dans une activité sportive. Les écoles économiques insistent sur l'importance de la détention de capital humain pour expliquer l'évolution des carrières des individus. Cette approche prétend ainsi expliquer le fait que certains athlètes ne deviendront pas entraîneurs parce qu'ils n'ont pas de préférence pour les études ou pour l'acquisition d'expérience sur le tas ou pour la recherche constante d'amélioration technique (comme s'entraîner seul, ce qu'on reconnaît à tous les plus grands joueurs et athlètes), mais une préférence pour les gains immédiats, l'argent qu'on propose, ou pour le plaisir simple du jeu. Dans ce cadre d'analyse, on dira que c'est par la préférence pour le travail domestique qu'on expliquera que les femmes ne peuvent pas faire de carrière dans l'administration des clubs car elles ne sont pas prêtes à passer du temps hors de leurs foyers.

Discrimination statistique et incertitude

Lorsqu'on manque d'information précise sur les qualités des travailleurs, on raisonne ou on applique une discrimination statistique : on juge un individu par rapport à des comportements connus d'individus identiques et on généralise à l'ensemble du groupe. Cela peut être un désavantage : « *on a souvent des ennuis avec les Algériens* ». Ce peut-être aussi à l'avantage du groupe si on pense que les joueurs sud-américains sont les meilleurs parce qu'on pense qu'ils jouent tous comme Messi ou comme Pelé. Ou alors ce sont des avantages qui limitent les possibilités d'évolution : on considère volontiers que les Noirs peuvent être des défenseurs athlétiques ou des milieux de terrain infatigables parce qu'ils sont majoritaires à ce poste, mais pas d'être des entraîneurs.

Le raisonnement statistique se comprend dans la mesure où les acteurs économiques n'ont jamais assez d'informations sur les autres intervenants lors d'une transaction : ils utilisent des bribes d'information fondées sur leur expérience ou celles d'autres acteurs qu'ils estiment dignes de foi. On pourra dire dans ce

cadre que c'est une démarche compréhensive, dont on voit qu'elle peut être à l'avantage du groupe qu'on ne connaît pas bien. Il traduit le fait que les individus en situation de choix ou d'incertitude s'appuient sur des catégories de classement, nécessairement imparfaites.

On n'est pas loin, bien, du stéréotype et du préjugé comme production cognitive normale puisqu'on ne peut appréhender une nouvelle situation sans se construire une représentation des différentes composantes de cette situation à savoir, sur le marché du travail sportif, les qualités supposées des sportifs selon leurs origines. La question est celle de savoir si on développe des modes de connaissance pour pouvoir améliorer l'information et corriger les préjugés, ou encore celle de savoir si les généralisations fondées sur l'incertitude et le manque d'expérience continuent à opérer lorsque les informations disponibles ont augmenté. Ainsi, aujourd'hui, on peut considérer que la discrimination statistique vis-à-vis des femmes ou des personnes issues de l'immigration ne relève plus seulement de l'incertitude produite par l'arrivée d'un nouveau groupe sur la scène sportive, mais d'autres facteurs tels que le préjugé raciste ou sexiste incorporé

Anticipation, effets pervers et renforcement

Les explications individualistes analysent donc les faits de discrimination à travers les relations que des individus entretiennent sur un marché. Elles peuvent paraître abstraites, mais elles ont l'utilité de faire comprendre l'émergence d'effets pervers quand les choix opérés par intérêt s'avèrent coûteux, ou permettent encore de comprendre l'émergence de prophéties auto-réalisatrices. Dans le cas du sport, cela signifie qu'un club pourra refuser d'engager des athlètes noirs ou arabes par préférence raciste, mais qu'il devra payer plus cher pour n'avoir que les athlètes de la couleur qu'il désire, avec le risque de perdre les compétitions puisqu'il se prive de talents avérés. Ou alors, autre cas de figure, les dirigeants de clubs et de fédérations pensent que les joueurs noirs n'ont pas les qualités requises pour être entraîneurs car ils valent essentiellement pour leurs valeurs athlétiques et n'ont pas les capacités requises pour occuper des positions d'autorité. Dans cet exemple, il y a des chances de voir augmenter la part des joueurs noirs de type « défenseurs athlétiques » sur le marché parce que les sportifs noirs voient qu'il y a de la demande pour ce type de qualité et par pour d'autres Par contre, ces joueurs ou athlètes ne s'inscriront pas dans les formations d'éducateurs parce qu'ils auront été découragés par le manque d'intérêt, au cours de leur carrière, pour leurs qualités autre qu'athlétiques ou qu'ils auront construits leur projet de vie professionnelle

post-sportive à partir de ce qu'ils considèrent comme étant des projets réalistes : s'il y a peu d'entraîneurs ou d'élus de couleur, non seulement il n'y a pas de modèle à imiter, mais il y a aussi une évaluation de ce qui est accessible. L'individu victime des préférences racistes ou des raisonnements statistiques fait ainsi des anticipations d'échecs ou de difficultés trop importantes à surmonter.

Avoir un projet

Mais les analyses individualistes mettent aussi en avant les effets positifs du fait d'avoir un projet comme moyen de surmonter certaines difficultés et au moins, si ce n'est d'aller au bout de ces projets, d'améliorer sa situation par rapport à ceux qui partagent sa condition.

Différentes études portant sur les femmes et le travail ont en effet montré que celles qui avaient des projets de carrière allaient plus loin dans la vie professionnelle que celles qui n'en avaient pas, simplement parce qu'elles sont amenées dans leur projet à mobiliser des ressources, doivent s'organiser de manière différente des autres, par exemple passer du temps à lire et aller à des formations plutôt que de faire du travail domestique. Elles investissent donc dans le capital humain⁸ et acquièrent du capital social, les relations qu'elles se font durant ce parcours. On sait aussi par ailleurs qu'en sport, on a plus de chances d'accéder à une meilleure expertise en entraînement parce qu'on a anticipé sa fin de carrière sportive et sa reconversion en préparant les qualifications.

Dans des enquêtes menées auprès des jeunes qui sont passés par des dispositifs d'accès aux métiers du sport, on s'aperçoit aussi que ceux qui se sont projetés dans une activité comme celle d'entraîneur n'arrivent peut-être pas à cette position, mais ont amélioré leurs compétences sociales et leurs qualifications, ce qui leur permet de s'insérer dans les dispositifs qui articulent domaine sportif et domaine socio-éducatif. Certes, le fait de ne pas arriver à atteindre l'objectif fixé peut être générateur de frustration et de mécontentement, mais ils améliorent leur situation par rapport à celles des autres jeunes et peuvent mobiliser ultérieurement les ressources cognitives ou sociales qu'ils sont acquises et les positions qu'ils occupent dans le monde social. Ils deviendront peut-être des protestataires.

⁸ C. Hakim, *Work and occupation*, 2002, 29, 428-459

De l'individuel au structurel

Ceci indique une piste qui est celle des conditions susceptibles de développer les capacités, ce qu'on appelle l'*empowerment*, qui permettent aux individus de se projeter dans l'avenir. Mais est-ce bien seulement une approche individualiste ? En effet, les études portant sur la place du projet dans l'évolution des positions professionnelles des femmes ont fait remarquer qu'il a fallu des conditions structurelles pour que les femmes puissent entrer dans cette dynamique des projets de vie. Ce sont des conditions telles que la contraception, la reconnaissance juridique de l'égalité des opportunités pour tous, les transformations de l'économie en économie de service, le développement du temps partiel, la progression des valeurs individualistes de choix de vie pour que puissent se développer des projets de vie portés par les femmes. Quelles seraient-elles dans le monde sportif ou peut-on déjà vérifier que les femmes qui se sont engagées dans le sport puis dans les carrières d'encadrement ont amélioré leur sort comparativement à celles de leur groupe d'origine ?

Par exemple, le principe, dans la politique sportive française, du double projet constitue un élément pour le développement de projets individuels, à condition de réfléchir à ce qui peut le rendre effectif, selon les capacités identifiées des individus et selon ce que les mécanismes institutionnels permettent. Mais ce que disent aussi ces analyses, c'est que le chemin parcouru est incomplet parce que les obstacles qui se dressent ne sont pas seulement les insuffisances individuelles des personnes, mais des obstacles structurels.

Explications collectives et institutionnelles

Dans le modèle de l'équilibre parfait qui porte les analyses individualistes, la discrimination peut disparaître parce qu'elle est trop coûteuse : qui aujourd'hui se priverait des athlètes africains s'ils peuvent en aligner dans leurs équipes, que ce soit les présidents des clubs ou les supporters ? Que le racisme disparaisse est une autre affaire. Mais le problème des explications individualistes est qu'elles ne s'intéressent pas à la genèse de ces fameuses préférences ou au maintien des discriminations dans certaines pratiques considérées comme des bastions masculins ou dans d'autres secteurs du sport que la pratique : les femmes et les minorités sont toujours aussi peu présentes dans l'encadrement et dans la représentation ou l'administration du sport. Pour comprendre les statistiques qui

décrivent l'inégale répartition des sexes ou des ethnies dans le monde du sport, il faut donc faire entrer d'autres hypothèses.

Pré-discrimination ou socialisations différenciées

Les approches individualistes sont insatisfaisantes parce qu'elles ne se posent pas la question de pourquoi les individus ont une préférence plutôt qu'une autre. C'est pourquoi elles font entrer en ligne de compte, pour compléter l'analyse, les effets des discriminations antérieures qui sont à l'origine des spécialisations professionnelles des groupes ethniques et des préférences des individus de ces groupes. C'est là une autre manière de décrire la situation postcoloniale : certes, les mêmes droits sont reconnus à tous, mais l'histoire a déposé des couches de valeurs, d'attitudes, d'institutions, de processus de socialisation qui orientent les actions des individus selon qu'ils sont des femmes ou des hommes, des immigrés ou descendants d'immigrés ou des « majoritaires » vis-à-vis des « minoritaires ».

Dans les analyses de la discrimination raciale aux Etats-Unis, si on prend pour référence la population noire américaine, on décrit les caractéristiques de cette population. Elle a des revenus plus faibles et un plus faible capital culturel qui rendront compte de la place dans la structure sociale de la majorité de cette population, à savoir l'occupation d'emplois peu ou non qualifiés, situation qui s'origine dans l'expérience de l'esclavage et de ses conséquences sur la situation économique et sociale des Noirs américains. Cette limitation des moyens financiers et culturels n'empêche pas d'avoir un avantage compétitif sur le marché des emplois qui ne requièrent pas de capital humain, entendu ici au sens de capital scolaire, et de générer cette fameuse préférence pour des emplois qui s'appuient sur la détention d'un capital corporel, d'autant que les individus disposent des réseaux pour y accéder. Traduit dans le domaine qui nous préoccupe, le sport, cela se traduirait par une incitation forte par les familles noires aux Etats-Unis à favoriser l'engagement de leurs enfants dans les carrières sportives, car c'est un usage du capital corporel, à fort rendement économique, si on réussit bien sûr. On évoque donc ici les mécanismes de socialisation différenciée selon les groupes sociaux.

Par exemple, on met aussi en évidence la socialisation aux valeurs féminines comme une de ces discriminations antérieure à l'entrée sur le marché du travail qui impliquent que les femmes font moins d'études ou s'orientent dans des secteurs « féminins ». La socialisation aux rôles sexués et aux aspirations professionnelles se forge par l'éducation à ce qui est convenable pour une femme, comme de ce qui est

convenable pour un Noir ; par le développement d'un goût pour certaines conditions de travail ; par l'enseignement des seules habiletés féminines en ne fournissant que d'informations que sur les activités féminines, etc.

Si le sport fait partie des activités convenables pour un jeune des milieux populaires français ou américains, il n'en est pas de même, pour des raisons qui peuvent varier selon les milieux populaires, pour les jeunes filles. On a ici une des explications des choix féminins dans les activités sportives : la danse ou la gymnastique sont convenables, pas le football ou le rugby, ou du bénéfice accordé au travail précoce, la jeune fille doit participer au bien-être domestique, ou aux études plus ou moins longues au détriment du sport qui n'est pas une carrière convenable.

Fermeture et luttes collectives

Les mécanismes non conscients ou fondés sur les chances qu'on pense avoir en suivant une voie plutôt qu'une autre sont des choix de carrière qui viennent de la socialisation familiale. Mais on peut aussi faire intervenir l'existence de stratégies conscientes de défense des intérêts contre de nouveaux arrivants. On parle dans ce cas de fermeture sociale qui est une lutte collective menée par un groupe pour empêcher un autre groupe d'entrer dans l'activité. Les hommes ou la population majoritaire monopolisent et défendent leur monopole sur les positions les plus valorisantes dans la hiérarchie de l'entreprise ou dans une pratique qui exprime les valeurs auxquelles ils croient : « le travail de force est une affaire d'homme » et traduit en sport cela donne « le rugby, ou le football, ou la boxe, ou le cyclisme, est un sport d'hommes », etc.

Dans le monde du travail, cela a pris historiquement la forme de luttes contre le travail des femmes ou l'embauche de travailleurs étrangers. Dans le monde du sport, on peut considérer l'interdiction réglementaire faite aux femmes de participer à un sport comme une de ses manifestations. Une fois ces interdictions tombées, il demeure les formes plus subtiles et cachées : ce peut être des argumentations d'ordre sanitaire (la physiologie féminine ne peut supporter les chocs du rugby), d'ordre esthétique (« une femme sur un vélo n'est pas esthétique »), mais ce sont plus souvent des situations concrètes de travail qui manifestent la fermeture, notamment toutes celles qui donnent le sentiment d'appartenir ou non au groupe des travailleurs et de participer à la sociabilité (c'est la question des blagues sexistes ou racistes ou du harcèlement), celles qui permettent de progresser (donner ou ne pas donner des informations sur les stages ou sur les manières de faire

mieux, ne pas aider) ou d'évaluer les processus de formation et d'acquisition du capital humain spécialisé (la formation sur le tas supposent pour être efficace qu'on aide ou signale aux personnes ce qu'elles ont fait de bien ou d'incorrect). Les attitudes et les propos relèvent du harcèlement ou du sabotage, c'est-à-dire du refus d'aider, de transmettre ou de la mise à l'écart par assignation à une identité. Dans le monde sportif comme dans les autres mondes du travail, cela fait référence à tout cet ensemble d'interactions par lesquelles les individus se sentent intégrés dans un collectif de travail, où ils pensent que leurs efforts sont pris en compte, où les conditions d'exécution des tâches permettent de révéler leurs qualités, etc. Entre membres d'une équipe cela peut relever du bizutage, comme une épreuve d'initiation, mais aussi comme une défense contre la concurrence d'un nouvel arrivant, de la même manière dans un collectif technique sportif où arrive une femme.

Les deux marchés du travail

L'hypothèse d'un marché qui serait un échange simple entre des individus qui proposent leur force de travail et une demande se heurte à l'hypothèse selon laquelle le marché du travail est en fait segmenté. La segmentation du marché du travail est le résultat de la division du travail, du développement inégal de la technologie, de la création de différentes cultures de travail, etc. On distingue alors deux marchés du travail dans lesquels les modes d'entrée sont différents.

D'un côté, il y a le marché des métiers où les individus sont considérés comme insubstituables en raison des compétences spécifiques nécessaires pour les exercer et de la valeur qu'ils ajoutent à l'entreprise et où, en conséquence, les procédures sont très sélectives. De l'autre, il y a le marché des « jobs », qui sont les emplois substituables, tout le monde peut les faire et le changement de personne n'ajoutera ou n'ôtera pas de valeur produite. Dans ce cas, les critères de sélection sont moins exigeants, les contrats sont courts et on peut se débarrasser sans grand dommage des individus qui ne satisfont pas. Dans un cas, les rémunérations sont fortes, les chances de promotion plus importantes car les individus susceptibles d'exercer ces fonctions sont en nombre plus restreints et sont l'objet de compétition entre les employeurs ; dans l'autre, ce sont des postes qui demandent une moindre qualification, où les différences de compétence entre individus sont faibles et où ceux-ci sont donc moins rémunérés et sont promus sur une échelle réduite.

Dans l'entreprise, pour donner une image simplifiée, on opposera le monde des experts, avec ses différents niveaux et leurs compétences spécifiques, à celui des

emplois non qualifiés ou standardisés. Pour se rapprocher du domaine sportif, on peut prendre l'exemple d'un orchestre où le premier violon est moins substituable que le violoniste du rang. Dans le domaine sportif, on dira que Zidane était insubstituable, tandis que Guivarch' ne l'était pas.

Dans le domaine sportif, cela amène à plusieurs distinctions. Pour les sportifs, on pourra distinguer trois marchés : celui des stars qu'on paie très chères parce qu'elles apportent de la valeur (des victoires et des téléspectateurs) ; celui des très bons à qui on accorde la valeur de garantir qui la stabilité des résultats en opérant à des postes moins visibles que les stars ; celui qui est dominé par le turnover car on considère qu'il n'y a pas beaucoup de différences de talents et qu'on ne prend pas de risque en les changeant.

On peut aussi distinguer des positions dans une équipe car certains postes apportent plus de valeurs à l'équipe parce qu'ils sont décisifs dans le succès. C'est le cas du numéro 10 en football ou du buteur, du *quarter back* en football américain, du meneur en basket-ball ou du pivot. Mais en même temps, ce sont pour des raisons différentes : pour les uns, on met en avant des qualités d'autorité ou de réflexion et pour les autres les vertus de l'instinct ou des qualités physiques. Parmi les éléments de valorisation, on trouve encore l'expérience requise du sportif comme avoir été capitaine, avoir une longue expérience à haut niveau, qui sont aussi des gages d'autorité et de réflexion sur l'action. On retrouvera ces critères dans l'opposition entre le marché des sportifs où les qualités qui assurent la reconnaissance sont calculables (chrono, nombre de buts ou de passes) et celui où c'est l'influence morale. De la même façon, il y a un marché des entraîneurs dans lequel seront mis en avant les critères de qualités sociales que sont l'autorité, la manipulation des interactions sociales et la capacité réflexive, mais aussi la réputation et l'expérience.

Le constat des analystes est qu'il n'y a pas de passage régulier entre ces segments de marché qui supposent chacun des critères différents de sélection : il n'y a pas de règles d'ancienneté par exemple pour fixer la valeur d'un sprinter dans un meeting d'athlétisme, ce sont les temps qu'ils réalisent et les victoires qu'il a remportées, c'est un saut quantitatif, meilleur temps, et qualitatif, passage au statut de star.

On peut se représenter le marché du travail des entraîneurs de la même manière, spécialement dans les sports professionnels où, même si le diplôme est nécessaire, au moins en France, pour entraîner une équipe, c'est ce qu'on considère comme le talent qui fera la différence en terme de valeur de marché et de confiance accordée. Et on peut comprendre aussi que le passage d'athlète à entraîneur n'a lui aussi rien

d'automatique. Si le métier d'entraîneur est souvent la suite logique d'une carrière sportive, outre le nombre de places qui est moindre, ce sont aussi d'autres compétences qui sont mises en avant et donc d'autres critères de jugement.

Talent, réputation, confiance sont les éléments qui répartissent les individus sur les différents segments du marché du travail et ces qualités se démontrent à travers des épreuves : le talent du sportif est une épreuve qui peut être objective (la loi du chronomètre, du nombre de buts ou de victoires), mais aussi subjective (quelle qualité faut-il pour devenir capitaine d'une équipe ? pour être sélectionné dans un sport collectif ?). Il en est de même pour les postes de responsabilité technique : qu'est-ce qui fait qu'un individu devient entraîneur national ou entraîneur d'un club professionnel de sport collectif ? Ses diplômes certes, mais aussi la réputation qu'il a acquise au cours de sa carrière ou la confiance qu'on lui accordera, c'est-à-dire le risque qu'on acceptera de prendre en le choisissant.

On arrive ainsi à deux questions à cette étape : 1) le talent est-il une qualité intrinsèque (on l'a ou on ne l'a pas) qui génère de façon normale la réputation et la confiance ou bien est-il un produit des multiples interactions sociales qui ont accompagné la carrière de l'individu et qui ont creusé un fossé là où il n'y avait qu'une petite différence ? 2) S'il y a si peu d'entraîneurs de haut niveau issus des différentes immigrations, qu'on soit en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis ou en France, doit-on considérer que c'est parce qu'ils n'ont pas le talent suffisant ou est-ce en raison d'interactions sociales qui ont joué contre leur promotion ? Ce sera l'objet de la partie consacrée aux conditions sociales des carrières des entraîneurs.

Discrimination institutionnelle : ce qui est bon pour...

C'est parce que ce sont des épreuves qui ont une part subjective, ce que les économistes traitent sous le terme d'incertitude, que le passage entre les segments du marché du travail fait jouer à plein les stéréotypes : lorsqu'on doit choisir un entraîneur, un capitaine, accorder un diplôme, de qui attend-on les qualités sociales d'autorité ou les qualités réflexives ?

Une partie de la réponse est inscrite dans le caractère sexué ou racialisé de l'organisation du travail dans laquelle les femmes et les minorités sont situées majoritairement dans les emplois non qualifiés. La position dans laquelle ils se trouvent majoritairement peut nourrir les préventions à leur égard et comme on l'a vu plus haut cela peut aussi induire un moindre engagement dans la quête de qualifications formelles en raison de l'anticipation d'un échec.

Plutôt que de discrimination statistique, on parle alors de discrimination institutionnelle. Une institution est une manière habituelle ou coutumière de faire et de penser partagée par tous, « de l'intelligence routinisée » ou encore « une routine qui a du succès » et le processus de travail sexué ou racialisé en est justement une de routine. Les routines, les habitudes reflètent et font vivre des conceptions sexuées ou racialisées de l'organisation : « ce sont des tâches d'hommes, ce sont des tâches de femmes, les Noirs ont des qualités naturelles, mais ils sont trop nonchalants, ils n'ont pas la qualité requise pour cette fonction ». Ceci peut être dit ou simplement implicitement mis en œuvre. On y retrouve de vieilles divisions entre les sales boulots d'entretien et de reproduction et les travaux de prestige et de conquête. Les préférences pour les hommes ou pour les femmes sont construites sur les bases de cette division entre prestigieux et moins prestigieux.

Il n'est pas sûr qu'en France le sport soit prestigieux socialement, spécialement les sports professionnels. En tout cas, ils sont plus convenables pour les hommes que pour les femmes. Mais les positions d'encadrement technique le sont, et encore plus les positions électives qui sont des éléments de notabilisation, si toutefois on peut franchir les étapes qui peuvent mener du club opérant au plus bas niveau aux clubs à réputation nationale. L'hypothèse de la discrimination institutionnelle est que les critères qui opèrent pour qu'un individu passe d'un stade à un autre opèrent selon cette distinction entre ce qui ou ne convient pas à qui et ce qui est prestigieux ou pas et qui convient à un poste considéré comme prestigieux et qu'elle passe par des jugements sexués et racialisés.

Ce type de discrimination produit des effets et impliquent les mécanismes suivants :

Les modalités d'accès

La différence entre les métiers prestigieux et les autres se traduit dans les mécanismes différents de recrutement qu'on met en œuvre. Ce sont des pratiques formelles, des examens qui sont passés à un moment « m » ou un CV qui est envoyé pour une date fixe sur des postes dont on connaît le contenu, par une information publique (comme les concours de recrutement de la fonction publique). Les règles de recrutement et d'avancement reposent sur des procédures formalisées, officialisées et connus de tous (diplômes nécessaires, accès à l'information).

Mais ce sont aussi des pratiques informelles, c'est-à-dire qu'on va réaliser des entretiens pour évaluer différentes compétences, mais surtout que l'information sur le poste disponible ne sera pas publique, mais passera par des réseaux, et par des exigences qui sont adaptées à ceux qui sont depuis longtemps dans la place, ce qui discriminent les nouveaux (comme l'ancienneté et l'expérience).

C'est qu'on retrouve dans les phénomènes de cooptation où l'on fait confiance à ceux qu'on connaît déjà. Le potentiel de nuisance de ces pratiques vient de ce qu'il y a un pouvoir discrétionnaire de ceux qui monopolisent les tâches les plus prestigieuses et qui empêchent les autres d'y accéder, mais surtout ce phénomène tend à amplifier l'écart entre les postulants qui ont accès à un réseau d'interconnaissance et ceux qui ne l'ont pas, qui croient que les procédures sont formelles alors que les choix sont déjà faits.

On peut considérer qu'en sport, la position de sportif renvoie à des procédures formelles : de droit, tous les sports sont accessibles et les critères pour monter dans les différents niveaux de pratique sont connus par tous. Par contre, on peut facilement comprendre que la carrière d'élite ou celle d'entraîneur dépendent de procédures où la cooptation et l'appartenance à des réseaux jouent plus que la réponse à des réquisits formels lors d'un examen. La discrimination n'est pas nécessairement raciale ou sexuelle : elle se fait en choisissant ceux qu'on connaît déjà ou qu'on souhaiterait avoir dans son staff ou dans son futur bureau. Or, les équipes d'encadrement, plus on monte dans le haut niveau sportif, sont majoritairement blanches et masculines. La situation qui s'est constituée avant que les femmes et les immigrés et descendants d'immigrés ne rentrent massivement dans la pratique sportive perdure. Comment ?

Doubles standards⁹

Une des hypothèses connues est celle de l'existence des doubles standards. Il y a deux manières d'envisager cette hypothèse. Souvent, on confondra double standards et double exigence : les nouveaux sur un marché du travail ou dans un univers social, ici les femmes ou les descendants d'immigrés, doivent en faire deux fois plus pour être choisis : non seulement avoir toutes les qualifications formelles requises, comme le diplôme, mais aussi avoir un CV plus que parfait (où aux diplômes s'ajoutent l'expérience, la réputation, etc.). L'autre manière d'envisager cette hypothèse est plus subtile car elle prend en compte la manière dont sont

⁹ M. Foschi, "Double standards for competence", *ARS*, 26, 2000, 21-42

interprétés les impressions produites par un individu lors d'interactions sociales, comme un jury de recrutement. Comment juger de la compétence ou de la moralité d'une personne ? Il y a double standards quand les qualités des individus sont interprétées avec des outils différents selon les caractéristiques des groupes auxquels ils appartiennent.

Dans une interaction sociale, chacun peut répondre aux strictes exigences demandées, se tenir correctement ou être sociable si c'est une réception, avoir un bon Cv ou avoir de l'expérience si c'est une audition pour un poste, mais selon les caractéristiques sociales des individus, ils seront jugés soit par rapport au comportement selon les règles de l'interaction, soit par rapport aux attributs de sa catégorie d'appartenance. Ainsi, dans les épreuves de classement, on tendra à relier les qualités diffuses ressenties (l'émotivité, l'impression ou non de confiance, etc.) à aux catégories que sont la race, le sexe, la classe sociale, voire le physique ou l'apparence vestimentaire : être trop bien habillé, être trop poli, être trop sûr de soi ou être trop réservé, etc., ce qui s'appliquera différemment aux femmes et aux hommes, aux Noirs et aux Blancs, aux classes populaires et aux classes moyennes. Dans les épreuves de compétence, on relativisera donc ou non les qualités des individus selon qu'ils sont de statut social modeste, de race noir, ou des femmes : « pour une femme, c'est une bonne performance ». Et les expériences de psychologie sociale tendent à montrer qu'on se référera moins aux attributs de statuts si on a à faire à un homme, blanc, de classes moyennes ou supérieures.

Réseaux et homophilie¹⁰

Les procédures informelles de recrutement des métiers considérés comme insubstituables favorisent le poids des réseaux parce qu'on aura tendance à faire confiance à ceux qu'on connaît déjà, soit personnellement par les expériences antérieures d'études ou de travail, soit parce qu'ils ressemblent à ceux qu'on connaît déjà dans l'environnement professionnel dans lequel on se trouve. On retrouve le principe énoncé plus haut de la discrimination : en situation d'incertitude, on aura tendance à faire confiance à ceux qui ont les mêmes caractéristiques que ceux qui occupent déjà ce type de fonction. L'hypothèse de l'homophilie est qu'on se rassemble entre semblables, qu'on préfère celui qui est comme soi, mais aussi qu'on a plus de chance de rencontrer et de s'entendre avec

¹⁰ M. McPherson, L. Smith-Lovin, J. Cook, "Homophily in social networks", *ARS*, 2001, 27, 415-444

quelqu'un qui ressemble. Beaucoup d'études de réseaux ou d'appariements tendent à montrer que les contacts sont plus fréquents entre des personnes qui ont des traits communs, qu'on parle du mariage ou des liens amicaux. La question est : quelle est la nature de cette ressemblance, car si on restait là, on ne comprendrait pas pourquoi il y a des mariages mixtes, pourquoi il y a des milieux professionnels mixtes, etc.

Du point de vue des sexes, on sait que, dans le cadre des loisirs, les jeunes garçons fréquentent d'autres jeunes garçons et développent des sociabilités et des pratiques masculines (comme s'intéresser au football) ; de façon générale, on s'assemble avec les personnes du même âge qui vivent dans le même quartier, mais aussi qui partagent les mêmes goûts musicaux ; on a tendance à faire les mêmes études et on a les mêmes loisirs quand on appartient à des milieux sociaux proches, mais le fait de participer à des mêmes activités de loisir permet de développer des liens avec des individus d'autres milieux, donc de sortir de l'homophilie ; avoir fait des études dans une grande école se traduit par l'appartenance à un cercle des anciens élèves, etc. Les variables sociodémographiques sont fortes parce qu'elles tendent à mettre dans les mêmes lieux ou positions des personnes qui se ressemblent et qui nouent des relations sociales d'amitié ou de sociabilité. L'hypothèse de l'homophilie n'est pas de considérer qu'il n'y a de relations qu'avec des semblables, mais qu'il y a plus de chances qu'il y en ait et du coup qu'il y aura plus d'interconnaissance entre ces semblables.

Dans les études américaines, on a dressé une hiérarchie dans laquelle l'homophilie de race et d'ethnie apparaissent comme les deux plus grands principes qui divisent l'expérience sociale des individus. Elle vient avant l'âge, la religion, l'éducation, le métier, et le sexe, et la position dans les réseaux. Les proximités géographiques, c'est la problématique du ghetto et de la ségrégation spatiale, la spécialisation professionnelle et l'expérience du racisme, et de l'esclavage, constituent les bases de ce phénomène. Ce sont la vie dans les quartiers, la famille, les organisations d'éducation ou de travail fréquentées et les positions dans le système de la division du travail qui créent des contextes dans lesquelles les relations homophiles se forment, mais aussi les expériences avec le monde blanc.

Qu'en est-il en France ? La question raciale ou ethnique est une question neuve liée à l'importance des flux migratoires dans les dernières décennies et à la liaison opérée entre ces mouvements et les transformations urbaines. La tradition sociologique, à travers l'étude des sociabilités, des pratiques de loisir ou des mariages, peut mettre en évidence à la fois des phénomènes qui peuvent s'analyser

sous l'angle de l'homophilie, à travers la reproduction scolaire ou de celle des élites, ou des phénomènes de fuite des classes moyennes en raison de la concurrence entre bons et mauvais établissements scolaires. Dans ces cas, c'est principalement une homophilie sociale sur laquelle on insistera. Mais, dans le présent contexte français, la division sociale est aussi une division entre majoritaires et minoritaires, dans la mesure où les immigrés et descendants d'immigrés appartiennent pour la plus grande partie aux classes populaires, ouvriers et employés. Ainsi, la question de savoir si l'homophilie, et par contrecoup la discrimination, est plutôt raciale que sociale se pose.

En même temps, on pourra aussi insister sur le dépassement de ces préférences en évoquant les sociabilités ou les organisations de travail qui mêlent des individus de toutes origines. Car, dans les sociétés interviennent des facteurs culturels comme les attitudes et les aspirations qui induisent des appariements entre des personnes différentes, ce à quoi correspond le passage à l'université, l'entrée dans un monde professionnel que les diplômes permettent, le militantisme qu'il soit politique ou associatif. Le sport pourrait entrer dans cette catégorie : le sport peut réunir des personnes dissemblables sur le plan social ou ethnique, sur le plan du capital scolaire, mais il ne réunira pas des individus de sexe différent, sauf si ces individus sont socialisés dans des lieux communs, on pense aux instituts de sport où sont réunis athlètes féminins et masculins par exemple. Mais on aura moins de chance de le voir en football ou en rugby.

Le sport peut donc rendre semblables des individus qui ne le sont pas sous l'aspect social ou culturel parce qu'ils partageront une même expérience de loisir ou de travail. C'est le spectacle que donnent beaucoup de sports au plan de la pratique. Mais le sport est aussi un moyen de se réunir entre semblables : les réfugiés politiques d'un pays se regroupent dans des équipes de football du dimanche ; des clubs se créent pour réunir des immigrés venant du même pays ; ceux qui ont gagné une compétition prestigieuse forment une sorte de confrérie.

Dans l'expérience sportive, les conditions de vie dans les centres de formation peuvent aussi favoriser les regroupements entre semblables, parce qu'on communique mieux entre les personnes qui partagent déjà des choses en commun (une origine, des goûts), d'autant que la mise en concurrence, qui est une règle de fonctionnement des centres, peut renforcer la recherche de protection auprès de personnes qu'on estime plus proche. Mais cela peut aussi favoriser la création de liens hétérophiles.

Autre fait : dans la mesure où on connaît l'importance de l'encadrement et de l'entraide familial dans le déroulement de la carrière des sportifs, on peut considérer que l'engagement dans le sport d'élite favorisera les liens homophiles, soit parce que le sport est une stratégie de promotion collective, soit parce que la famille est un élément de soutien moral dans un univers très compétitif, voire une sécurité quand il s'agit de développer des stratégies de valorisation de la carrière sportive. Combien de frères ou d'épouses sont devenus des agents des athlètes ?

Et que se passe-t-il par la suite, après le sport, quand il s'agit de passer à un autre aspect du sport ? Ou en quoi le sport peut-il amener à renforcer la tendance à l'homophilie, pour le sujet qui nous concerne, ethnique ou sexuelle ?

Le fait d'être une activité collective ne garantit pas que dans le sport l'appartenance à une collectivité faite d'individu venant de différents horizons culturels produisent automatiquement de l'hétérophilie. Dans univers concurrentiel, peuvent plutôt se développer des attachements intéressés, pour gagner il faut savoir créer un groupe, mais c'est un attachement sous condition qu'il favorise le succès individuel.

Les conclusions qu'on peut tirer pour le monde sportif de l'hypothèse de l'homophilie est que l'accès aux fonctions où les qualités d'interaction sociale sont fortes, c'est-à-dire celles où l'objectivation du talent ou de la compétence est difficile, sera favorisé par l'appartenance à des réseaux homophiles. Ces réseaux sont constitués à travers l'expérience sportive, comme par exemple avoir été professionnel, avoir joué en équipe de France ou avoir été sportif de haut niveau, qui aura ainsi favorisé la constitution de réseaux masculins. Mais ils sont aussi fondés sur le partage d'aspirations comme la conception du sport, le fait de vouloir passer des qualifications en sport, avoir envie d'entraîner, toutes choses qui constituent les bases de la relation avec les entraîneurs avec les conséquences que cela pourra avoir par la suite, notamment pour le fait d'entrer ou pas dans des réseaux.

Les questions que pose la mise en avant de ce type de mécanismes sont multiples : une expérience sportive identique est-elle suffisante pour constituer des liens sociaux qui pourront être remobilisés dans la suite de la carrière ? Comment sont produites ces aspirations identiques capables de surmonter les différences ethniques ou sociales ? Comment sont mises en œuvre les stratégies de construction des carrières sportives ? En quoi les modes de rémunération des différents sports ou des différents segments du marché du sport orientent-ils vers des stratégies différentes ? En quoi certains réseaux sont-ils susceptibles de renforcer plutôt que de faire disparaître la force des liens homophiles, et on pense

alors à la force des liens familiaux dans les stratégies de gestion des carrières sportives ? Comment considérer le recours privilégié aux liens familiaux pour gérer une carrière, avec la dimension culturelle, donc homophile, que peuvent comporter ces liens ? Est-ce une dimension identitaire, voire communautaire ou est-ce une dimension ordinaire de la vie sociale qui voit l'importance des liens familiaux dans le contrôle de la réussite sociale ?

On voit que cette question de l'homophilie est lourde : c'est à la fois un phénomène social normal, c'est-à-dire inhérent au fait que les individus naissent et évoluent dans des milieux particuliers et qu'on a des habitudes, qu'on peut vouloir garder des liens avec ces milieux ou exprimer son attachement, et un phénomène problématique dans la mesure où il est partie prenante des mécanismes de reproduction et de clôture sociale et culturelle.

Dans notre perspective qui est de comprendre les mécanismes de discrimination, on cherchera à arbitrer entre ce qui, en France, peut faire pencher la balance dans l'analyse de la discrimination du côté de la discrimination sociale ou de la discrimination raciale, ou plutôt de l'articulation entre les deux.

Feedback et amplification

La logique de l'homophilie est une logique reproductrice, même s'il ne s'agit pas de faire jouer automatiquement les origines, mais de comprendre comment se constituent des groupes de semblables et en quoi l'appartenance à un de ces groupes rendra possible l'accès à une position. Le fait que les sexes connaissent des modes de socialisation différents, que ces modes de socialisation produisent des valeurs, des attitudes, des attentes différentes, donc des pratiques de loisir différentes et des aspirations professionnelles différentes peut rendre compte du fait que les femmes sont moins présentes aux différents niveaux de la pratique compétitive. Ainsi, comme il y a peu de femmes qui ont l'expérience de l'encadrement de haut niveau, il y a moins, voire pas, de candidates qui ont de l'expérience comparées aux hommes. Il y a aussi moins de femmes qui expriment le souhait d'entraîner ou d'être présidente d'un club, en plus ou à cause des réticences ou des résistances des hommes. Le mécanisme qu'on mettra alors en évidence est celui du feedback ou d'amplification : s'il y a moins de pratiquantes, il y a moins de femmes formées, s'il y a moins d'accès à des postes de responsabilité, il y a aussi moins d'encouragement à chercher à y accéder.

La socialisation aux valeurs féminines ou aux valeurs des classes populaires et les conditions socio-économiques constituent les discriminations antérieurement subies et qui interviennent à l'entrée sur le marché du travail. Ceci implique que les femmes des milieux populaires font moins d'études ou s'orientent dans des secteurs « féminins » ; elles ont donc moins de capital humain, ce qui fait qu'elles entrent principalement sur les segments moins qualifiés des marchés du travail, ce qui a pour effet de limiter la motivation à investir dans les études, ce qui fait qu'il y a moins de candidates pour postuler, etc. C'est donc un cercle vicieux : moins d'éducation, des jobs moins intéressants à disposition et à anticiper, donc un repli sur les valeurs domestiques et encore moins de motivation à faire des études et à avoir des ambitions qu'on transmettra à ses filles, etc. Une des conséquences pourra être qu'il manquera, en cas d'opportunité, une population suffisamment qualifiée prête à occuper les postes proposés. Par exemple, on ne trouve pas assez de femmes pour postuler aux fonctions de bénévoles dans les associations ou pour occuper les postes d'entraîneuses ou d'éducatrices dans le football ou le rugby féminin et on pourvoit avec des éducateurs masculins qui ne seront pas motivés ou formés et qui risquent de décourager les pratiquantes féminines. La question est de savoir comment on peut briser le cercle.

On n'oubliera, lorsqu'on parle d'effet d'amplification que cela peut être aussi un élément d'augmentation des avantages : avoir des succès attire les regards de clubs ou d'entrepreneurs de spectacle plus importants et donne des chances plus importantes, outre le salaire, d'augmenter ses succès et par là d'accroître sa valeur sur le marché. Ce n'est pas autrement aussi que se construit la carrière d'un entraîneur : avoir entraîné un athlète qui devient un champion augmente le prestige, attire vers soi des athlètes qui veulent bénéficier du savoir-faire, etc. Mais on comprend que les nouveaux entrants aient du mal à se faire leur place car le marché du travail est rempli d'individus qui ont emmagasiné de l'expérience, de la réputation et des réseaux. Dans notre perspective, les nouveaux entrants, ce sont les femmes qui souhaitent devenir entraîneur ou le footballeur d'origine africaine qui veut devenir entraîneur. Le sexisme ou le racisme auront leur part parce que les individus qui ont la réputation n'être bons ne sont ni des femmes ni des Noirs.

Structure d'opportunité et effet de cheminement

L'ensemble de ces éléments définit une structure d'opportunité qui est la résultante des voies accessibles d'accès au marché du travail et des anticipations et des ajustements qu'on est amené à faire au regard de ce qu'on détient comme type de capital, social, corporel ou culturel.

Les barrières ou les opportunités renforcent ou affaiblissent le lien entre les aspirations et la situation réelle. Le chemin parcouru dans une activité et les expériences changent les aspirations et orientent vers des positions qu'on désirait ou qui apparaissent plus réalistes. C'est le résultat d'un travail d'interprétation des signaux envoyés par les entreprises : ces signaux sont la composition de la force de travail, les épreuves successives de recrutement, de promotion ou d'expériences dans le travail, l'accueil fait par le groupe dominant dans les relations quotidiennes ou dans les actions collectives. Dans le cas du sport, on se demandera, par exemple, si les réticences à s'engager dans la voie de l'encadrement technique ou dans les fonctions politiques ne sont pas dues au fait que le monde professionnel est trop blanc ou trop masculin et ne semble donc pas favorable aux femmes et aux minorités. Ceci est une hypothèse forte des chercheurs qui ont travaillé sur ces questions à savoir qu'il existe un effet de seuil, c'est-à-dire un pourcentage minimum de présence d'un groupe minoritaire ou antérieurement ségrégué dans un secteur pour que ce secteur devienne attractif parce qu'on pense alors pouvoir s'y sentir bien.

Il existe des facteurs favorables à cette ouverture : ainsi, la féminisation d'un métier favorise le recrutement d'autres femmes même pour des postes auparavant masculins ; les nouvelles organisations moins marquée par l'inertie organisationnelle, qui favorise le sexisme ou le racisme institutionnelle, peuvent ouvrir leur recrutement ; la croissance d'un secteur favorise la déségrégation car il faut une nouvelle main d'œuvre ; la volonté de faire des économies de salaires incitent à intégrer ; des mesures politiques de traitement égal des groupes ouvrent des voies nouvelles.

Mais différents mécanismes peuvent en limiter les effets :

Les phénomènes de ségrégation sont des processus d'interactions dans les espaces donnés que sont les entreprises, avec leurs règles explicites, des pratiques ordinaires et des opportunités qu'elles permettent. Par exemple, l'expérience qui est nécessaire pour construire un CV dépend de la « bonne volonté » mise par les collègues à aider. Les carrières, l'adaptation à un travail, les interactions sexuées

(ou racialisées) et les investissements en formation sont des phénomènes simultanés qui encouragent ou découragent. Les investissements en capital humain (qualification formelle et expérience) prennent sens dans des interactions entre l'employé, ses collègues et l'employeur. Qu'on soit dans un club ou dans une fédération, la représentation de ce qu'il est possible de faire dépend de ces interactions : propose-t-on de faire de passer un diplôme, fait-on confiance aux forces internes du club, donne-t-on des responsabilités ?

L'extension de la division du travail sportif, dans ses aspects technico-sportifs et administratifs, fait croître le nombre des positions accessibles dans un club. Prenons l'exemple de l'équitation. Une équipe qui part aux Jeux se compose des cavaliers, entraîneurs, équipes soignantes (médecin, kiné, préparateur) pour les hommes et pour les chevaux. On constate que c'est une des délégations les plus féminisées, mais on voit aussi que le nombre important de femmes est dû à leur présence parmi l'équipe des palefreniers ou parmi les vétérinaires. Toutes les tâches sont nobles, mais certaines sont plus prestigieuses, tandis que d'autres le sont moins parce qu'elles sont plus éloignées des tâches sportives et techniques.

Dans les sports, il existe une hiérarchie des équipes qui oppose l'équipe première et les autres (jeunes, réserve), les équipes masculines et les équipes féminines ; il existe aussi au moins deux grandes fonctions : sportive et administrative. Cette diversité ouvre des opportunités d'occuper des positions intéressantes. Mais on constate que, pour les minorités ou les femmes, si on peut atteindre des positions d'autorité sur des groupes de sa culture ou de son sexe, on aura plus de difficulté à occuper une position d'autorité plus générale : les femmes s'occuperont des filles et pas toujours dans la position de coach principal. Ou bien, on trouvera les femmes plutôt dans les fonctions administratives. Cela n'aura pas les mêmes avantages pour la promotion selon qu'on exerce une autorité sur des groupes mixtes ou qu'on a des fonctions de représentation. Ainsi, s'il est positif pour des jeunes éducateurs d'origine immigrée et des entraîneurs d'être engagés pour s'occuper des équipes de jeunes, ils apparaissent comme des spécialistes, mais ils risquent de rester bloqués car le passage pour arriver à l'équipe première supposera d'autres étapes ou un autre vivier de recrutement. Ce sont donc des mobilités qui sont compromises.

A côté du plafond de verre, il existe des ascenseurs de verre : l'un mène à l'étage le plus élevé, l'autre seulement à l'étage juste au-dessus.

Les facteurs jouent-ils différemment pour les femmes et pour les minoritaires ? Pour ce qui concerne les femmes jouent ici deux facteurs : les différences de genre dans les positions d'autorité et les processus qui mènent à l'autorité. Il existe en

effet une distribution inégalitaire des formes d'autorité, à capital humain et engagement professionnel identique, et certaines positions sont d'accès plus égalitaires parce qu'elles comportent moins d'exercice de l'autorité. Y-a-t-il moins de candidats à l'autorité dans les populations minoritaires ou pense-t-on aussi qu'un candidat ayant des origines maghrébines ou africaines en aurait moins ?

A quelles conditions une activité est-elle moins discriminée ?

Pour synthétiser, et pour dissocier la question du racisme et de la discrimination, on propose ici les conclusions, assez anciennes maintenant mais qui gardent une certaine pertinence, proposées par un sociologue qui a établi, à partir de la compréhension du processus de déségrégation dans le base-ball, une table des facteurs qui facilitent l'intégration professionnelle dans les professions à prestige, à partir des raisons de discriminer ou non de la part des employeurs, ce qui désignera aussi bien le sélectionneur, le président ou l'entraîneur, ou des collègues, c'est-à-dire les équipiers.¹¹ Les uns, les employeurs, privilégient l'efficacité, les autres, les collègues ou équipiers, les effets de la concurrence entre membres d'un collectif de travail.

- Plus l'importance de la haute performance individuelle pour la productivité du groupe est grande, moindre est le degré de discrimination par les employeurs ;
- Plus est grande la compétition entre les employeurs pour engager des personnes très performantes, moindre est le degré de discrimination par les employeurs ;
- Plus il est facile d'évaluer objectivement la performance d'un individu, moindre est le degré de discrimination par les employeurs ;
- Plus la performance individuelle profite aux autres membres du groupe qui s'en partagent les retombées, plus est haute la relation entre la performance et le statut dans le groupe, moindre est le degré de discrimination par les collègues ;
- Moindre sont les possibilités de limiter la performance des autres équipiers, moindre est le degré de discrimination par les collègues ;

¹¹ H. Blalock, « Occupational discrimination », *Social Problems*, 9, 3, 1962, 240-247

- Si un collectif de travail est composé de spécialistes fonctionnant comme une équipe et qu'il n'y a pas de forte concurrence entre les membres, moindre est le degré de discrimination par les collègues ;
- Si la position des membres d'un groupe est menacée par des outsiders plutôt que par les membres du groupe, moindre est le degré de discrimination par les collègues ;
- Dans la mesure où le succès d'un individu dépend principalement de sa propre performance plutôt que de la limitation apportée à la performance des autres, moindre est le degré de discrimination par les collègues ;
- Dans la mesure où le succès d'un individu ne mène pas à une position de pouvoir sur les autres membres du groupe, moindre est le degré de discrimination par les collègues (le pouvoir est exercé par un groupe extérieur) ;
- Dans la mesure où il est difficile pour les membres du groupe qui voudraient éviter les minorités de changer de job, moindre est le degré de discrimination par les employeurs ;
- Dans la mesure où il est difficile d'empêcher un membre d'une minorité d'acquérir les compétences nécessaires à la performance, moindre est le degré de discrimination. D'autant plus que les compétences sont liées à des qualités naturelles, qu'elles peuvent être améliorées à un faible coût, qu'on ne peut pas entretenir un monopole sur le contrôle des moyens d'accès aux moyens d'amélioration ;
- Dans la mesure où le niveau de performance est relativement indépendant des compétences dans les relations interpersonnelles, moindre est le degré de discrimination ;
- Moindre est le degré d'interaction sociale nécessaire à l'exercice du travail, moindre est le degré de discrimination.

Pour l'auteur, on rencontre ces conditions dans le domaine du sport, dans la mesure où on mesure facilement les performances, ou du spectacle, il y a suffisamment de goûts différents pour qu'un nouvel entrant ne fasse pas d'ombre aux autres. Il évoque aussi les professions académiques dans la mesure où on peut aussi mesurer les performances (nombre d'articles et diversité des sujets d'intérêt). Mais certaines professions nécessitent du temps et de l'argent pour y arriver. C'est le cas des carrières académiques, mais ce n'est pas le cas du sport, sauf s'il faut des moyens coûteux (l'équitation par exemple car les chevaux coûtent chers). De ce

point de vue, les groupes ethniques sont plus ou moins avantagés, qu'on évoque la valeur accordée aux études dans les différents groupes et les facteurs qui font qu'un groupe sera, ou non, incité à investir dans les études ou simplement le revenu.

L'auteur conclut sur la proposition d'une stratégie collective : pour les minorités, il considère qu'il faut entrer dans les professions accessibles (là où les exigences formelles comme le diplôme sont moindres et où la concurrence de la majorité est moindre, notamment parce que les salaires y sont aussi moindres), mais qui permettent d'atteindre un niveau autorisant, par la suite, à postuler à un échelon supérieur, pour soi ou pour ses descendants. Dans le sport, cela signifierait qu'après un engagement dans la pratique, les groupes minoritaires, dans la société ou dans le sport, devraient investir dans les positions moins prestigieuses que celles où arrivent les majoritaires, ce serait par exemple les positions d'éducateurs sportifs, ou para-sportives dans le soin entre autre, pour créer une population employable pour des fonctions plus prestigieuses. Le texte a été écrit dans les années soixante : on peut constater aujourd'hui aussi bien en France qu'aux Etats-Unis que les « minoritaires » sont présents dans la pratique et dans les positions moyennes des métiers du sport. Qu'a-t-il manqué pour aller aux positions plus prestigieuses de coach d'une équipe professionnelle ou nationale ou d'une grande université ?

3

CE QUE NOUS APPREND LE SPORT AMERICAIN DE LA DISCRIMINATION**Pourquoi le sport américain*****Place du sport dans la société et dans le monde académique***

Le recours à la littérature anglo-saxonne, majoritairement américaine, plus abondante sur ces questions est nécessaire pour avancer dans la réflexion. La question raciale, le processus de déségrégation raciale entrepris à partir des années 1950, l'affirmation politique du mouvement noir, les stratégies des gouvernements et des universités pour assurer une mise en œuvre d'une égalité entre races et sexes, comme le Titre IX qui organise l'égalité du sport universitaire masculin et féminin, et le caractère centrale du sport dans la vie sociale et dans la vie universitaire ont soutenu le développement de recherches sur les relations raciales dans le sport. On peut donc disposer de manuels de sociologie et d'économie du sport, de livres académiques et d'articles parus dans les diverses revues de sciences sociales consacrées au sport qui explorent les hypothèses développées plus haut.

On ajoutera aussi que sport est un bon laboratoire pour analyser les processus de discrimination car on dispose dans le contexte américain de données sur toutes les variables qui permettent de raisonner sur la question comme les salaires, la productivité des joueurs, les postes occupés, les caractéristiques des spectateurs, etc. L'existence de ces données permet par exemple de mesurer les différentes formes de discrimination.

Il ne s'agit donc pas, en s'appuyant sur cette littérature, de décrire les réalités américaine pour le plaisir de les décrire. Car on trouvera des questions comparables dans la situation française, comme celle de la spécialisation sportive de certains groupes, et surtout on mettra en évidence des processus, des modèles d'analyse, des méthodes et des exemples pour les pistes de recherches à développer en France pour justement mieux décrire la réalité française, des réponses à certaines des questions qu'on peut se poser ou qu'on doit se poser si on veut lutter contre le racisme et les discriminations. Ceci suppose une certaine dose d'adaptation, entre autre en raison de la prédominance aux Etats-Unis de la question noire ou des différences dans le système sportif comme le système sportif universitaire.

Les questions

De l'ensemble des thèmes, quelques uns ont été développés de façon privilégiée ici. Tout d'abord, on peut isoler la question de la sur-représentation des Noirs dans les sports professionnels et sur les raisons de leur supériorité dans des disciplines comme le sprint en athlétisme ou dans le basket-ball. Il s'agit dans ce cas d'intervenir dans la querelle des interprétations entre explication génétique, psychologique ou sociologique. On voit aussi comment il est en résonance avec les débats français récents sur les quotas dans le football.

Ensuite, on s'est intéressé aux mécanismes de discrimination en mettant en évidence aussi bien les différences de participation au sport qu'en s'intéressant à la logique organisationnelle qui aboutit au phénomène du stacking, c'est-à-dire la spécialisation raciale au sein des équipes, et à l'absence ou plutôt à la sous-représentation des Noirs et d'autres minorités dans les postes techniques ou administratifs.

Un état des lieux

Les études menées par les économistes permettent de dresser un tableau de la situation du sport américain en regard de la question des minorités. Pourquoi peut-on parler de surreprésentation des joueurs noirs ? Aux Etats-Unis, les Noirs représentent 13 % de la population ; ils représentent 80% des joueurs en NBA, 65% dans la Ligue de football américain (NFL) et 33% dans la ligue de base-ball (MLB). Au Canada, c'est une autre problématique minoritaire : les Canadiens français sont 2% de la population générale mais représentent 10% des joueurs de la National Hockey League. En France, les Français d'origine immigrée représentent 24% de la population et, pour les immigrés et descendants d'immigrés africains et maghrébins, un peu plus du tiers des footballeurs professionnels.

Mais ils sont sous-représentés dans l'encadrement technique : ils représentent 6% des entraîneurs principaux en football, 13% en base-ball et 31% en basket-ball, même s'ils sont toutefois un peu plus nombreux dans des postes d'entraîneurs adjoints. Dans la NCAA, l'organisation du sport universitaire, les entraîneurs noirs de basket-ball ne représentent que 25% des entraîneurs des équipes premières alors que les Noirs représentent 56% des sportifs.

Ils sont encore moins nombreux dans les fonctions administratives ou juridiques, mais aussi parmi les arbitres, les journalistes sportifs, les réalisateurs de la télévision ou les actionnaires.

Ils comptent peu parmi les fans et la sous-représentation des Noirs est aussi vraie parmi le public : ils sont 17% du public de la NBA, le basket-ball, autour de 7% pour la NFL, le football américain, et la MLB, le base-ball. Cette situation n'est pas spécifique aux Etats-Unis : en Angleterre, on estime à 5% la présence de Noirs ou d'Asiatiques dans les stades de la Première division et la problématique de la présence des minoritaires parmi les entraîneurs des clubs professionnels est identique à la France.

La surreprésentation des minorités

Raison sportive et raison économique

Surreprésentation, mais exploitation¹²

Les études réalisées par les économistes apportent quelques éléments intéressants sur la situation et sur le type d'études réalisables lorsqu'on dispose de données quasi exhaustives.

Les conclusions sont que, si la discrimination salariale a fortement diminué, elle se maintient et il reste une discrimination à l'entrée : pour devenir professionnel, il faut être deux fois meilleurs.

La situation varie selon les sports :

En base-ball, le premier sport « intégré », l'usage des statistiques qui objectivent les performances et la disparition des contraintes à la libre négociation des transferts ont amélioré la situation des Noirs et des Hispaniques et on estime qu'il n'existe plus de discrimination salariale. De la même manière, la race a de moins en moins d'effet pour les inscriptions au *Hall of Fame*, la sélection des joueurs mémorables, et les éléments de discrimination de la part des fans qui ont existé jusque dans les années soixante-dix (qu'on repère par rapport aux liens entre présence de Noirs dans l'équipe et évolution du nombre de spectateurs ou par la valeur des vignettes, l'équivalent des images Panini, des joueurs sur le marché), a quasiment disparu dans les années 1990.

Toutefois, la relation positive entre le nombre de Noirs, le nombre de victoires et le coût (la masse salariale) tend à montrer qu'il y a des exigences plus fortes vis-à-vis

¹² N. Longley, *Handbook of sports economics*, 2008.

des Noirs puisqu'ils sont performants pour un coût moindre. On constate aussi qu'ils restent sous-représentés dans les postes stratégiques de pitcher ou catcher.

En football US, c'est aussi le stacking qui demeure remarquable (il y a peu de quarterback ou de kickers noirs) et il demeure une sous-évaluation de la productivité des joueurs noirs similaire au base-ball.

En basket-ball, les discriminations salariales se sont poursuivies jusqu'aux années 80 et se sont effacées à partir des années 90, mais le phénomène de sous-évaluation de la productivité est aussi patent. On peut certes considérer que la discrimination du public a disparu, mais on observe toutefois des liens entre l'augmentation du public et l'augmentation du nombre de joueurs blancs dans l'équipe ou de leur temps de jeu. En fait, on peut constater qu'il existe une relation entre la composition de l'équipe et la structure sociodémographique de l'aire urbaine de la franchise et que les meilleures audiences télévisuelles sont réalisées quand les équipes sont plus blanches.

En hockey sur glace, une discrimination salariale existe vis-à-vis des arrières et les francophones sont discriminés au Canada anglophone, mais ils ne le sont pas aux Etats-Unis qui en recrutent de plus en plus. Un phénomène de discrimination par les spectateurs est aussi remarqué au Canada anglophone lorsque jouent trop de francophone. Certaines études posent la question de savoir s'il n'existe pas de nouvelles minorités discriminées, à savoir les joueurs européens de plus en plus nombreux.

Enfin, dans le football anglais, on a pu constater qu'on était aussi passé de la discrimination à la surreprésentation, mais les études montrent que si on met en relation le nombre de joueurs noirs par équipe, la masse salariale et les résultats sportifs positifs, on peut considérer qu'il y a discrimination salariale, la productivité du joueur noir est moins bien prise en compte.

Ce dernier exemple permet de préciser une chose : ce n'est pas parce qu'on a de bons salaires qu'on n'est pas exploité si on peut mettre en évidence que les bénéfices tirés des prestations des sportifs sont inégalement répartis. La littérature montre au moins une chose sur ce point : les sportifs sont moins bien lotis sur ce point que les stars du cinéma ou de la musique.

Rappel historique

Dans l'histoire américaine du sport, la ségrégation légale n'a pas empêché la participation des Noirs au sport, mais elle l'a fait de façon encadrée. On peut

distinguer quatre moments dans l'histoire des Noirs dans le sport américain. C'est d'abord l'exclusion avant la guerre de Sécession, sauf pour les boxeurs et les jockeys, puis la ségrégation jusqu'en 1950. Il existe alors des ligues séparées, dans le sport professionnel et dans le sport universitaire. En boxe, les boxeurs noirs sont connus, se battent contre des boxeurs blancs, qui sont Irlandais ou Italiens quand ceux-ci ne sont pas encore « devenus » blancs, mais leurs bourses de participation ou de victoire sont de moindre valeur que celle des Blancs. Puis c'est l'intégration raciale après 1950 : les ligues professionnelles et les universités recrutent des Noirs, mais on relève l'exploitation des athlètes noirs à qui on ne délivre pas de diplôme ; les années 1960 voient l'installation au plus haut des sprinters noirs ; avec les années 1980 le basket-ball devient un sport noir et on assiste à l'émergence de coaches et d'officiels noirs. C'est à partir de ce moment qu'on a été amené à traiter la question de la surreprésentation des Noirs dans le sport américain, sachant qu'elle vaut principalement pour la boxe, une partie de l'athlétisme et les trois des quatre sports majeurs que sont le football, le base-ball, le basket-ball.

On évoque ainsi un droit d'entrée plus élevé pour les Noirs pour intégrer les positions de pouvoir. Il y a certes déségrégation dès les années 1950, mais les Noirs et les Latinos doivent pendant longtemps encore avoir un CV plus impressionnant que les Blancs. Dans l'histoire du base-ball, on constate que les Noirs ou les Hispaniques ont souvent des performances beaucoup plus élevées que les Blancs car il y a une sélection des athlètes les plus performants pour jouer dans les équipes de la Major League, la compétition la plus élevée. Si on prend l'exemple des joueurs d'origine dominicaine¹³, qui font partie des grandes stars de ce sport, on voit qu'ils occupent des positions différentes des Noirs sur le terrain, reposant sur d'autres stéréotypes comme l'endurance ou l'agilité, mais sont souvent plus proches des positions d'autorité sur le jeu. En même temps, ils sont soumis à une concurrence féroce à l'intérieur de leur propre communauté pour ces postes dans lesquels ils sont spécialisés. Certes, les Hispaniques figurent parmi les salaires les plus élevés pour les meilleurs d'entre eux, mais il existe une sous-évaluation et une exploitation des talents bons et moyens. Ainsi, on assiste à un recrutement massif d'Hispaniques dans les ligues mineures de base-ball, ce qui correspondrait à la deuxième division dans les sports français, mais ils passent plus rarement à l'échelon supérieur, car ils sont « victimes » de leur réputation : comme ils sont très

¹³ Leticia Gonzales, « The stacking of Latinos in Major Base Ball League », *Journal of Sport and Social Issues*, 1996.

forts, on ne pardonne pas la médiocrité. Ainsi, on trouve une discrimination constante des Noirs et des Hispaniques depuis les années 1960, pour ceux qui sont à qualité égale avec les joueurs blancs, sauf dans les moments où le nombre d'équipes de la MLB a augmenté¹⁴.

Ces analyses sont aussi développées à propos de la boxe où il existe une forte utilisation des sportifs, notamment mexicains ou plus généralement d'Amérique centrale, dans la perspective de multiplier les combats, ceci ayant pour but de faire monter la valeur des boxeurs qui sont sous contrat en ayant une population importante d'athlètes mal payés. Pour la boxe, on retrouverait la même situation en Europe avec l'importation de boxeurs africains ou d'autres combattants venant d'Europe de l'Est, de même que dans le cas du football en France et en Europe évoqué plus haut.

Etre raciste, mais ne pas discriminer : la compétition contre la discrimination

Pourquoi le sport est-il à l'avant-garde du mouvement de déségrégation, dès la fin de la 2^{ème} guerre ?

La première raison est la lutte des Noirs pour participer au sport professionnel. Comme dans beaucoup de pays où existe une inégalité ou une domination d'un groupe sur un autre, dans un contexte colonial par exemple, le sport est un des moyens de s'affirmer symboliquement face aux dominants. C'est aussi une voie de promotion sociale qui n'a pas concerné que les Noirs : pour les Irlandais, les Juifs ou les Italiens, et les Hispaniques aujourd'hui, la boxe ou le base-ball sont ou ont été des moyens de marquer leur place dans la société américaine.

La deuxième raison est que les Noirs ont montré qu'ils étaient aussi bons que les Blancs. Grâce à leur obstination à réussir dans le sport professionnel et à la volonté de certaines des franchises des grands sports professionnels de faire jouer les meilleurs joueurs possibles, ils sont devenus une des composantes essentielles du sport. Le fait que le sport soit aussi une économie permet de comprendre que les propriétaires de club ou des chaînes de télévision veulent attirer des spectateurs et des téléspectateurs en proposant ce qu'il y a de mieux et que, pour cette raison, ceux des propriétaires de franchise qui avaient une préférence pour la

¹⁴ Bellemore F., « Racial and ethnic employment discrimination. Promotion in Major League Baseball », *Journal of sports Economics*, vol. 2, n°4, november 2001, pp. 356-368.

discrimination, comme disent les économistes, ont eux aussi accepté l'intégration des minorités. Toutefois, comme le montrent les différentes études, ces minorités pauvres demeurent un réservoir important dans lequel on peut puiser des joueurs de talent qui pourront être rémunérés à un niveau moindre. On peut en tirer quelques conclusions : l'entrée de minorités est plus aisée dans les sports professionnels collectifs et fortement médiatisés ; tandis que le golf ou le tennis nécessite des moyens financiers plus élevés et d'être admis dans une sociabilité exclusive. Ensuite, qu'il y a des effets bénéfiques de la rationalisation liée au professionnalisme : elle induit la disparition progressive des critères affectifs et émotionnels, le racisme, dans le choix des « bonnes personnes pour la bonne place » et qui peut s'appuyer sur l'existence du traitement statistique des performances.

Un troisième élément est que la discrimination et la ségrégation ont été aussi remis en question par le progrès des valeurs démocratiques qui, inscrites dans les politiques des états ou prises en charge par les groupes dominés, font du sport un champ d'application des valeurs égalitaires. Cela s'est fait de façon volontariste : c'est le cas des politiques qui cherchent à favoriser la participation des populations auparavant exclues, les femmes par exemple lorsqu'aux Etats-Unis en 1972 le gouvernement fédéral met en place un système de financement du sport dans les universités publiques sous obligation d'offrir des opportunités égales aux hommes et aux femmes.

Enfin, on doit aussi envisager la contribution du sport à l'égalité des individus à partir de sa logique intrinsèque de comparaison universelle. Il existe en effet dans le sport une logique universalisatrice qui repose sur son exigence d'excellence, de confrontation des meilleurs et de nécessité de l'égalité pour produire l'incertitude, toutes valeurs qui sont pour les spectateurs et les sportifs une motivation forte à faire ou regarder le sport. Cette exigence est formulée dans les propos d'un sportif amateur américain, à la fin du 19^{ème} siècle, qui déclare : « *à quoi sert de rencontrer toujours le même avocat, formé à Yale, et qui fréquente l'église presbytérienne* » et pour le propos on pourrait ajouter « *blanc cela va sans dire* ». Pour être sûr d'être le meilleur, il faut que tout le monde participe ; pour prendre plaisir et pour être sûr que ceux qu'on admire sont les meilleurs, il faut qu'ils affrontent les meilleurs. L'exigence de participation de tous est un droit que peuvent revendiquer ceux qui ne sont pas admis parce que c'est une injustice ; mais c'est aussi ce que peuvent revendiquer ceux qui font, au nom de l'excellence ou de l'intérêt intrinsèque à chercher des solutions pour résoudre un problème que produit la recherche de l'excellence, et ceux qui regardent, au nom du plaisir de l'incertitude.

Tous ces facteurs n'impliquent pas la disparition du racisme, ni de la discrimination : le discours racial existe toujours, la discrimination, voire l'exploitation aussi. Mais les choses ont changé, les bases de discussion de la question aussi. Cela veut simplement dire que les changements sont aussi le résultat d'intentions multiples et de mécanismes non voulus.

Causes génétiques ou causes sociales ?

La question n'est pas seulement celle de la surreprésentation des Noirs, mais c'est aussi celle de la spécialisation ethnique. Dans le sport américain, les Hispaniques réussissent plutôt au base-ball, les Asiatiques aussi, mais sont de façon générale peu présents dans les sports professionnels. On pourrait étendre au constat selon lequel les Géorgiens présents dans le sport français sont piliers en rugby, boxeurs ou lutteurs, que les boxeurs des catégories légères sont d'origine maghrébine, etc. Ces exemples complexifient les débats sur l'origine des surreprésentations de tel ou tel groupe dans le sport. De fait, beaucoup en France comme ailleurs pensent que les Noirs sont des danseurs ou des athlètes naturels. Pour le sociologue, la race n'a pas de réalité génétique, mais c'est une réalité sociale qui fonctionne comme mode de division entre « eux » et « nous ». Le caractère socialement construit de la race se repère dans la variabilité des codifications qui permettent de marquer les frontières entre races selon les pays : il existe une « *one drop rule* », la goutte de sang, qui avait force de loi aux Etats-Unis sous le régime de la ségrégation, qui fait de Tiger Woods, le nouveau prodige américain du golf, un Noir pour les commentateurs alors qu'il se revendique comme un « Cablinasian » parce qu'il est un quart Chinois, un quart Thaïlandais, un huitième Native, c'est-à-dire Indien d'Amérique, et un huitième Caucasien, soit Blanc. Il n'apparaîtrait pas comme tel en Europe ou au Brésil où existent des classifications très subtiles selon les degrés de métissage.

Thèse génétique

Le sport, grâce à l'exhibition des corps donc des phénotypes, fait office de court-circuit pour renforcer les inférences racistes¹⁵. L'image de la performance de l'athlète noir tend à réifier les sources raciales de sa réalisation. D'où le caractère central du sport dans la mise en scène et la mise en place des discours raciaux et racistes. Loin d'appartenir à un autre âge, on assiste depuis une décennie à la

¹⁵ ST Louis B., « Sport, genetics and the natural athlete : the resurgence of racial science », *Body and Society*, vol. 9, n°2, 2003, pp. 75-95.

renaissance de ces discours visant à remettre dans le débat la question des différences raciales, notamment à travers les progrès de la génétique. C'est d'autant plus facile que c'est visible : il y a une relation entre appartenance raciale et succès sportifs. Dans le sport, un livre de Jon Entine, *Taboo : why black athletes dominate sports and why we're afraid to talk about it*¹⁶ propose les bases génétiques d'une supériorité athlétique des Noirs que procureraient une composition osseuse, une musculature et des fibres musculaires spécifiques, l'existence d'enzymes anaérobiques, etc., tous éléments propices à la force, à la souplesse ou la rapidité. Le livre s'inscrit dans une lignée d'ouvrages qui, depuis le 19^{ème} siècle, démontrent la nature différente des Blancs et des Noirs, les uns du côté de la culture et dont la réussite, sportive par exemple, dépend du travail, de la force de caractère, de l'intelligence et des compétences organisationnelles et les autres de l'instinct et des qualités physiques naturelles. Même Joe Louis, le grand boxeur des années 1930, admiré par les amateurs de boxe est décrit comme un magnifique animal, habité par l'instinct de la jungle qui fait qu'on n'ose pas appeler sa bravoure sur le ring du courage car le courage est une qualité humaine¹⁷. Une version moins radicalement naturaliste pourra être celle de succès sportif expliqué par la position subalterne des Noirs habitués aux travaux physiques, en Afrique puis dans les plantations. Car ces analyses prétendent qu'elles ne sont pas racistes, mais qu'elles veulent simplement expliquer pourquoi les Noirs sont différents et ont des performances intellectuelles moindres et des performances sportives supérieures.

Précautions sociologiques

La question est moins celle de l'interrogation sur les éventuelles raisons génétiques des qualités athlétiques des Noirs que celle des conclusions ou des modes de raisonnement qui sont mis en œuvre. Plusieurs arguments sont proposés contre ces thèses génétiques, outre les autolimitations apportées par les généticiens comme le poids de l'environnement sur les gènes. On se demandera, par exemple, pourquoi ce qui est vrai pour les hommes noirs ne l'est pas pour les femmes qui sont essentiellement présentes en athlétisme. On remarquera aussi que la surreprésentation des Noirs existe bien, mais dans certaines disciplines seulement. En fait il y a une extrême hétérogénéité de cette population noire sur le sol

¹⁶ Public Affair, 2000.

¹⁷ Voir Hoberman J., *Darwin's athletes. How sport has damaged Black America and preserved the myth of race*, Mariner Books, 1997.

américain même, plus forte raison dans le monde, au Brésil par exemple où seulement 4% de la population se définit comme noire alors qu'aux Etats-Unis plus de la moitié serait considérée comme telle. On évoquera aussi, quelque soit le sport pratiqué que la performance ne signifie pas seulement l'utilisation d'une force brute, mais la complexité et la diversité des gestes à accomplir. Pour marquer l'existence d'une logique raciale à l'œuvre dans le sport, on pourra s'étonner qu'on ne mette pas en avant un gène autrichien ou suisse du ski alpin, mais qu'on évoque des facteurs culturels explicatifs comme l'environnement montagnard ou la longue histoire du ski comme moyen de locomotion, peut-être aussi des chances de mobilité sociale forte à travers la pratique du ski à haut niveau.

La spécialisation sportive

Des spécialisations ethniques

La prise en compte des différents modes de participation au sport des minorités américaines décrit des phénomènes assez proches d'accès à la pratique que les Noirs ou les minorités françaises, par exemple, les Hispaniques font moins d'activités physiques que les Blancs, et de spécialisation : l'implantation ancienne du base-ball à Cuba ou à Saint-Domingue fait que des Hispaniques comptent parmi les plus grandes stars de ce sport. Eux aussi se voient attribuer des qualités « naturelles » comme l'agilité ou l'endurance pour expliquer ce succès. Ils sont aussi boxeurs comme les Mexicains, ceux-ci contribuant au développement du soccer, notamment en Californie. La présence des Asiatiques est considérée comme moins spectaculaire que celle des autres minorités. Des auteurs pensent qu'il s'agit d'un refus de certains à participer aux « vrais » sports américains ou insistent sur leur rôle dans la croissance de l'intérêt pour les arts martiaux qu'on analysera comme un échange culturel, un métissage, ou américanisation de ce sport dans un sens de développement de l'esprit de compétition, destin que le judo a parfaitement connu en Europe, en France en particulier. Les Asiatiques sont aussi plus présents dans des sports comme le patinage artistique ou la gymnastique. Quant aux Japonais, pour les mêmes raisons d'implantation de ce sport au Japon, ils commencent à percer dans le base-ball. Ici encore, on peut imaginer comment les représentations des « autres » peuvent permettre d'expliquer facilement le succès dans tel ou tel sport.

On retrouve donc pour la période présente des thèmes qui avaient été développés à propos de la manière dont le sport permet aux nouveaux arrivants de se faire une place et de se faire reconnaître dans la société américaine : les Irlandais et les Italiens ont été boxeurs puis ils ont délaissé le football pour jouer au base-ball et montrer qu'ils étaient de vrais américains. Il semble que pour les Italiens ou les Irlandais leur participation ait accompagné et aidé leur passage au statut de Blanc.

Le processus de spécialisation

Il est donc possible de mettre de côté la thèse génétique au profit de l'analyse de mécanismes sociaux qui permettent de comprendre la propension de beaucoup de jeunes Noirs à s'orienter vers le sport. Les descriptions proposées développent différents arguments.

C'est d'abord la longue histoire d'une idéologie raciale qui identifie le fait d'être Noir aux qualités physiques naturelles. On pourrait ainsi voir dans le choix des Noirs d'être physique une acceptation du stigmaté : « je suis comme vous me décrivez ». Ainsi, une partie plus ou moins importante des jeunes hommes peut croire à une destinée biologique et culturelle à être des grands sportifs, surtout s'il existe les motivations à utiliser toutes les opportunités d'améliorer les habiletés sportives qui permettent d'accomplir cette destinée. Ce sens d'une destinée biologique et culturelle, ces motivations et ces opportunités à développer certaines habiletés sont ainsi les différents facteurs qui produisent un nombre non négligeable d'athlètes très performants. On passe ainsi des qualités physiques innées à la détermination de ceux qui doivent réussir dans cette voie. On pourra aussi ajouter que l'orientation proposée aux jeunes à la sortie du lycée par les agences d'orientation joue dans ce sens : certains auteurs insistent, par exemple, sur le fait qu'on conseillera plus facilement à un jeune noir de faire du sport, pour décrocher une bourse universitaire par exemple.

Structure d'opportunité

Mais pourquoi viser la NBA plutôt que de devenir avocat ?¹⁸ Il y a plus d'avocats ou d'enseignants que de sportifs professionnels. Les chances d'un jeune sportif de devenir professionnel sont inférieures à celles, pour un avocat noir, de devenir

¹⁸ Sur ces mécanismes: Trémoulinas A., « Sport et relations raciales. Le cas des sports américains », *Revue Française de Sociologie*, 49-1, 2008, citant les travaux de D. Andrew, *Sport-Commerce-Culture. Essays on sport in mate capitalist America*, 2006.

membre de la Cour suprême. Il y aurait donc plus de chances de devenir un professionnel, selon le sens américain de ce terme qui correspondrait à celui de professions libérales, qu'un sportif. Mais le sport apparaît comme la seule manière de sortir du ghetto.

Jouent plusieurs facteurs. Il y a à le poids des représentations sociales, les médias offrent trois figures de réussite pour les Noirs que sont l'homme de spectacle, le sportif et le criminel, et la structure d'opportunité car le sportif (ou l'entraîneur) gagne plus que beaucoup des métiers diplômés. De plus, le choix du sport pour les jeunes des ghettos, comme moyen d'échapper à la perspective de devenir un ouvrier non qualifié, peut apparaître comme plus réaliste et plus directement accessible que de faire des études. Les modèles de réussite que sont les artistes et sportifs amènent à la concentration des espoirs de mobilité sur ces deux secteurs.

Les jeunes Noirs participent ainsi aux sports qui leurs sont accessibles par l'école ou par les projets des collectivités locales. Car à la condition sociale s'ajoute la tendance des institutions à voir d'abord les qualités sportives avant les autres ce qui amènera à sélectionner ou à orienter les étudiants noirs vers des carrières sportives dans le sport universitaire pour obtenir des bourses ou, une fois à l'université, à inciter le jeune sportif à privilégier l'identité sportive sur l'identité académique. Car il faut, pour comprendre l'attrait du sport, non seulement y voir un calcul où s'oppose expérience scolaire négative et/ou faible du rendement du diplôme, mais encore il convient de prendre en compte l'existence d'un sport universitaire qui est en fait un système économique autonome, avec ses compétitions et ses revenus médiatiques, dont le rôle est d'assurer la promotion des universités grâce au succès obtenus dans les compétitions sportives.

Or, aucun groupe racial ou ethnique ne se concentre à plus de 50% dans une activité extra scolaire que le groupe des Noirs qui sont présents à plus de 50% dans le sport. Comme ils sont souvent recrutés sur des critères sportifs, ils n'ont souvent pas de formation scolaire suffisante pour participer réellement avec succès à la course aux diplômes. Ils ont tendance à vivre en vase clos au sein de l'université, entre sportifs, noirs en majorité, et risquent de ne pas établir les liens sociaux avec des étudiants d'autres groupes.

Une stratégie collective ?

Est-ce un effet de l'appartenance raciale ou de l'appartenance sociale ?¹⁹ Il semble qu'il existe des stratégies parentales d'orientation vers le sport. En effet, quelques études montrent que Blancs et Noirs intègrent de la même manière le sport dans leur vie quotidienne, à la fois la pratique et l'intérêt pour les résultats ou pour un club. Mais la position sociale, le fait d'appartenir au groupe des plus pauvres des Noirs qui a peu d'opportunité d'accéder à des emplois qualifiés, apparaît plus importante que la race quand il s'agit de voir dans le sport une chance de promotion pour leurs enfants. L'auteur d'une de ces études y voit la marque d'une culture de la pauvreté, commune aux Blancs et Noirs pauvres, pour laquelle le sport est une opportunité même si l'échec est plus sûr que la réussite. Et dans ce cas, les Noirs pauvres y croient plus fortement que les Blancs pauvres.

L'attraction d'une sous-culture

Aux mécanismes sociaux s'ajoute une explication culturelle. Différentes études envisagent un phénomène de renforcement des inégalités socio-économiques par la constitution d'une sous-culture dont les membres, ici les jeunes hommes noirs du ghetto, peuvent croire qu'ils ont des qualités physiques supérieures et s'orienter selon cette croyance en comparaison avec les autres possibilités de réussite. Ces conditions de la vie dans les quartiers pauvres induisent la construction d'une identité masculine noire fondée sur la volonté d'être un mâle américain (dominant, protecteur, « bread winner », celui qui rapporte l'argent pour acheter la nourriture), mais c'est une volonté qui est confrontée aux frustrations produites par la ségrégation et par la discrimination. Comme toute sous-culture, elle a aussi ses expressions symboliques. C'est ainsi que se trouve magnifier la « cool pose », un style expressif (mouvement du corps, ostentation, déploiement de la dureté, machisme, vêtements, tatouages, style de vie, etc.) dans les relations interpersonnelles. C'est ce qu'on retrouvera mis en scène dans certaines manières de jouer au basket-ball qui cherche l'intimidation et repose sur la valeur de spectacle²⁰. Le principe de cette analyse est de considérer que chaque culture ethnique valorise certains gestes et leur mode d'apprentissage : ainsi divers auteurs s'accordent sur le fait que l'habileté corporelle, le rapport à la musique et la prouesse athlétique sont fortement valorisées chez les jeunes Noirs.

¹⁹ W. Rudman, *la mystique sportive dans la culture noire*, SSJ, 1986, 3, 305-319

²⁰ Majors J., « Cool pose : Black masculinity and sports, in *African American in sports*, New Brunswick, 1998 .

A partir de ces analyses, se dessine la possibilité d'adopter une position probabiliste quant à la supériorité noire, c'est la présence de différents facteurs économiques, sociaux ou culturels qui augmentent les chances de trouver plus de jeunes Noirs issus des milieux pauvres dans le sport, plutôt qu'un déterminisme génétique qui devrait expliquer pourquoi tous les Noirs n'ont pas les mêmes habiletés.

Deux cultures du sport ?

Mais la description serait incomplète si on n'évoquait pas ceux qui sont athlétiquement inférieurs ou qui mettent moins d'importance à cette supériorité athlétique. Par exemple, les Blancs ou les Asiatiques peuvent limiter leurs ambitions sportives au regard d'un spectre plus large d'opportunités sur le marché du travail, en partie parce qu'ils croient à la supériorité des Noirs dans certains sports (en sprint ou en basket-ball) ou qu'ils veulent éviter de fréquenter des Noirs ou des membres des groupes les plus pauvres, qu'ils soient blancs ou noirs. On sait que la croissance du soccer, c'est-à-dire le football, aux Etats-Unis est due à un fort investissement des classes moyennes diplômées qui préfèrent un sport moins marqué par l'engagement corps et âme que suppose le choix d'un sport où on vise l'accès au monde des sportifs professionnels.

On peut donc voir, à travers ces exemples, par rapport à la question du type de raisonnement qu'on doit faire concernant la surreprésentation des Noirs dans les sports professionnels américains, que ce qui change, ce sont les motivations telles qu'elles se construisent socialement, et non les gènes, même si la question des qualités génétiques des individus demeure entière. On peut aussi s'interroger, en comparaison avec la « cool pose » que développe une partie des joueurs afro-américains, sur le fait de savoir en quoi cette manière de se présenter en public, par média interposés, peut renforcer les stéréotypes : le joueur blanc est considéré comme plus discipliné, plus technique, plus cérébral, parce qu'il est aussi moins démonstratif par rapport au basketteur noir qui sera flamboyant et démonstrativement agressif. On a expliqué cette différence par les lieux d'apprentissage : pour les seconds, les *playgrounds* surpeuplés des ghettos, une ambiance, une pratique collective où la division entre le stade et la rue est relativisée et pour les seconds un apprentissage solitaire, plus calme et intégré dans la vie d'une communauté urbaine ou rurale. Mais ne cédon pas trop vite à cette pente interprétative, simplement parce que, parmi les joueurs noirs on va porter le

regard sur les plus visibles et qu'on ne verra pas les autres, formés eux aussi dans des cadres de socialisation caractéristiques des zones urbaines plus modestes et qui seront proches, dans leur conception du métier de sportif, des joueurs blancs. Rappelons que Michaël Jordan est loin de faire l'unanimité parmi les analystes de la question raciale dans le sport, justement parce qu'il a effacé ce qu'il y avait de plus démonstratif et provoquant dans son jeu ou son attitude au profit de la figure du bon professionnel.

Les risques du sport

La présence forte des Noirs dans le sport américain a aussi des effets pervers. Un premier effet consiste à mettre en évidence le coût pour les individus du choix de la voie sportive. Par exemple, pour A. Guttmann, un des plus grands historiens du sport, le sport est un élément de la relégation raciale des Noirs²¹. D'abord connaissant le régime du sport ségrégué, ils se sont progressivement intégrés et aujourd'hui, ils sont surreprésentés. Mais ils sont en fait exploités, comme le montrent les économistes, et leur succès masque la réalité de la relégation de la masse des Noirs. Les succès attirent les jeunes noirs vers le sport, mais malgré le passage par l'université, d'abord ils n'obtiennent pas de diplôme, ensuite la majorité ne peut passer professionnelle et enfin ceux qui ont échoué sont abandonnés à leur sort. Le problème qui se posera sera celui de savoir comment échapper à cette logique.

Un deuxième argumentaire s'intéresse à la question de la spécificité culturelle des joueurs afro-américains. On peut considérer qu'il existe aux Etats-Unis un ordre social fondé sur la race, on peut aussi considérer que la question raciale est présente dans tous les pays, et donc qu'il est logique que face aux préjugés, au racisme qui dans le sport prendront, par exemple, les joueurs noirs protestent ou que plus généralement ils adoptent cette culture « cool » définie plus haut comme signe de reconnaissance ou de protestation. Mais peut-on épouser totalement la cause de la culture masculine noire telle qu'on peut la trouver magnifier, au nom de l'identité culturelle, chez certains auteurs ou de défendre l'idée du sport comme voie privilégiée de la mobilité sociale pour les jeunes noirs ? Si le racisme repose sur des définitions naturalistes et maintenant culturalistes de la race, peut-on accepter le renversement qui attribue non seulement des qualités, mais encore une supériorité à une culture noire reposant sur la valeur de la supériorité physique ou d'un plus

²¹ « Amères victoires: les sportifs noirs et le rêve américain de mobilité sociale », *Terrains*, 25, 1995.

grand hédonisme ? Peut-on à la fois critiquer la soumission de certains aux impératifs de la bonne image du Noir, comme Michael Jordan, et les défendre s'ils sont attaqués au nom de la lutte contre le racisme, ce qui serait le cas des sœurs Williams qui sont aussi des grands produits marketing ? Faut-il faire entrer la race dans le débat sur la limitation d'âge à l'entrée dans la NBA ? Voilà des thèmes de controverses qui ont alimenté les chroniques sportives et académiques des dernières années aux Etats-Unis.

Il y a par exemple des polémiques sur le dress code, c'est-à-dire la manière correcte de s'habiller pour représenter son club, ou sur la propension des arbitres à punir les gestes que les joueurs accomplissent après avoir marqué un panier. On va ainsi critiquer ces mesures comme des attaques contre la manifestation des spécificités culturelles et comme une forme de racisme. L'autre polémique concerne le projet de l'administrateur de la NBA qui avait envisagé d'interdire le draft des jeunes basketteurs qui n'auraient pas achevé leur cycle d'études. Cette mesure avait été critiquée comme une mesure discriminatoire qui voulait interdire aux jeunes Noirs de réussir. Pourtant des basketteurs ou des « académiques » noirs y étaient favorables. C'est qu'en fait l'enjeu est celui des opportunités offertes aux jeunes noirs. Pour John Hoberman²², la NBA s'est développée en créant une image synthétique du jeune mâle noir en tant que rapper, athlète et criminel en s'appuyant sur les trois industries que sont celle du sport, celle de la publicité et celle de la musique populaire et, pour lui, il faut maintenant revenir en arrière. Certes, les Blancs ont dressé des barrières culturelles, mais les Noirs ont mis en place une autolimitation à vouloir être autre chose que leur propre stéréotype. Un autre auteur, Ellis Cashmore explique aussi que les sources de la supériorité des Noirs en sport viennent du rêve de réussite par un groupe qui se voit interdire les autres voies²³. Mais si les vocations sont nombreuses, les échecs sont en proportion et ceci est d'un grand coût social²⁴.

Les analyses de ces deux auteurs sont similaires. Le sport est un moyen de reproduction de l'idéologie darwinienne : les Noirs sont mis du côté de la nature et les succès des Noirs dans le sport contribuent à développer une attitude anti-intellectuelle chez les jeunes Noirs. Et J. Hoberman se livre à une critique de l'incapacité des élites noires à critiquer le mythe de la supériorité physique des

²² Op. cit. cf. supra.

²³ Ellis Cashmore, *In Sports culture. An A to Z guide*, Routledge, 2000.

²⁴ In *Making sense of sport* (« behind on points : why black sports stars are symbols of failure »)

Noirs. Du point de vue de l'égalité raciale, certains auteurs peuvent ainsi critiquer le sport comme carrière cul-de-sac proposé aux jeunes Noirs, mais valorisé par les tenants spontanés, ils y sont plongés, ou idéologiques de la culture noire masculine. Bien sûr, cette analyse a provoqué des réactions chez les « académiques » noirs qui voient dans la supériorité des Noirs dans certains sports une mise en question du rôle déterminant des relations de pouvoir entre Blancs et Noirs.

La sous-représentation : devenir entraîneur(e)s ou dirigeant(e)s

L'inégale répartition des minorités selon les aspects du sport

Le problème est le suivant. On rappelle les données. Les Noirs représentent environ 13% de la population ; ils représentent 75% des joueurs en NBA, 63% dans la NFL et 33% dans la ligue de base-ball. Mais ils comptent peu parmi les fans : en basket-ball et en football, 90% des spectateurs sont des Blancs. Ils sont aussi sous-représentés dans l'encadrement technique : ils représentent 6% des entraîneurs principaux en football, 13% en base-ball et 31% en basket-ball. Ils sont toutefois un peu plus nombreux dans des postes d'entraîneurs adjoints ou dans des équipes de plus bas niveau dans les championnats universitaires et sont, dit-on, plus facilement licenciés. Mais ils sont encore moins nombreux dans les fonctions administratives ou juridiques, ou encore parmi les arbitres, les journalistes sportifs, les réalisateurs de la télévision ou les actionnaires. Comment expliquer la faiblesse de la représentation des minorités dans ces fonctions ?

On peut considérer plusieurs mécanismes de discrimination pour rendre compte de cette situation. Le premier, c'est l'effet d'une discrimination ouverte qui tient aux préjugés des dirigeants ou à la peur de la réaction des fans. Un deuxième, serait un effet de cheminement : pour être coach, il faut avoir occupé une position centrale dans le dispositif de jeu d'un sport collectif. Une troisième explication fait entrer en ligne de compte le phénomène du capital social : pour être embauché, il faut appartenir à un réseau. On évoque aussi la thèse de l'influence des modèles de réussite. Enfin, une dernière voie de compréhension réside dans les mécanismes de reproduction des organisations. Dans la réalité, ces mécanismes jouent les uns avec les autres.

« *Stacking* »

Partons du *stacking*. Le *stacking* renvoie au constat de la spécialisation de certains groupes ethniques à certains des postes dans les équipes des sports collectifs et donc à des phénomènes de sous ou surreprésentation des groupes ethniques à ces postes. Par exemple, dans les sports collectifs, on distinguera les postes d'une équipe par la centralité d'une position sur le terrain et dans le jeu. Cette position déterminera le nombre de contacts avec la balle, le nombre d'interaction entre un individu et ses équipiers et la capacité à prendre des décisions pour orienter le jeu. Plus on occupe une position centrale, plus on touche de ballons, plus on distribue le ballon, plus on a d'autorité sur les équipiers et d'influence sur le jeu. Les postes d'autorité sont, par exemple, les meneurs en basket-ball, les n°10 en football, les quarterbacks en football américain, les lanceurs et les pitchers en base-ball ; c'est encore le fait d'être capitaine d'une équipe. On constate, par exemple, en Grande-Bretagne, que les Noirs sont plus souvent attaquants de pointe et que les Blancs occupent les postes d'organiseurs, que dans le football américain, les quarterbacks sont à 78% des Blancs tandis que les Noirs occupent 70 % des postes défensifs. Au Canada, en hockey sur glace, beaucoup des gardiens sont des francophones. On ne saurait dire avec précision la situation en France, dans la mesure où la présence des joueurs sud-américains ou d'origine maghrébine complexifie le tableau, mais on « sait » au moins, du fait des polémiques, que les joueurs noirs des différents championnats et sélections sont des joueurs athlétiques, opérant comme milieux défensifs, défenseurs centraux ou attaquants de pointe. En tout cas, c'est la représentation qui s'est largement répandue.

Préjugés et stéréotypes

Pour expliquer ce phénomène, on peut mobiliser l'hypothèse de l'existence de préjugés raciaux. Deux facteurs sont en cause : soit, il s'agit de maintenir sur le terrain de sport une distance sociale entre Blancs et Noirs ; soit, il s'agit des effets de la croyance chez les managers que les Blancs sont plus aptes à occuper des postes qui supposent des coordinations interpersonnelles et des prises de décision. Le phénomène du *stacking* est, dans ce cas, une conséquence du système social, de l'existence de vues antagonistes à propos des races et des stéréotypes négatifs vis-à-vis d'un groupe ou d'un individu membre de ce groupe. Le Noir a longtemps été vu comme, si ce n'est paresseux, du moins nonchalant s'il était laissé à lui-même, irresponsable et émotionnel, hédoniste et enfantin, etc., stéréotypes toujours

utilisés ; « ce sont des pépites qu'il faut façonner », des qualités naturelles qu'il faut orienter, etc. entend-on dire souvent. Si un athlète ne répond pas à ces stéréotypes, c'est une exception, comme dans le cas de Michael Jordan. Dans le contexte américain, certains auteurs insistent sur les influences de la religion, notamment du calvinisme qui fait de la pauvreté la résultante d'une absence de mérite qui fait que les pauvres ne peuvent donc occuper des positions d'influence ou bien qu'il existe des doutes sérieux quant aux réelles capacités qu'ils détiennent²⁵. Dans le cas européen, on renverra plus aux séquelles des pensées raciales développées dans le contexte de la colonisation.

L'effet de cheminement

Cette situation induit un effet de cheminement. On constate, en effet, que dans la reconversion des sportifs vers le journalisme et l'encadrement technique du sport, il existe des passages obligés : être consultant à la télévision suppose qu'on soit ou qu'on ait été entraîneur, donc d'avoir joué à un poste de responsabilité. En effet, les 2/3 des entraîneurs de basket-ball ont joué « meneur » ; en football américain, 1/3 des postes dont le quater back fournissent les 2/3 des entraîneurs. Pour ce qui concerne les positions de professionnels dans l'organisation, cela suppose d'avoir fait des études longues et d'être vu comme possédant les pré-requis pour occuper ces positions. Mais ces Noirs sont rares parce qu'ils sont minoritaires dans l'université. Si les Noirs ont des expériences ou des diplômes leur permettant d'atteindre ces positions, il restera le racisme pour les empêcher et les accusations d'arrogance ou insolence.

Modèle de référence et amplification

Dernière piste, l'hypothèse du modèle de référence et de l'auto-renforcement. Ce phénomène de stacking demeure si il y a maintien des représentations raciales, soit les qualités supposées des Blancs et des Noirs, soit parce que les postes occupés sur le terrain par les joueurs noirs deviennent désirables pour les plus jeunes qui s'identifient à des modèles de réussite mais aussi parce qu'ils pensent que cela correspond aux qualités qu'il convient d'avoir comme la force. Les conséquences sont alors le renforcement des stéréotypes : les Noirs sont plus physiques ; des

²⁵ Arthur Evans, « Black as key functionaries : a study of racial stratification in professional sports », *Journal of Black Studies*, 1997.

carrières plus courtes car plus sujettes aux blessures ; des revenus et des retraites moindres ; des reconversions moins intéressantes²⁶.

Les carrières des coaches noirs

L'analyse de la carrière des entraîneurs noirs fournit une analyse intéressante de l'articulation de ces différents mécanismes. Il reste effectivement des questions. Ainsi, pourquoi on ne retrouvera pas, pour les Hispaniques, cette relation entre le poste occupé durant la carrière sportive et l'emploi occupé après. Pourquoi ? On évoquera des causes quantitatives : ils ne sont pas assez nombreux aussi bien dans le sport considéré que dans la structure technique ; on parlera de causes culturelles : ils restent entre eux, ne rentrent pas dans les réseaux, n'ont pas accumulé le capital social nécessaire, or le recrutement se fait par les réseaux ; il y aura une cause raciale : ils sont « noirs ».

La démographie des sports ?

Dans ce paysage, le cas du basket-ball professionnel, la NBA, ou universitaire, la NCAA est celui d'un sport moins ségrégué. Le phénomène du stacking tend à disparaître quand la « minorité » devient numériquement majoritaire, ce qui est effectivement le cas du basket-ball. On a pu montrer qu'il n'existait plus du point de vue des salaires de discrimination fondée sur la race en NBA²⁷ où les Noirs sont majoritaires parmi les joueurs les mieux payés. Le basket-ball apparaît ainsi comme un oasis d'égalité dans le sport professionnel, voire un oasis d'opportunité économique pour les sportifs afro-américains talentueux où il est même possible d'envisager une carrière d'entraîneur. En 2002-2003, 13 coaches sur 29, soit presque la moitié, dans la NBA sont des Noirs, pour 7 sur 30 en MLB ou 3 sur 32 en NFL. Toutefois, dans la NCAA, les entraîneurs noirs de basket-ball ne représentent que 25% des entraîneurs des équipes premières alors que les Noirs représentent pour 56% des sportifs. Il faut donc comprendre à la fois la tendance à la baisse de la discrimination et les obstacles qui peuvent demeurer.

²⁶ McPherson B., « The segregation of playing position in sport : an alternative hypothesis », *Social Science Quarterly*, 55, march 1975, pp. 948-959.

²⁷ Kahn L., « Race, performance, pay and retention among national basketball association head coaches », *Journal of Sports Economics*, vol. 7, n°2, may 2006, pp. 119-149.

Isomorphie

L'hypothèse concernant la faible présence des entraîneurs est qu'ils tendent à abandonner plus tôt la carrière de coach. Pourquoi ? Le modèle d'analyse proposé est la théorie de l'isomorphisme qui postule qu'il existe des contraintes de ressemblance qui pèsent sur la structuration d'une organisation et donc sur les choix de recrutement qu'elle est amenée à faire.

Elles sont d'ordre mimétique : il faut se modeler sur d'autres organisations qui semblent efficaces. Les organisations s'observent. Elles s'observent elles-mêmes : cela signifie lorsqu'on embauche un nouveau ou qu'on remplace un départ, on aura tendance à choisir ce qu'on considère comme le plus efficace, à savoir reproduire ce qui existait parce que cela a marché. Elles s'observent les unes les autres : on se modèle sur le concurrent et modifier le recrutement, prendre une femme, un Noir ou un non-diplômé, constitue un risque qu'on ne voudra pas prendre. Mais on peut être innovateur : c'est le cas du premier club de base-ball qui engage des joueurs noirs, du club de football anglais qui engage le premier joueur argentin dans l'histoire du championnat ou d'une fédération française qui choisit un individu issu d'une minorité pour diriger la politique sportive.

Elles sont coercitives : il faut respecter des modèles de fonctionnement. Une organisation peut aussi regarder vers le haut : elle reproduit ce qui se fait à l'échelon supérieur. Elle s'ouvrira aux femmes ou aux minorités si, dans une administration ou au siège d'une entreprise, il est demandé et réalisé une ouverture en direction des femmes ou des minorités. Cela prendra la forme d'une loi qui oblige à avoir un nombre de femmes dans les conseils d'administrations des fédérations ou dans le fait que si l'échelon supérieur place des femmes à des postes importants, il peut être de bon ton de faire de même.

Elles sont normatives : il faut se conformer à des normes partagées, comme le professionnalisme et cela concerne les individus engagés et l'attractivité d'une organisation vis-à-vis des personnes les plus qualifiées. Ces processus se déroulent à l'intérieur d'une organisation : il apparaît risqué de promouvoir ou d'embaucher une personne selon des critères qui traduiraient un manquement à la règle selon laquelle c'est la compétence qui est récompensée. Le risque pour la personne embauchée est d'apparaître comme un alibi et l'organisation perd en crédibilité, et cela joue sur l'engagement des personnes au sein de l'organisation. De la même manière, dans les relations entre organisations, une entreprise ne veut pas apparaître comme obéissant à d'autres principes que celui du respect des normes

professionnelles. Ce travail de contrôle des normes professionnelles est celui, par exemple, des associations professionnelles d'entraîneurs qui cherchent à contrôler l'entrée sur le marché du travail. Ce sont alors elles qui jouent le rôle de modèle et d'exemple pour ce qui concerne la lutte contre les discriminations.

Formation sur le tas et signal

La socialisation professionnelle est l'acquisition de connaissances, de valeurs, d'attitudes propres à une culture professionnelle. Pour les entraîneurs, elle se fait dans un modèle où les novices imitent ceux qui sont confirmés. Normalement, le sentiment d'être socialisé va de paire avec l'engagement professionnel : on quitte une profession parce qu'on n'est pas socialisé, c'est-à-dire qu'on n'est pas aidé, qu'on n'est pas signalé comme étant une personne digne de se voir confiée une responsabilité. C'est ici un autre élément mis en avant dans les enquêtes sur les carrières des coaches aux Etats-Unis ou en Angleterre.

L'engagement quant à lui est un attachement affectif (on veut rester parce qu'on aime ce qu'on fait), mais il est aussi lié à la perception d'un coût élevé, économique et social, si on quitte le travail, au sentiment d'obligation à rester parce qu'on fait partie d'un collectif. L'attachement affectif est fortement lié aux résultats désirables en termes de travail et de fonctionnement dans l'organisation, telles que la loyauté entre les membres, le sentiment d'appartenir à une collectivité et la satisfaction intrinsèque à accomplir une activité. Normalement, l'intention de partir est un effet du sentiment faible d'engagement. Or, constate-t-on dans les enquêtes, l'engagement des entraîneurs noirs est fort, mais le problème relevé est qu'ils se socialisent professionnellement dans un milieu majoritairement blanc. Ceci a pour conséquence le fait qu'ils sont éventuellement victimes de discriminations internes et externes au métier, par exemple moins d'avancement ou de félicitations et d'encouragements, apprennent de la part de ceux qui ont connu la même situation et donc ne voient pas comment ils pourraient percer. C'est ce qui induit l'idée qu'ils ne pourront pas faire carrière et qu'il vaut mieux abandonner.

Homophilie et appartenance aux réseaux

Cette enquête est complétée par une autre sur la composition des équipes d'entraîneurs qui constate que les entraîneurs ont tendance à avoir plus souvent

des assistants de même race²⁸. Cette enquête s'inscrit dans l'hypothèse selon laquelle l'intégration dans un monde professionnel dépend de la proportion représentée par un groupe minoritaire dans ce monde²⁹. Cela pourrait aussi inciter à mobiliser les effets de l'homophilie car on insiste aussi sur la nécessité d'avoir pratiqué le sport en question et d'appartenir à des réseaux qu'on a intégrés au fil de la carrière.

Car comment est-on recruté ? Il existe d'abord une tendance des recruteurs à ne pas faire confiance aux Noirs. Pourquoi ? Parce que, premièrement, on tend à reproduire ce qui existe, c'est-à-dire qui ressemble aux personnes en place : un Blanc recrute un Blanc, un Noir recrute un Noir, et comme il y a plus de Blancs en position de recruteurs, la tendance est de recruter des semblables. Deuxièmement, on tend à recruter par rapport à la définition qu'on a de soi-même en rapport avec le groupe, ici racial, auquel on appartient : on va recruter des semblables pour garder une haute estime de soi par le groupe auquel on appartient ou qu'on dirige. Ceci induit que les coaches blancs recruteront des blancs en priorité et des coaches noirs des coaches noirs. Simplement, comme les joueurs sont majoritairement noirs, ils peuvent être recrutés comme assistants, pour leurs qualités, mais aussi parce que beaucoup d'athlètes étant noirs, on a besoin d'entraîneurs noirs. Mais on arrête l'embauche des candidats noirs à un poste quand on a atteint le pourcentage nécessaire dans l'ensemble de l'équipe. De ce point de vue, on peut comprendre la différence entre la NBA et la NCAA dans la proportion de coaches noirs ou blancs : en NBA, plus de 70% des joueurs sont Noirs, on aura donc plus de coaches et d'entraîneurs adjoints noirs ; en NCAA, où les Noirs ne représentent la moitié des basketteurs, ils seront moins nombreux.

Dans ces articles, on évoquera aussi le fait qu'on a tendance à demander plus aux entraîneurs noirs et on accorde plus d'autorité et de pouvoir aux Blancs qui gagnent aussi plus d'argent. Les Blancs sont plus respectés par les joueurs car ils sont investis de plus d'autorité par le management que les coaches noirs. Ceux-ci seraient plus facilement « débarqués » en cas d'échec. Et, en NCAA, on voit le maintien de la discrimination vis-à-vis des coaches noirs expérimentés, en terme de traitement (salaires, chance de promotion) et d'accès (limitation d'accès à certains postes).

²⁸ Cunningham G., et Sagas M., « Access discrimination in intercollegiate athletics », *Journal of sport and Social Issues*, vol. 29, n° 2, 2005, pp. 148-163.

²⁹ Moss Kanter R., « Some effects of proportions on group life: skewed sex ratios and responses to token women », *American Journal of Sociology*, 82, march 1977, p.p. 965-990.

Quelles leçons à retenir de l'exemple américain ?

La première leçon est celle, d'abord, de l'importance des recherches et des sources sur lesquelles elles peuvent s'appuyer pour à la fois quantifier et démontrer la discrimination. Elles permettent de vérifier les différentes hypothèses, que ce soit celle des effets de l'homophilie, des mécanismes d'amplification des différences de départ, dont la spécialisation professionnelle est un effet, ou du double standard.

La deuxième est que, si il est vrai que la question raciale a une dimension qu'on ne connaît pas en France, l'analyse du sport américain, comme de la sociologie du travail qu'on a mobilisé plus haut, montre comment les situations d'inégalité, qu'elles trouvent leur source dans l'esclavage, dans la situation coloniale et postcoloniale ou dans la division sexuelle, sont génératrices de stéréotypes et de préjugés qui jouent comme des facteurs de sélection pour toute une partie des positions qu'on peut occuper dans le monde sportif.

Une troisième leçon renverrait plutôt aux enjeux des discussions qui apparaissent lorsqu'on constate la forte présence, ici des Noirs, voire leur surreprésentation dans le sport. Ainsi la question de la supériorité naturelle de certains groupes qui expliquerait leur présence dans le domaine sportif. Que la dimension génétique ne puisse être mise de côté au niveau de l'individu, c'est la question de l'inégale distribution des qualités naturelles, elle ne peut servir d'explication si on veut comprendre la répartition des groupes ethniques dans le sport. Des groupes apparaissent, les Juifs, les Irlandais et les Italiens, puis disparaissent quand d'autres apparaissent, les Noirs et les Hispaniques. La deuxième question concerne les conclusions qu'on tire de la prédominance d'un groupe dans l'activité sportive : doit-on l'entretenir ou la valoriser au nom de l'opportunité économique que cette situation permet ? Ou doit-on la relativiser au nom des effets pervers que cela entraîne ? Enfin, dernière question : comment interpréter le conflit culturel entre la « cool attitude » des joueurs issus des ghettos et la volonté d'imposer des normes de comportement ou des normes scolaires ? Cela renvoie à la fois à la question précédente : quel sens, social et politique, donner au fait que certains sports sont des lieux d'expression d'une culture urbaine spécifique ? Mais c'est aussi, si on considère que dans les cheminements des individus les interactions qui s'opèrent à tout moment, et leurs résultats, sont des pièces qui vont orienter les jugements et les prises de décision, comment situer l'élément culturel dans les facteurs qui produiront ou non la confiance nécessaire quand on passera de l'évaluation de la performance sportive, quantifiable et donc indiscutable, à l'évaluation des compétences sociales ? Ce qui signifierait qu'il faudrait prendre en compte à la fois

la dimension raciale, être Noirs ou Blanc, la dimension sociale, être riche ou pauvre, la dimension culturelle ou plutôt sous-culturelle, adhérer à une des sous-culture du ghetto ou se présenter comme un membre de la culture dominante.

Les articles proposés ici s'attachent essentiellement à mettre en évidence les mécanismes de discrimination raciale. En fait les mécanismes ne sont pas très différents pour ce qui concerne les analyses qui ont été proposées concernant la place des femmes dans l'administration des associations sportives ou dans l'encadrement des équipes : homophilie, réticence à prendre des risques, conceptions sur ce qui convient aux femmes, existence des réseaux des « old boys » qui mène à la cooptation, tout cela concerne aussi les femmes, à quoi on ajoutera l'économie du temps qui rend particulièrement incompatible le rôle domestique que jouent les femmes et la nécessité de passer du temps dans les réunions et d'alimenter les interactions entre les membres de l'association³⁰.

³⁰ Pour une synthèse sur la question, voir « Ce que la sociologie dit de la discrimination sexuelle au travail », *Le Sport de Haut Niveau au Féminin*, Editions de l'INSEP, 2008, pp. 211-224.

4

LES EPREUVES DES SPORTIFS**Pourquoi des épreuves ?**

La présentation de la situation américaine à travers l'usage des concepts et mécanismes explicatifs généraux des phénomènes de discrimination nous a déjà indiqué les raisons de la situation, les phénomènes conjoints de sous et surreprésentation des femmes et des minorités aux différents niveaux du sport français, ce qui a motivé la mobilisation des institutions publiques dans le cas de l'obligation faite aux universités publiques de donner des conditions équivalentes aux étudiants et aux étudiantes ou encore la Rooney Rule en football américain qui oblige les clubs désireux d'embaucher un entraîneur d'inclure dans la liste des candidats auditionnés des membres des minorités.

Peut-on opposer des spécificités françaises ? Nous verrons si c'est le cas à travers la présentation de ce qu'on peut identifier comme épreuves que doivent passer les femmes ou les membres des minorités pour accéder aux fonctions de cadres techniques ou de représentants du mouvement sportif.

Faire son chemin dans la pratique

Le plan suivi correspond à l'analyse des conditions d'engagement dans le sport et d'évolution des jeunes issus de la population minoritaire ou de la population des jeunes filles, de leur contact avec le sport à l'éventuel accès à une fonction technique ou politique dans le sport. Il s'agit d'identifier les différentes étapes, d'apprécier les types de sélection qui s'opèrent à chacune d'entre elles, de voir en quoi on peut ou non parler de discrimination à l'occasion de ces procédures de sélection, de comprendre comment on peut passer d'un niveau à un autre (de sportif amateur à sportif professionnel ou de haut niveau, de sportifs à entraîneur, de sportif ou entraîneur à dirigeant).

Le constat est qu'on peut distinguer deux aspects selon qu'on s'intéresse à la carrière de joueur ou à celle d'entraîneur. Dans le premier cas, le problème est moins la question de la discrimination des individus sur motifs de race ou d'origine, que plutôt comprendre le processus de ce qui aboutit à la surreprésentation de certains groupes dans certains sports, étant entendu que l'absence de

discrimination n'empêche pas l'existence du racisme et des préjugés qui pourront interférer sur les chemins proposés pour la poursuite de la vie sportive, que ce soit en terme de sur-sélection pour passer en équipe nationale ou de préférence pour un type de sportifs. Cela signifie qu'on essaiera de voir comment on est amené poser la question de la surreprésentation des grands Noirs physiques ou s'il est difficile de trouver le « bon Arabe ».

Deux voies d'accès au marché du travail sportif

Les positions dans le sport renvoient à des gains monétaires et définissent une place dans la structure sociale et des situations de reconnaissance symbolique et/ou économique. Pour certaines positions, les procédures sont très sélectives (le sport de haut niveau ou le sport pro, ainsi que les emplois techniques de type entraîneurs des sports professionnels ou du sport de haut niveau), et les sélections sont de nature très diverses selon que les positions ou emplois sont de nature sportive, technique ou politique.

Ces dernières sont, d'une certaine manière, les plus faciles à atteindre vu le nombre d'associations en comparaison avec le nombre d'emplois techniques ou de sportifs de haut niveau. Car les carrières dans ces trois cas répondent à des logiques différentes. Pour le sportif, on peut considérer que la performance individuelle prime et qu'il existe des critères objectifs pour en juger. Pour l'entraîneur, sa valeur dépend de deux facteurs : la démarche formelle, et obligatoire, de qualification à l'exercice de la fonction et la réputation qu'on acquiert à travers les succès sportifs de l'équipe qu'on encadre et la confiance qui est faite de pouvoir occuper le poste. Pour le président, ce sont les aspects les moins objectivables des qualités individuelles qui sont prédominants comme la réputation ou l'appartenance à des réseaux qui permettent d'aller au-delà du simple président d'association.

A ces éléments, il convient d'ajouter tout ce qui fait le cheminement d'une position à une autre dans le monde sportif : il ne suffit pas d'avoir un diplôme pour être entraîneur car la réputation dépasse les critères formels de compétence, et une fonction de représentation suppose la mobilisation de réseaux. Ce sont donc toujours des facteurs qui ne se trouvent pas sur un CV et les sélections se font parmi des candidats qui ne sont en fait jamais des inconnus.

Ce marché du travail exigu et ces différentes logiques d'accès définissent les épreuves qu'on doit affronter pour accomplir le parcours complet qui va de l'accès à la pratique à des positions enviables dans le monde technique ou politique du sport. La question est donc bien de savoir comment on gagne la confiance. Dans les

analyses existantes, on considère que la confiance se gagne sur trois terrains : la réputation, les performances et l'apparence et les attitudes ou comportements³¹.

Le sport et les populations minoritaires

La première étape est de comprendre l'accès à la pratique sportive et de voir comment certains sports sont plus ouverts que d'autres aux populations minoritaires.

La place du sport dans la société française

La situation est-elle différente en France quant à la place faite aux femmes et aux minorités ? La référence aux équipes de France de football ou d'athlétisme peut nous amener à produire une image idéale du sport français qui serait d'emblée ouvert aux minorités. Certes, on trouve depuis les années 1930 des joueurs venant de l'empire colonial, dans les clubs de football comme en équipe nationale. Il est sans doute vrai que, par comparaison avec l'Angleterre ou l'Allemagne, le sport apparaît plutôt moins discriminatoire et qu'il intègre vite, pour garder le vocabulaire, les ethnies ou minorités, les immigrants polonais, italiens, puis portugais, maghrébins ou africains. Toutefois, il convient de relativiser le propos et d'admettre que la trajectoire exemplaire dans le football de Raymond Kopa, mineur et fils de mineur polonais, est aussi un effet de l'impossibilité pour un mineur polonais, à l'époque, d'accéder aux concours de promotion des Houillères afin de passer « à la surface ». Kopa choisit le football parce qu'il ne peut améliorer sa situation sociale par les filières normales de promotion. Une hypothèse serait que si, à la différence de l'Angleterre ou des Etats-Unis, la France nous propose l'image d'un sport plus ouvert dès l'entre-deux-guerres, c'est que celui-ci n'est pas alors un moyen de mobilité sociale et qu'il n'est pas central pour la constitution de l'identité nationale.

Pour prendre l'exemple du football, il n'est pas, à la différence de l'Angleterre, un moyen de promotion sociale pour la classe ouvrière car, en Ecosse et Angleterre le football est professionnel depuis la fin du 19^{ème} siècle et joue ce rôle de sortie de la condition ouvrière ; il est moins qu'aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, et malgré les introducteurs du sport en France, au cœur de la formation des élites politiques et économiques. N'oublions pas que jusqu'aux années 1960, le grand

³¹ Sztompka P., *Trust. A sociological theory*, Cambridge UP, 1999, pp. 69-102.

sport national en France est sans doute plus le cyclisme, que le football ou les autres sports comme le rugby ou l'athlétisme, parce que ce sport représente, d'un côté encore une France à majorité rurale où la promotion sociale s'opère par un passage lent vers la ville ou par l'articulation entre le travail agricole et l'implantation semi-rurale de beaucoup d'industries³² et de l'autre que le cyclisme assure, grâce à ses multiples compétitions, un complément de revenus pour les membres des classes populaires. L'autre grand symbole de la promotion sociale est la boxe, où ouvriers de la métropole et gitans, juifs d'Afrique du Nord et « musulmans » tentent leur chance, avant que le football le devienne progressivement à partir des années 1960, sans doute aussi parce qu'il apparaît aux jeunes d'origine italienne ou polonaise de l'Est et de Nord de la France comme des sorties possibles du chemin qui mène de l'école primaire à la mine ou à l'usine. Mais pendant longtemps, jusqu'aux années 1960, ces activités sauf pour la partie des sportifs professionnels (en boxe, en football et en cyclisme) jouent plus un rôle d'appoint que des projets de carrière : on peut obtenir des primes par l'entreprise qui mécène le club de football ; les gains obtenus dans les tournois de boxe et les courses cyclistes locales sont aussi de l'ordre de l'appoint.

Où situer les minorités par rapport aux statistiques de pratique sportive ?

On a dit plus haut qu'on prenait comme référence l'enquête récente de l'INED qui nous permet de classer globalement la population des minorités parmi les classes populaires. On reprend ici quelques éléments généraux de cette description qui nous permettront de comprendre ce que peut signifier l'accès au sport de compétition de haut niveau pour ceux qui y accèdent et le type de difficultés qu'ils ont pu surmonter.

Les descendants d'immigrés appartiennent à des familles ouvrières à 65% contre 41% des familles de la population majoritaire. L'activité salarié à temps complet est dominante (97% des hommes), moins pour les femmes qui travaillent plus souvent à temps partiel. Les salaires sont aussi moins élevés, surtout pour les immigrés, un peu moins pour les descendants, d'environ 20% par rapport à la population majoritaire. Ce sont des familles qui connaissent plus que d'autres des situations précaires. Le taux d'emploi est toujours inférieur à 70%, jusqu'à 53% pour les familles originaires d'Afrique de l'Ouest, quand il est de 82% pour les familles de la

³² Noiriél G., « L'immigration dans le football français », *20^{ème} Siècle*, avril-juin 1990 ; Mignon P., *La passion du football*, Odile Jacob, 1998.

population majoritaire. Le taux de chômage est aussi plus fort : de 20% pour l'immigration venant d'Afrique ou de Turquie (34%) contre 9% chez les majoritaires.

Les immigrés et leurs descendants sont dans l'ensemble moins diplômés que la population majoritaire. Les enfants vivent dans des familles où 39% des individus ne sont pas ou peu diplômés, dont 65% chez les personnes originaires de l'Afrique sub-saharienne. Si on prend en compte les jeunes, on voit que les sorties sans diplôme sont plus importantes que dans la population majoritaire, 13% contre 8%, et d'autant plus forte pour les personnes originaires de Turquie et de l'immigration maghrébine et africaine. De façon générale, lorsqu'ils sont diplômés, les jeunes ont des diplômes professionnels et les filles ont un niveau sensiblement supérieur. Les analyses des cursus scolaires montrent que ce sont les orientations successives qui les ont amenées vers ces diplômes, surtout pour les garçons, car une proportion plus importante de filles s'oriente vers l'enseignement général.

Toutefois, les enfants des immigrés ont progressé par rapport aux parents. Ils sont plus souvent ouvriers qualifiés, voire appartiennent aux professions intermédiaires. Les filles sont plus souvent employées, mais aussi occupent des emplois qui les font comptabiliser dans les professions intermédiaires. Dans ce tableau des populations minoritaires, il existe une exception, les jeunes originaires d'Asie du Sud-est qui s'orientent encore plus fortement que la population majoritaire dans les filières générales et le supérieur (62 contre 53%).

Un indicateur intéressant donné par l'enquête de l'INED concerne le rapport à la santé, dont on sait qu'il est un des facteurs de la pratique physique ou sportive. Or, c'est un groupe, celui des immigrés et de leurs descendants, qui est un peu moins en bonne santé que la moyenne générale : 30% des hommes et 80% des femmes, surtout les immigrés du Sud (Portugal, Maghreb, Turquie), s'estiment en mauvaise santé. Par rapport à la population majoritaire, ici la position sociale joue plus que l'origine : les immigrés pauvres sont proches des majoritaires pauvres. Ce sont ceux qui recourent le moins au soin, encore plus les femmes que les hommes. Un autre point important à souligner car il pourrait avoir aussi un sens par rapport aux institutions sportives, les enquêteurs de l'INED y voient plus un signe de la distance aux institutions qu'un manque de ressources financières.

Les immigrés et leurs descendants vivent plus souvent en HLM, surtout pour les Maghrébins, les Sub-sahariens et les Turcs, et leur expérience résidentielle est marquée par une moins forte mobilité, avec toutefois une petite différence entre les

immigrés et leurs descendants, ceux-ci vivent moins dans des quartiers « immigrés ».

Pour éviter les généralisations, il convient, en s'appuyant sur ces données et études les plus récentes, de distinguer plusieurs configurations concernant la compréhension de la place des immigrés dans le sport français. La situation qui intéresse ici est celle des immigrés du Sud, venus depuis les années 1960 en provenance de l'ancien empire colonial, ou des migrations internes à la France avec l'exode des populations venant des Antilles ou de la Réunion, mais aussi des pays du sud de l'Europe. Quand on parle des deuxièmes et troisièmes générations, on évoque le cas des enfants de l'immigration, nés le plus souvent en France ou arrivés très jeunes et de familles appartenant à la classe ouvrière et aux nouvelles classes populaires qui s'établissent dans les années 1960-1970. On peut distinguer deux cas de figures : une partie de ces générations a été scolarisée et a accompli une sortie de la classe ouvrière, ou a atteint le statut d'ouvrier qualifié. En même temps, elle est sortie de ses territoires, à savoir les ensembles du logement social où il faut distinguer ceux qui étaient inclus dans des espaces urbains ordinaires, centre des grandes villes ou des villes des banlieues, et ceux qui avaient été créés autour des sites industriels (industrie automobile par exemple de la vallée de la Seine). Dans les années récentes, c'est un effet de la mondialisation, une partie est restée dans des territoires qui, du fait du chômage, sont devenus des territoires ségrégués, ceux qui correspondent aux zones urbaines sensibles (ZUS). Ce sont dans ces zones que se trouvent une grande partie de l'immigration plus récente d'Afrique de l'Ouest.

Sans entrer dans le détail des processus, ces distinctions sont importantes pour notre propos parce qu'elles opposent, d'un côté des populations qui peuvent être victimes de discrimination, mais dont les ressources en terme de diplômes ou d'insertion dans des réseaux d'interconnaissance permettent de participer à différentes formes de la vie sociale qui définit l'intégration ou anticiper cette participation, par exemple à la vie associative locale, et de l'autre des groupes qui cumulent les effets du racisme, des discriminations fondées sur la couleur de la peau, la stigmatisation du lieu d'habitation et la pauvreté.

Dans ce cas, le repli comme forme de réponse à la situation peut dominer, sous des formes différentes selon les âges. C'est un dernier élément important de la situation des immigrés et de leurs descendants dans l'enquête de l'INED : c'est une population qui s'estime mal traitée, aussi bien dans les orientations scolaires (14% contre 5% de la population majoritaire), et plus fortement chez les originaires d'Afrique et de Turquie (autour de 20%), mais un peu moins chez les filles que les

garçons, que dans la recherche de logement et l'accès à l'emploi, et pour les jeunes dans les relations avec la police. La discrimination est la résultante de l'exposition aux préjugés et aux stéréotypes dans les interactions quotidiennes et concerne la référence aux origines et à l'extrême c'est l'expérience du racisme sous sa forme de l'agression verbale et physique.

Le sport, marqueur d'intégration

Le sport contribue-t-il à l'amélioration de cette situation ? Les formes d'inégalité d'accès à la pratique sportive sont à mettre en relation avec les critères d'intégration socio-économique. Plus qu'un facteur d'intégration, car dans ce cas il n'opère qu'en lien avec l'école et le travail, on peut considérer sans problème que le sport est un marqueur d'intégration : pour participer au sport et aux activités physiques en général, il faut avoir les moyens par son parcours scolaire, par son statut dans le travail (être en CDI plutôt que dans des emplois à temps partiel ou au chômage), par son statut socio-économique de pouvoir consacrer du temps, de l'argent et se sentir membre de la société par le fait de pouvoir participer à différentes activités de loisir, y entrer et surtout continuer à pratiquer. Les enquêtes statistiques de l'INSEP et du Ministère des Sports montrent que la participation augmente avec le niveau de revenu, de diplôme, de stabilité des statuts d'emploi. De façon générale, les classes les plus démunies, économiquement et culturellement, font moins de sport ou d'activités physiques et, quand ils le font, c'est plus souvent en dehors du sport organisé par les clubs que les membres des classes populaires stabilisées, les classes moyennes et supérieures. Si on prend l'exemple de la région parisienne, on s'aperçoit que le département de la Seine Saint-Denis est le moins sportif de la région : taux de pratiques, de licences, inégalité hommes/femmes, etc³³. Et pourtant, c'est le département parisien qui est le plus représenté dans les championnats de football. Mais cela, la place plus importante des populations précaires expliquent peut-être ceci.

Ceci est renforcé pour les populations féminines. Dans les milieux populaires, le niveau de diplôme des parents ou les revenus influent moins pour les garçons que pour les filles : entre 14 et 18 ans, la pratique des garçons obéit à l'âge plus qu'à la position sociale. On peut alors considérer que les familles à revenus modestes pratiquent une sélection entre garçons et filles. Selon quels critères sont distribuées les ressources entre garçons et filles et comment définit-on ce qui convient aux uns

³³ Note à paraître sur La Pratique sportive en Seine-Saint-Denis, IRDS.

ou aux autres ? Est-ce une conception des relations hommes-femmes qui se traduit par une fréquentation différenciée des espaces publics ou domestiques, conception qui sera appuyée sur des valeurs culturelles et religieuses, par exemple ? Est-ce un défaut de l'accueil ou de l'incitation ? Quoiqu'il en soit, aujourd'hui, il est possible d'isoler une population exclue du sport et de l'activité physique : celle des femmes des milieux populaires, et parmi elle celle des jeunes filles qui se désengagent des pratiques physiques et sportives dès 14ans³⁴. Mais on devra ajouter que même la pratique des garçons est menacée dans la mesure où dans les populations les plus pauvres les très jeunes sont aussi incités à trouver des ressources pour la famille et où l'orientation scolaire vers les filières courtes d'accès à la vie professionnelle s'accompagne aussi d'une décline de la participation sportive. Ainsi, le président d'un club de basket-ball d'une des villes les plus pauvres de la Seine-Saint-Denis peut expliquer que ses joueurs de moins de 16 ans viennent très irrégulièrement à l'entraînement ou arrêtent en cours de saison parce qu'ils occupent une variété de petits boulots nécessaires à la vie de la famille.

On ajoutera pour terminer que, au moins de ce qu'on peut apprendre par la collecte des témoignages auprès des animateurs sportifs des collectivités locales, le fait résidentiel est aussi un indice et un facteur de non participation : les ZUS n'apparaissent pas comme des réservoirs pour les associations sportives locales. Ces témoins estiment en effet à des pourcentages très faibles le nombre de licenciés des clubs venant des ZUS. Ici encore, on se référera à l'exemple de la Seine-Saint-Denis où on voit que la pratique hors clubs est plus fréquente que partout ailleurs en région parisienne : ici joue deux aspects, celui du coût d'une pratique en club, ce qui joue peut-être moins pour les jeunes garçons et plus pour les adultes et jeunes adultes qui souhaitent continuer, et celui relevé plus haut de la méfiance vis-à-vis des institutions. D'autres enquêtes³⁵ mettent en évidence le fait que les dispositifs d'incitation à la pratique physique et sportive, qui jouent un rôle très positif pour les personnes qui y participent dans le sens où ils sont des incitations et des occasions à renouer avec la pratique ou découvrir de nouvelles activités, ne permet pas réellement de se raccrocher à la pratique sportive dans les clubs car ceux-ci, sauf constat d'un potentiel intéressant chez les nouvel arrivant, privilégient les jeunes qu'ils ont déjà formés et qui sont donc entrés précocement dans un sport déterminé.

³⁴ *Les Adolescents et le sport*, INSEP/Ministère des Sports, 2003.

³⁵ Paupardin M., *Le sport dans les ZUS*, INSEP/Ministère des Sports, 2011.

L'accès à la pratique

Mais le sport de compétition peut déjouer le poids de ce qui peut apparaître comme des déterminismes économiques et sociaux. D'abord, parce qu'il n'existe pas de barrières légales pour l'accès au sport et l'inscription dans les clubs sportifs. Ensuite parce que les sports sont à la recherche de talents. Il n'empêche que le droit de participer n'entraîne pas automatiquement la pratique et que la quête des clubs sportifs peut rencontrer des obstacles.

Absence de barrières juridiques dans l'accès au sport

S'il y a sélection à l'entrée, elle ne repose en tout cas pas sur des critères politiques ou juridiques. Il n'y a pas en France de barrières légales à la participation au sport organisé et à l'accès aux emplois dans les clubs. Le sport fédéral applique les principes du service public du sport, ouvert à tous, ce qui a pour conséquence en liaison avec le mouvement de municipalisation du club, c'est-à-dire la dépendance des clubs vis-à-vis des subventions municipales, et l'organisation pyramidale du sport qui tend à rassembler tous les compétiteurs possibles de réduire la nature particulariste, idéologique ou nationale, des clubs qu'on a connu des années 1900 à 1950. Les clubs arméniens, les clubs de patronage religieux ont perdu les traits caractéristiques de leurs origines, même si le regroupement affinitaire reste un des fondements de la dynamique de création des nouveaux clubs, surtout aux plus bas niveaux des compétitions sportives. Dans les sports professionnels, ce sont les lois du marché, et le jeu des critères les plus objectivables de la performance, et de la réputation, où des critères plus subjectifs opèrent, qui sont opérantes pour ce qui concerne le recrutement des sportifs et des cadres techniques. Mais, de fait, la politique de recherche des sans-papiers a eu ses conséquences sur les clubs du fait de la reprise des mesures par les fédérations sportives.

Ces principes se traduisent dans le fait que les équipements sportifs sont en général des propriétés municipales construites pour les clubs régulièrement affiliés aux fédérations des différentes disciplines. La gestion des équipements est aussi très souvent municipale et obéit à des règles administratives qui peuvent aller l'encontre du souci d'accueil de certains clubs, on pense par exemple à la volonté de développer des formes de sociabilité spécifique ou de proposer des activités sur des créneaux horaires inhabituels. Les questions des horaires d'ouverture des équipements et d'utilisation des terrains sont en effet des questions très sensibles car selon la manière dont elles sont traitées elles peuvent aller aussi bien contre des

projets spécifiques des clubs que contre la pratique qu'on souhaiterait développer pour les jeunes qui vivent dans des conditions telles qu'ils sont souvent en dehors de chez eux. On a là des questions qui vont être mise sur la scène publique, notamment lorsqu'on voudra favoriser la pratique des femmes musulmanes ou simplement la pratique des jeunes filles dans un espace sportif très masculin et souvent très machiste.

Des barrières économiques

Tous les sports ne sont pas dans la même situation par rapport à l'investissement financier qu'on doit faire, on y reviendra un peu plus loin et pour mémoire, on rappellera la situation de moindre pratique dans la Seine Saint-Denis.

S'inscrire dans un club est une démarche sociale

La question qui se pose toutefois est celle du mouvement qui permet aux individus, et à leurs parents, de pousser la porte d'un club sportif pour s'y inscrire. Là encore, on sait que la pratique des parents est fortement prédictive de la pratique des enfants, notamment celle des mères pour l'entrée des filles. Ceux qui, parmi les immigrés et descendants d'immigrés, sont dans cette configuration appartiennent aux groupes qui ont connu la mobilité sociale ascendante et qui ne vivent plus les conditions de ségrégation spatiale et qui participent à la vie sociale de leur ville et à celle de ceux de leur milieu social.

Pour les autres, dira-t-on, l'accès à la pratique consiste à remarquer que certains sports ont des coûts d'entrée faibles, que ce soit le football ou l'athlétisme. La forte présence des membres des minorités dans le football, dans l'athlétisme, prouve que ce sont des sports populaires aux droits d'entrée économique faibles, présent depuis un siècle sur l'ensemble du territoire, et dans les pays d'où viennent ou sont venues les populations immigrés. Ce sont des sports ouverts, avec des associations ouvertes à tous les pratiquants, sans distinction, d'ailleurs toutes les différentes vagues d'immigration depuis les années 1930 ont joué un rôle important dans ces sports et ont progressivement trouvé leur place dans la société. Mais on comprend aussi que depuis les années 1980, les choses ont changé.

Outre le coût de la pratique et l'attraction spontanée, surtout pour les garçons, l'effet de l'éloignement du centre-ville, la maîtrise de la langue, la répartition des tâches entre maris et femmes, les expériences de la discrimination, la méconnaissance du tissu associatif local, les ambivalences de tous les projets migratoires (entre jouer

d'emblée le jeu de l'immersion et jouer le jeu de l'attente du retour au pays), les craintes d'entrer en interaction avec ce qui apparaît comme une institution avec ses codes, ses habitudes, ses règles, et donc de fragiliser la culture du groupe, font que la démarche d'inscription est tout sauf évidente. La démarche d'entrée dans un club est une des épreuves qui s'imposent à tous : entrer dans un club sportif, ce n'est pas seulement accéder à un service public ou mettre à l'épreuve ses qualités sportives, mais c'est déjà surmonter l'obstacle du contact avec un univers institué et on a vu que les immigrés et descendants d'immigrés expriment une certaine distance vis-à-vis des institutions. Les attentes vis-à-vis des institutions, les doutes quant à l'accueil qui sera fait, les expériences des contacts antérieurs s'inscrivent dans des systèmes d'interactions sociales qui leur donnent du sens en relation avec la place qu'on occupe dans la société, celle qu'on souhaite ou pense pouvoir occuper au vu de la position qu'on occupe.

Comme on a pu l'observer sur certaines communes de la région parisienne, il existe deux univers : les villes de banlieue ont leur propres banlieues, leurs quartiers à l'écart où l'appartenance est plus celle du quartier ou le cité et où les clubs sportifs, leurs dirigeants, sont des « choses du centre », où la culture militante des bénévoles ne comprend pas toujours les attentes des parents et où les revenus, l'économie du temps, pas de travail ou du travail temporellement désorganisé (temps partiel), et de l'espace (éloignement des quartiers, trajets pour le travail) rendent difficile la communication avec les représentants des clubs sportifs.

L'épreuve des cultures sportives

Les représentations de ce qui convient

Le sport local est donc une institution comme d'autres, c'est aussi une culture, fruit d'une histoire qui fait que les nouveaux arrivants sont ou ne sont pas des éléments déjà connus de ces sports du fait de l'expérience historique de ces sports : la boxe n'est pas surprise par l'attrait qu'elle peut exercer vis-à-vis des jeunes des classes populaires, quelle que soient leurs origines, mais le rugby ou le cyclisme oui. On ne parle pas du tennis qui, s'il s'est démocratisé, reste un sport marquer de l'appartenance aux classes moyennes. Ces cultures sportives sont portées par les représentations qu'on peut se faire des différents sports, d'être bourgeois ou populaires, par les héritages de l'implantation historique et sociale des sports, d'être ruraux ou urbains, par le maillage plus ou moins complet du territoire national et par l'aura médiatique.

Les mécanismes « simples » ou « automatiques » comme le droit d'entrée, c'est-à-dire le coût de la pratique, fait partie des représentations qui font que certains sports apparaissent accessibles ou pas. Les sports d'hiver ou les sports de nature, le tennis, le golf sont des sports qui se sont certes démocratisés. On les pratique en effet plus aujourd'hui qu'il y a trente ans et ils n'ont plus un caractère aussi exclusif socialement, mais ils restent des marqueurs du style de vie et des loisirs des classes moyennes et supérieures. Ce sont, pour les sports de nature, des activités où interviennent des notions de proximité qui sont indépassables pour la pratique, la mer ou la montagne, ou supposent d'avoir les moyens de se déplacer vers ces régions et de dépenser un budget important pour faire des séjours suffisamment longs pour pratiquer, ou simplement de partir en vacances. En plus du matériel, elles sont donc plus coûteuses en déplacement. Les classes de neige et les classes de mer ont pu jouer en leurs temps, les années 1960, un rôle d'initiation pour les jeunes urbains. Elles n'existent plus aujourd'hui. On aura donc moins de chance d'avoir des membres des classes populaires, donc des personnes issues de l'immigration de masse la plus récente, dans ces sports. Mais parce qu'il existe des classes moyennes antillaises ou des mariages mixtes entre Français et Africains, une classe moyenne d'origine maghrébine, il y a des joueurs de tennis ou des escrimeurs appartenant aux populations minoritaires quand ces sports apparaissent communément comme des sports bourgeois.

Enfin, le « ce qui convient » renvoie aux normes organisant les relations entre les hommes et les femmes, aux représentations de ce qui est féminin ou masculin, de ce qui est décent et de ce qui ne l'est pas. Quelque soit la position qu'on adopte sur la légitimité de cette répartition, elle existe et influe sur la manière dont les familles autoriseront ou non les jeunes filles à faire tel ou tel sport, jusque quel âge.

Maillage du territoire

Les cultures sportives sont donc des géographies. Les politiques publiques du sport ont produit un maillage du territoire par les équipements. La proximité, la présence ou l'absence du sport, de tous les sports ou de certains sports est une des premières conditions de l'accès à la pratique. Or le maillage du territoire en termes de clubs et d'équipements varient selon les régions. Le maillage est aussi l'offre de clubs. Par exemple, le grand Ouest de la France est une zone de forte implication associative (nombre d'associations et de licenciés). Pour notre propos, il convient de noter que ce sont des régions où l'immigration est moins importante. Par exemple

en football, jusqu'en National, le recrutement des clubs de l'Ouest a une forte composante local. Le nombre de clubs, de licenciés et d'équipements varient aussi fortement avec la richesse des collectivités locales (l'Ouest parisien est globalement mieux équipé que l'Est, même si la Seine Saint-Denis a un taux d'équipements collectifs très important, mais qui a moins progressé que dans d'autres parties de la région³⁶). Mais les équipements peuvent aussi être défectueux dans les banlieues des banlieues, les ZUS.

Ce maillage sportif renvoie aux cultures sportives telles qu'elles se répartissent sur le territoire. Les cultures sportives régionales ont bien sûr un rôle déterminant, mais ont connu de grandes transformations dans les trente dernières années. Le football est omniprésent sur l'ensemble du territoire français, ce qui est aussi le cas du basket-ball, mais avec toutefois un nombre moins important de clubs pour celui-ci. Le rugby a gagné des licenciés en région parisienne, mais ses places fortes demeurent au Sud de la Loire et encore souvent, même pour des clubs de l'élite, dans les petites villes. Un sport très pratiqué par les jeunes de moins de quinze ans comme le judo est aussi présent sur l'ensemble du territoire. On pourrait allonger la description : la boxe ou le tennis, avec des échelles différentes, sont aussi présents à peu près partout en France. On gardera simplement à l'esprit que le maillage plus ou moins complet du territoire par les différents sports renvoie aux sports organisés les plus faciles d'accès, ils sont plus ou moins accessibles dans le temps et l'espace de la vie ordinaire.

Les sports et l'immigration

Les cultures sportives ont aussi des liens différents avec l'histoire de l'immigration. La boxe est traditionnellement un sport populaire dans lequel les classes ouvrières des régions industrialisées et des grandes villes et les différentes minorités (Gitans et manouches depuis toujours, Juifs dans l'entre-deux-guerres, Juifs d'Afrique du Nord dans les années cinquante et soixante, Maghrébins et aujourd'hui Africains et Antillais) ont et tiennent toujours une place importante, soit parce que la boxe apparaît comme une chance de promotion sociale, soit parce qu'elle correspond à une activité spécialement valorisée pour ses vertus de travail et de courage par les classes populaires. La boxe a nettement moins de licenciés comparée au football ou au judo, mais elle garde un fort attrait chez les jeunes des milieux populaires parce que c'est un sport de combat, qui correspond à une certaine expérience de la rudesse des rapports sociaux. La boxe a sans doute un recrutement plus fort que

³⁶ Lettre de l'Economie du sport, n°1053, février 2012.

d'autres sports dans les ZUS, ce qui est le résultat de son attractivité et de son offre. Sa force aussi est qu'elle apparaît, de la même manière que le judo, comme une forme d'exercice de contrôle de soi. Pour ce qui concerne le judo, on sait que c'est un sport qui exerce un attrait très fort auprès des parents qui y voient un complément indispensable à l'éducation de leurs enfants, ce qui n'est pas seulement le privilège des familles de la population majoritaire.

Dans son rapport à l'histoire de l'immigration, le rugby offre un profil un peu différent. Le rugby, par son double recrutement en milieu étudiant des grandes villes et en milieu rural, est resté un sport blanc, sauf quelques exceptions remarquables dans les années 1960 où la France peut imposer un joueur noir lors de sa tournée en Afrique du Sud. Quelques enquêtes ethnographiques font état, avant le professionnalisme, de la différence qui existe entre les clubs de rugby de Marseille, qui ont un recrutement correspondant un peu plus à la diversité culturelle de la ville, et un rugby des villages assez peu ouvert aux étrangers³⁷. On doit certes relativiser cette notion en disant que le caractère étranger est souvent attribué à qui habite au-delà de vingt kilomètres ou encore que les clubs du Sud-Ouest ont su intégrer les descendants des Polonais (Skrela) ou des Italiens (Sella), d'Espagnols (Ibanez). Il faut dire aussi que le rugby français a imposé, en plein régime d'apartheid, un joueur noir, Bourgarel, aux Afrikaners ou qu'un enfant de l'immigration marocaine, Benazzi, a été capitaine de l'équipe de France, comme Blanco, un temps président de la Ligue Nationale de Rugby et aujourd'hui du club de Biarritz. De même, par son implantation dans les zones de la métallurgie bourguignonne, le rugby a touché l'immigration polonaise. Toutefois, les deux folklores, étudiantin et « terroir », la revendication de différence d'avec le football, « sport de gentlemen », ou l'opacité de ses règles ont pu rebuter les nouveaux arrivants. En Afrique, peu de pays pratiquent le rugby, à l'exception du Maroc et de la Côte d'Ivoire et il existe peu de figures d'identification pour des jeunes. L'attrait d'un sport est aussi lié à son implantation mondiale. Là où le football, les sports de combat ou la course à pied sont présents dans l'ensemble des pays du monde, le rugby n'est présent que dans peu de sociétés : il sera donc véritablement une découverte. Mais sport d'hommes, sport de terroir et de petites communautés, le rugby est un sport de mise à l'épreuve : il faut être un combattant et les preuves à donner pour le nouveau venu seront à la mesure de son altérité.

³⁷ Darbon S., *Rugby, mode de vie*, Editions Jean-Michel Place, 1995 ; *Du rugby dans une ville de foot*, L'Harmattan, 1997.

Mais professionnalisation et concurrence entre sports collectifs aidant, le rugby de la région parisienne, notamment, a fait une place plus grande aux jeunes issus de l'immigration car les clubs recrutent et forment des jeunes issues des quartiers populaires. On retrouve là les conditions de la massification du recrutement du football à partir des années 1960 : la proximité des clubs et l'espoir de promotion sociale individuelle et collective qui va avec l'accroissement des joueurs originaires des populations minoritaires et leur présence au plus haut niveau, dans le Top 14 et en équipe de France. Mais on l'a vu, ce chiffre demeure faible.

D'autres sports obéissent à ce mouvement. Le handball n'est plus confidentiel, ses équipes de clubs et ses équipes nationales sont composées de joueurs de toutes les cultures, il est bien implanté dans les villes et banlieues où vivent d'importantes populations minoritaires. Le basket-ball n'est plus un sport de patronage, mais s'inscrit aujourd'hui dans l'univers urbain de nombreux jeunes marqués par l'image de la NBA, et là les figures de référence existe avec le nombre de français de couleur opérant aux Etats-Unis.

Le cas du cyclisme

Venons en au cyclisme parce qu'il offre un cas de figure intéressant. Ce sport a été, en France, le sport populaire par excellence. Il y appartient toujours, mais à la différence du football, ceux qui s'y reconnaissent appartiennent à des groupes en déclin démographique, les plus âgés du monde des ouvriers et des anciens ruraux. Ce point aussi peut nous permettre de comprendre pourquoi le cyclisme sur route est un sport qui produit très peu de vocations parmi les vagues d'immigration récente, alors qu'il a été représenté par les fils de Polonais et d'Italiens des vieilles régions industrielles du Nord et du Centre. En fait, il renvoie à une géographie sociale d'une France, jusqu'aux années 1960, où l'emploi même industriel est un phénomène de petites villes, où le lien avec le monde rural est encore fort avec l'emploi industriel et où le cyclisme, avec sa multitude de petites compétitions, assurent des revenus annexes à l'emploi et où quelques uns passeront professionnels. C'est une situation assez semblable à la boxe d'ailleurs, sauf que la boxe peut se développer en milieu très urbanisé et a touché de ce fait les nouvelles immigrations, ce qui n'est pas le cas du cyclisme : on relèvera aujourd'hui le nom de trois cyclistes ou quatre cyclistes professionnels, sur la centaine des « pro » français, qu'on peut considérer comme issus d'une des minorités.

Quelles hypothèses mettre en avant ? Il est vrai que le cyclisme est un sport où le coût d'entrée est devenu élevé du fait de la dépendance au développement

technologique de la discipline. Est-ce tout simplement parce que la bicyclette a disparu des nouvelles pratiques populaires, sauf sous sa forme VTT ou de ses dérivés ? Est-ce parce que c'est un sport qui demeure implanté en milieu plus rural où les préjugés raciaux jouent plus fortement et que dans les grandes villes il recrute ses pratiquants dans les anciennes classes populaires ? Est-ce parce que l'image du cyclisme manque de séduction, car il ne peut être télévisuel que pour ceux qui s'y intéressent ? Pourtant, on notera que le cyclisme est un sport très populaire en Guadeloupe ; qu'il est pratiqué en Afrique. Il pourrait donc en région parisienne être plus diversifié culturellement, ce dont témoigne la composition des pelotons qui tournent au Bois de Vincennes. Quelques témoignages recueillis, chez des observateurs du cyclisme francilien laissent penser que le stéréotype de l'Antillais « nonchalant qui ne passera pas l'obstacle de l'automne » joue dans l'accueil, tout comme l'image blanche de la majorité des pratiquants. Doit-on interpréter l'émergence de quelques coureurs comme un épiphénomène ou comme le fait qu'il faut mettre le phénomène dans une perspective longue et penser que des jeunes pourront s'y intéresser ? Mais aussi que des employeurs le feront. Un très gros club amateur de l'Ouest a établi une détection aux Antilles avec une structure de formation en métropole.

L'employeur peut être aussi la fédération qui s'inscrit dans les politiques publiques du sport et de développement du sport d'élite peut aller contre la culture d'un milieu et de sa tendance « naturelle » à rester entre soi. En effet, le cyclisme sur piste est aujourd'hui représenté à son plus haut niveau, chez les garçons et chez les filles, par des cyclistes originaires des Antilles. La recherche de l'explosivité qui est la qualité qui explique, pour les entraîneurs, la force des sportifs noirs pourra, peut-être comme cela l'a été pour beaucoup de sports, être une opportunité de voir s'accroître le nombre de cyclistes noirs.

L'entretien du rêve : football et basket

L'attrait d'un sport est aussi fortement lié à sa médiatisation. Le football, par exemple, a une couverture médiatique permanente, quotidienne, tandis que les autres bénéficient de couvertures plus épisodiques (saisonnières ou annuelles, voire quadri annuelles). La médiatisation fait que les informations de toute nature concernant un sport atteignent un grand nombre de personnes, favorisant les sports dont on parle, à condition que ces sports rencontrent l'imaginaire des jeunes: le football appartient à l'imaginaire populaire, ce qui n'est le cas du tennis, notamment parce qu'il offre de nombreux exemples de carrières spectaculaires

réussies par des joueurs issus des classes plus pauvres et que son accès est immédiat.

Les sports se situent ainsi à des échelles différentes quant au nombre d'individus qu'ils font rêver ou quant à la nature de ces rêves. Le goût du jeu pour le jeu, c'est le point de départ avec le goût de pratiquer avec d'autres, coexiste avec les attentes de réussite d'autant que l'exposition médiatique correspond aussi à la montée des rémunérations dans les sports les plus diffusés, et les incitations financières débutent bien avant le passage à l'échelon professionnel. Elle propose des modèles de promotion sociale incarnés par des individus semblables par leurs conditions sociales. La médiatisation est un élément de compréhension de l'engagement dans les carrières sportives qui paraissent les plus attractives. On comprend aussi que le football cristallise plus que d'autres les débats autour du racisme et de la discrimination parce qu'il est visible et discuté en permanence et parce qu'il cristallise plus que les autres les tensions qui traversent les sociétés.

Pour les jeunes des nouvelles classes populaires, il s'agit d'aller là où il y a des exemples de réussite, là où cela semble possible aussi bien matériellement (je peux y aller parce que l'équipement ou le club existent) que culturellement (les personnes qui pratiquent me ressemblent et je peux les imiter, ce qu'on appellera des *role models*), là où il existe une activité dominante. Ce qui en cause n'est pas nécessairement le modèle de la star, simplement celle de la pratique qui convient à des goûts en matière physique et sportive et où l'individu se sentira à l'aise.

Le sport d'élite comme correcteur ?

La course aux médailles et ses dispositifs

Le sport d'élite dans le contexte de la compétition internationale suppose le volontarisme. Si pendant longtemps, l'émergence de champions était le résultat de la distribution spontanée des pratiques selon les régions ou les classes sociales, elle est devenue dans le dernier tiers du 20^{ème} siècle le fruit de dispositifs de production et de détection. Le sport de compétition et à plus forte raison le sport d'élite, qu'on parle des sports professionnels ou du sport de haut niveau, fonctionne à ses niveaux les plus bas à la gestion de la spontanéité et des goûts, mais de plus en plus, au fur et à mesure qu'on monte la hiérarchie sportive, à la détection et à la sélection. Il en est du sport d'élite comme des arts, mais de manière encore plus évidente : dans la pratique générale, il est un marqueur de l'intégration socio-

économique des groupes ; dans sa pratique d'élite : il constitue une opportunité de promotion parce qu'une fois passée la barrière d'entrée, que peuvent être le coût, la méfiance ou la méconnaissance, ce sont ensuite les qualités naturelles et l'engagement, volonté et travail, qui sont les conditions du succès, et non la naissance.

Dans le sport, le déroulement d'une carrière est une suite de sélection opérée par les clubs qui, à tous niveaux, cherchent à rendre plus performante leurs équipes ; par les jeunes eux-mêmes qui s'engagent ou non dans la pratique ; par les familles qui favorisent ou non l'engagement sportif ; par les politiques sportives publiques ou fédérales qui favorisent l'accès à la pratique ; par le développement des fonctions d'intermédiaires qui vivent des transactions sur les sportifs. La question est : en quoi ces épreuves et ces sélections aboutissent à la présence importante des joueurs descendants d'immigrés ?

Les passeurs

Politiques fédérales

Par rapport à l'offre de pratique, les politiques des clubs sont plus ou moins dynamiques pour aller chercher des pratiquants et pratiquantes selon que les jeunes viennent plus ou moins spontanément. Par ces exemples, on comprend que le football n'a jusqu'ici pas eu beaucoup d'efforts à faire. Le maillage du territoire par les clubs de football et la médiatisation assuraient jusqu'à une date récente le renouvellement des jeunes joueurs. Mais pour ce qui concerne les filles qui veulent jouer au football, c'est une autre histoire. Le nombre de clubs, d'éducateurs et éducatrices spécialisés ou intéressés est en nombre limité et les équipements ne correspondent pas aux exigences de la mixité (les douches et les vestiaires par exemple). Sur la question du sport féminin, les incitations à changer peuvent venir de la comparaison internationale (être compétitif pour pouvoir organiser une compétition à domicile), de la nécessité d'augmenter le nombre de licenciés ou de montrer que la fédération est sensible à des thèmes sociétaux comme la féminisation. Mais si le nombre de licenciés augmente, il n'apparaît pas utile de se préoccuper de questions comme la fidélisation des licenciés, la diversification des recrutements des éducateurs ou le rapprochement entre les clubs et les familles.

Une incitation à améliorer l'offre et inciter à la pratique vient de ce qu'on est ou pas un «sport à médailles ». Vouloir tenir son rang signifie qu'il est déterminant de chercher des talents au-delà du cercle des adhérents. En judo, on entend dire qu'il

faut aller chercher des « combattants » dans les cités pour contrebalancer une pratique du judo qui est majoritairement vue comme éducative et morale pour la majorité des licenciés. L'athlétisme, le basket-ball, la boxe, le rugby des grandes villes, le handball sont aussi concernés par le développement de leurs compétiteurs et donc à la recherche, par leurs clubs, de ceux qui veulent prendre le risque, à la place ou parallèlement à l'école, d'une carrière sportive. On comprend, comme on l'a vu plus haut, que le cyclisme soit peu attractif pour les jeunes des minorités visibles. A part la tradition cycliste aux Antilles, la course cycliste n'est pas une référence pour les jeunes d'origine africaine ou maghrébine. Mais le cyclisme sur piste est plus ouvert à la diversité parce qu'il délivre des médailles et peut inciter à développer la détection de jeunes talents, notamment aux Antilles.

Il y a ainsi des filières : tous les sports regardent vers les Antilles et les Antillais de métropole ; le demi-fond a les yeux fixés sur les talents d'origine maghrébine ; le football et l'athlétisme veulent bénéficier des qualités des immigrants descendants d'immigrants africains. D'autres exemples sont intéressants parce qu'ils montrent comment l'incitation publique faite aux fédérations de participer aux politiques d'intégration ou de lutte contre la délinquance se croise avec la volonté de certains sports à améliorer leur image en proposant de vraies politiques éducatives et à s'ouvrir à de nouveaux publics dont les habitants des quartiers défavorisés. C'est le cas de la boxe ou de la lutte qui, souhaitant dépasser la simple sensibilisation ou opération ponctuelle, ont demandé aux municipalités de s'engager dans la mise à disposition d'équipements pour la pratique avant de mettre à disposition des éducateurs qualifiés. Il n'est pas sûr qu'on détecte ainsi de futurs champions, mais les sports peuvent augmenter la masse critique des pratiquants de base qui est sans doute nécessaire à l'émergence d'une élite, mais aussi au développement des talents qui transmettront ce sport.

L'école

L'école est une autre manière de mise en contact avec le sport, dans le primaire pour l'initiation et surtout au collège où les cours d'éducation physique et sportive sont obligatoires. Les enseignants d'EPS initient à différentes activités sportives et ils peuvent aussi faire le lien avec les clubs dans lesquels ils pratiquent ou entraînent : ils servent alors de détecteurs de talents. On peut voir ici une des raisons de la place plus importante prise par le handball qui est considéré comme « un sport de profs d'EPS », assurant le lien entre repérage dans les cours d'EPS,

orientation vers les clubs locaux et peut-être, garantie d'un lien maintenu entre sport et école.

Cette question de la détection par l'école est un problème mis en avant par de nombreux observateurs de statuts très variés qui disent que l'école ne joue pas son rôle de familiarisation et de détection parce qu'elle ne laisse pas assez de place au sport qui n'est pas considéré en tant que tel.

Pour l'instant, on pourra aussi considérer qu'il y a un sport à l'école qui marche d'autant mieux que les élèves suivent une scolarité longue. Or, les jeunes des quartiers de relégation sont plutôt caractérisés par la distance à l'institution scolaire et des sorties du système scolaire au moment du passage à l'enseignement long. Mais ce qui est nuisible à une pratique sportive ou physique soutenue ne l'est peut-être pas pour une pratique de haut niveau qui suppose pour s'y engager de mettre à l'arrière les études, d'autant plus que les sports sont médiatisés, d'autant plus qu'ils permettent une professionnalisation ou au moins de générer des revenus. Cela augmente les chances que la sélection des sportifs soit « aveugle à l'origine » et cela contribue aussi à l'émergence d'une voie de promotion sociale alternative, ou complémentaire, à l'école.

Les collectivités locales et les dispositifs des politiques publiques

Depuis les années 1980, les pouvoirs publics ont lancé différentes initiatives dans le cadre de la politique de la ville, s'appuyant sur le sport et visant spécialement les quartiers en difficulté. Ces incitations politiques amènent des ressources qui permettent à différents acteurs de participer à la promotion du sport ou à l'introduction du sport dans leurs programmes socio-éducatifs. Les initiatives sont diverses, allant de la création d'emplois jeunes qui visent à aider à l'insertion professionnelle et proposent des formules comme les emplois jeunes à travers des allègements de charge pour les clubs. On reviendra plus tard sur cet aspect. Pour l'accès, il s'agit surtout de favoriser des initiations ou des incitations en direction des jeunes enfants, des adolescents désœuvrés et surtout des jeunes filles. Ces opérations sont prises en charge par des associations qui ne sont pas spécifiquement sportives.

Pour des raisons qu'on a déjà évoquées, les clubs sont souvent réticents à accueillir des jeunes qui entrent trop tard dans les disciplines sportives (sauf alors les sports où la maturité vient plus tard), il n'y a pas vraiment ici le réservoir de l'élite, mais comme les campagnes de promotion, ce sont des opportunités et des coups à

réaliser avec des jeunes qui seraient passés à travers les mailles du filet. Par contre, les initiations et les parcours de formation aux métiers du sport que ces dispositifs permettent peuvent contribuer au maillage du territoire qui peut favoriser la détection des talents, en plus d'être un des éléments des politiques d'insertion ou d'intégration par le sport. Ainsi, les collectivités locales financent les formations de pré-qualification qui permettront de passer les premiers diplômes sportifs.

Etapes et arbitrages

La sélection

Le club est la cellule de base, le point de départ obligé. On y arrive spontanément, parce qu'on a été poussé par ses parents ou incité par des amis, parce qu'on accompagne des copains. Une fois entré au club, le jeune sportif va passer toute une série d'étapes à travers lesquelles il va être formé aux techniques de l'activité, mais où il sera aussi jugé et sélectionné pour pouvoir passer une nouvelle étape qui sera de concourir dans les compétitions, si elles existent dans son sport pour les jeunes catégories, il joue dans l'équipe, il est titulaire ou remplaçant, il ne joue pas du tout s'il n'y a pas plusieurs niveaux pour sa catégorie d'âge, etc. Le jeune joueur fait aussi dans le même temps l'expérience de ce qui lui plaît ou ne lui plaît pas dans le sport lui-même ou dans les relations qu'il établit avec les autres jeunes et avec l'encadrement du club. Et, durant ces étapes, il est ou non confirmé dans son statut de sportif à la fois par le fait qu'il pratique et par les encouragements de la part des éducateurs et de ses équipiers. Il apprend, de manière plus ou moins consciente, que ce sont ses qualités physiques et techniques, mais aussi d'écoute et de discipline qui sont jugées, qui sont considérées comme des potentiels de développement. Il l'apprend aussi de façon plus explicite, dans un sport comme le football parce qu'il, ou ses parents, sont sollicités pour aller rejoindre un club plus important.

Selon les sports, le chemin qui mène au plus haut niveau passera par un nombre variable de clubs. Pour beaucoup, on passe du club où on a été initié aux structures publiques qui jalonnent les parcours du haut niveau. Mais plus un sport se professionnalise, effet de sa médiatisation ou des investissements des collectivités locales, plus la concurrence entre les clubs et leur hiérarchisation a des chances de proposer des passages progressifs du club d'initiation à un club plus

important puis aux structures de formation des clubs professionnels ou des centres nationaux.

Dans ce processus, selon les succès, les incitations dont il est l'objet, il acquiert progressivement une identité sportive, distincte de son identité scolaire, sociale ou culturelle, complémentaire ou en opposition, et de son identité sportive antérieure. Plus il avance dans la carrière, plus les sollicitations matérielles augmentent, plus s'affirme l'identité sportive, plus il s'engage aussi dans cette voie dans la mesure où y progresser aura signifié délaisser ou abandonner d'autres voies de mobilité sociale. On pense bien sûr à l'école et aux différences considérables qui existent entre les sports à recrutement populaire, professionnalisés où le nombre de candidats à la réussite est élevé, où l'engagement pour faire face à la concurrence nécessite de s'y consacrer à plein temps pour passer les épreuves de sélection, et ceux qui obligent moins à un engagement précoce, qui ne se présentent pas comme une alternative à la réussite scolaire parce qu'ils ne rétribuent pas d'emblée l'espoir de succès.

Dans ce processus, beaucoup auront déjà abandonné la vie sportive. N'oublions pas que, globalement, les effectifs de licenciés des fédérations compétitives sont composés à plus de 50% de jeunes de moins de vingt ans. Ceux qui restent sont donc les meilleurs et s'étalonnent selon les différentes divisions des divers sports et pour une petite partie parce que le sport est devenu un métier.

Les arbitrages

Là où les incitations à continuer dans la carrière sportive sont liées à des espérances de gains élevés, là on trouvera les populations les plus démunies de toutes formes de capital, scolaire ou économique. Le sport est un risque qu'on peut prendre en comparaison des autres opportunités. Est-ce une pression parentale ? On sait que les parents des classes moyennes incitent facilement leurs enfants à pratiquer une activité sportive dès leur très jeune âge, garçon au judo et fille à la danse, comme support éducatif. On a vu que les descendants d'immigrés asiatiques investissent plus dans les études que dans le sport. On comprend la chute des effectifs licenciés après 20 ans comme un effet de l'engagement dans les études, donc de la relativisation de la carrière sportive par rapport aux études ou de l'entrée dans le monde du travail, ou de la recherche de travail. De la même manière, comme le constate les observateurs du basket-ball, à partir de 18 ans, l'équilibre qui existait entre la tradition des patronages et le recrutement plus populaire des

banlieues se défait : la carrière dans le basket professionnel devient l'affaire des jeunes de descendance africaine et antillaise.

Mais on sait peu de chose sur les attitudes des parents des milieux les plus pauvres vis-à-vis des relations entre les études de leurs enfants et les carrières sportives dans lesquelles ils s'engagent. Les études américaines nous proposent de voir dans la présence massive des Afro-américains dans le sport aussi une stratégie familiale. Est-ce le cas en France ?

Plusieurs cas concernant des footballeurs très célèbres, nous montreraient, même en football, que les familles souhaitent que leurs enfants, filles ou garçons, n'abandonnent pas les études pour le sport. Dans un sport comme l'athlétisme, l'existence affirmée du principe du double projet rend la chose plus aisée. En football, où les centres de formation sont aussi sensés remplir des exigences de formation générale, on voit des familles négocier avec les clubs pour qu'ils garantissent le respect de ces exigences. Les sportifs de haut niveau issus de l'immigration ont souvent du, ou leur entraîneur, convaincre leurs parents du bien-fondé de prendre les risques d'une carrière sportive plutôt que d'une scolarité régulière. Car les familles demandent aussi aux enfants de faire leurs preuves dans le sport avant de les laisser entrer dans un centre de formation. Avec cette question, on se retrouve typiquement avec un de ces problèmes sur lequel on réagit souvent en utilisant des stéréotypes, les familles pauvres sont prêtes à tout pour que leurs enfants réussissent, voire les incitent à aller loin dans le sport. Mais on a peu de moyens pour le vérifier, sauf l'observation de certains parents au cours des matchs, mais c'est plus de la défense de l'honneur familial, quelques cas médiatisés de parents qui veulent que leur fils devienne le nouveau Zidane.

L'autre question est celle de la sous-représentation des filles en général et des filles des populations minoritaires en particulier, avec un point commun qui est la croyance générale que le sport ne convient pas aux filles et avec les distinctions qu'on doit faire entre les différents groupes et l'influence de la religion ou plutôt des formes de référence à la religion, entre la référence religieuse qui fonde le refus que les filles au-delà d'un certain âge continue à faire du sport (mais est-ce de la religion ou une des formes des relations inégales entre hommes et femmes ?), celle où les familles acceptent le sport sous condition d'un encadrement sérieux ? Ou encore les pressions exercées auprès d'athlètes femmes musulmanes pour qu'elles abandonnent la pratique sportive de haut niveau. Les témoignages de terrain, éducateurs et éducatrices, dirigeants, travailleurs sociaux, font état de mouvement

de retrait des jeunes filles de l'espace public sportif pour tous ces motifs. C'est une recherche très spécifique qui devrait être menée.

L'épreuve du racisme

Quelles preuves ?

A l'issue de ce parcours, il est possible d'affirmer que le sport français ne discrimine pas à l'entrée les sportifs en fonction de l'origine raciale ou ethnique. Mais il les sélectionne incontestablement sur l'ensemble de la période de formation des athlètes à partir de critères techniques, physiques et moraux, ce qu'on appellera communément la mentalité ou l'esprit. De quelle manière dans ce cas peut-on envisager l'hypothèse de l'épreuve du racisme ?

La difficulté des sports au recrutement les plus populaires est bien que le racisme fait partie de l'expérience ordinaire des jeunes qui viennent dans les clubs. Savoir si l'expérience sportive est une expérience du racisme ordinaire est une question à laquelle on pourra donc fournir des réponses de divers types. Pour certains, c'est le sport qui met quelquefois en face des premières manifestations racistes. Des jeunes sportifs considèrent que c'est une caractéristique majeure du sport qui se vérifie à travers des décisions injustes, que ce soit de se faire voler la victoire aux points dans une rencontre de boxe « par un arbitre français qui voulait privilégier un français », que ce soit les cartons jaunes ou rouges attribués « à la couleur de la peau », que ce soit le harcèlement d'un entraîneur qui accusera « le manque de travail et la nonchalance », que ce soit les réactions du public, les propos d'un éducateur ou d'un dirigeant (« il nous appelle toujours Mohamed ») ou encore attribuer à un comportement raciste ou xénophobe le fait de ne pas être sélectionné, de ne pas être reconnu comme bon et/ou d'avoir été découvert trop tard. C'est, ce dernier point, un contentieux relevé par la presse algérienne à propos des footballeurs franco-algériens.

Pour d'autres, être entré dans le sport, c'est au contraire avoir échappé au racisme qu'ils avaient connu partout auparavant, à l'école ou dans la rue, alors qu'on le considère, maintenant dans le club d'athlétisme, de judo ou de football, par rapport à leurs qualités et à leurs mérites.

Faut-il faire ici une différence entre les sports collectifs, où il existe des critères qualitatifs pour juger de la valeur d'un joueur, ou les sports à jugement (type boxe) et les sports à performance chiffrée où la valeur est incontestable parce qu'objectivée ? Existe-t-il des traitements différenciés selon les origines ? Attribue-t-

on une valeur différente aux individus selon leurs origines, ce qui serait une expression de la discrimination ? Par exemple, on sait que les joueurs latino-américains, originaires d'Europe de l'Est ou d'Afrique sont de bonnes affaires pour les clubs français, que dans les classements des salaires versés aux joueurs opérant en France, les joueurs noirs les mieux payés, qu'ils soient français ou pas, arrivent aux 4^{èmes} et 5^{èmes} rangs. Au plan international, les joueurs noirs représentent environ un tiers des plus hauts salaires et, parmi eux, une grande majorité qui ont débuté leur carrière en France, et c'est le passage dans les clubs anglais ou espagnols qui les ont fait monter dans la hiérarchie. Mais c'est ici plus un effet de la différence de richesse entre les clubs français, qui recherchent les bons coups par la formation ou par la découverte de talents, et les clubs anglais, espagnols ou italiens qui achètent des joueurs qui se sont affirmés dans les championnats moins riches.

Une autre manière de poser la question d'une possible discrimination par le salaire ou par la sur-sélection, comme cela a été évoqué dans un chapitre précédent. Une première manière est d'aborder la question par le biais du taux de chômage. Si on consulte les données produites par l'UNFP en juin 2011, sur 122 joueurs libres, plus de la moitié, 59%, sont des joueurs originaires des populations d'immigrants. Ils sont donc surreprésentés par rapport à leur poids dans les effectifs des trois divisions professionnelles où ils représentent environ 40% des effectifs. On ne raisonne, certes, ici que sur une année, ce qui est notoirement insuffisant pour donner une conclusion générale. Mais on est en droit de faire des hypothèses qu'il conviendrait de vérifier, en tout cas de proposer des pistes à explorer si on veut vraiment aller plus loin. La première qui vient à l'esprit serait de se demander si cette surreprésentation n'est pas due au fait que les joueurs noirs ou maghrébins, sont sur-sélectionnés, et on ne garde que ceux qui sont vraiment très bons ou parce que ce sont des joueurs du troisième marché, celui des footballeurs qui sont interchangeables parce qu'ils n'ont pas l'ensemble des qualités requises pour opérer au plus haut niveau, mais peuvent jouer dans les divisions « amateur » supérieures ?

L'autre est celui de la migration des joueurs binationaux vers les championnats britanniques. Ils sont environ 130 joueurs à opérer dans les équipes de toutes les divisions, une majorité en *Premiership*, dont la majorité est d'origine immigrée. Certains correspondent à la description donnée plus haut, issus des centres de formation et ont démarré en France où ils ont joué dans l'élite professionnelle avant de partir pour les Iles britanniques où la valeur technique des joueurs français est

reconnue et est moins coûteuse que celle des jeunes formés en Grande-Bretagne. Mais d'autres ne sont pas passés par les centres de formation, ont joué dans les divisions « amateurs » françaises ou en Nationale, mais sont partis tenter leur chance dans un pays où la sélection des joueurs se fait à l'occasion de tests et peu, pour ce qui concerne les joueurs des divisions en dessous de la *Premier League*, par les agents ou par le repérage de talents. Le marché du travail britannique apparaît de ce fait plus ouvert et échappant aux réseaux qui, en France, relient les entraîneurs des différents clubs les uns avec les autres. Ici, on retrouve de nouveau la question qui était posée par les enquêtes des chercheurs américains et qu'on retrouve à propos du taux de chômage : les joueurs « minoritaires » sont-ils sur-sélectionnés ? Cette migration est-elle due à la recherche d'opportunités pour se faire une carrière de footballeur dans un pays où il existe cinq divisions professionnelles ou bien ces joueurs auraient-ils du trouver une place dans les équipes françaises, mais ils en auraient été exclus par une politique officieuse de quotas ou de volonté de maintenir une présence de joueurs « majoritaires » ? Voilà une question à laquelle il est impossible de répondre, à moins de pratiquer la politique systématique de soupçon de racisme, parce qu'on ne dispose pas de données complètes sur les origines, les revenus et le détail des carrières des joueurs en question.

Les joueurs et le public

Dans l'expression directe du racisme, à savoir l'utilisation d'injures à caractère raciale, ce sont les sports collectifs qui sont en première ligne. On pensera bien sûr aux supporters du PSG et de quelques autres clubs professionnels ou encore, pour être au plus près de la population qui nous intéresse ici, les rencontres où les équipes des banlieues de Paris, de Lyon ou de Strasbourg, en football ou en basket-ball, vont jouer dans les zones plus rurales. Cette dimension est constatable, mais difficilement mesurable et on peut renvoyer ici aux tentatives de la LICRA de quantifier le phénomène ou à celle de l'Observatoire des comportements à la Fédération Française de Football. On se heurte à la fois à la bonne volonté, ou la réticence, mise par les répondants ou pour les délégués à relever et à transmettre des faits qu'ils considèrent comme normaux dans le contexte des sports collectifs, mais aussi à la difficulté à caractériser ces mêmes faits : les insultes raciales sont aussi des armes dans les confrontations entre des jeunes de même origine.

Une deuxième manière d'aborder la question est celle qui consiste à s'interroger sur le phénomène des fuites comme on peut analyser la fuite des habitants d'une zone d'habitat à une autre ou la fuite des élèves du public au privé dans les quartiers où s'installe une population immigrée importante.

On aurait d'abord la fuite du public : la prédominance des sportifs de couleur dans les clubs et les équipes nationales est-elle un facteur de désertion des spectateurs blancs ? En fait, en dehors de quelques clubs des premières divisions de football et de rugby, des grands événements type Championnat du Monde d'Athlétisme ou des derniers tours de la Coupe de France de football quand elle amène au-delà des huitièmes de finales un club des divisions amateurs, le taux de remplissage des stades est faible et ce n'est pas un phénomène nouveau en France. On a là la manifestation d'une question plus générale qui est celle de la culture du spectacle sportif en France qui, en dehors des petites villes et villages, n'arrive pas à surmonter la concurrence des autres formes de loisir : on s'intéresse soit au national à son plus haut niveau, soit au très local. Il est donc difficile d'attribuer ce phénomène à l'effet de la présence de joueurs noirs ou étrangers ou il faudrait des données très précises pour apporter une réponse définitive, de la même manière que les études américaines ont pu le faire sur les clubs de basket-ball. Un entraîneur d'une équipe de football professionnel a pu dire : « il y a une dizaine d'années déjà, on aurait pu si on avait voulu aligner une équipe presque entièrement noire. A l'époque, on ne l'a pas fait. Je crois que les dirigeants avaient peur de la réaction du public, il fallait des jeunes du coin. Aujourd'hui, ça ne pose plus de problème. Mais c'est vrai que le public a changé ».

L'hypothèse de la préférence raciale du public serait d'ailleurs plutôt contredite par le fait que la croissance des publics du football et du rugby est allée de paire avec l'augmentation des joueurs étrangers et des joueurs d'origine africaine ou maghrébine dans les championnats. Mais les réactions aux mauvais résultats de l'équipe de France de football et la rupture entre une partie du public et les joueurs pourraient aller dans le sens d'une interprétation raciste du phénomène, comme le fait que les joueurs qui échappent à l'opprobre sont deux joueurs blancs. De plus, on peut aussi se demander, comme l'entraîneur cité, si les changements dans la composition sociale des publics n'y est pas pour quelque chose. Mais là encore, nos connaissances du public, de sa composition et de son évolution, sont trop peu précises pour pouvoir tirer des conclusions assurées.

Une autre manière encore d'apprécier l'hypothèse du racisme serait d'en faire une des clés de compréhension de la baisse des licenciés du football. D'après les dernières enquêtes sur les pratiques sportives, à part la fédération de football qui est une des rares à avoir perdu des licenciés sur les dernières années, les effectifs ont plutôt tendance à augmenter. Dans le cas du football, est-ce la faute aux joueurs « visibles », présents à tous les niveaux du football ? Certes, le reflux des licenciés n'est pas propre aux grandes villes, il est aussi remarquable dans les districts ruraux. Mais dans ce cas, on pense aux mauvais résultats de l'équipe de France, on se dit que les polémiques autour des propos d'Alain Finkielkraut ou de Georges Frêche avaient aussi des échos dans la France du football, que beaucoup trouvaient aussi qu'il y avait trop de joueurs noirs et qu'on pouvait s'interroger sur « la loyauté des immigrés » ? Est-ce la multiplication des incidents autour des matchs et la mauvaise image du football en raison de ces incidents ? Est-ce, sachant que pour toutes les fédérations les licenciés commencent à quitter les clubs perdent beaucoup d'adhérents à partir de l'âge de 16 ans, et bien avant pour des sports comme le judo ou la gymnastique, parce que le concurrence pour les équipes premières des clubs augmente, que les choix de carrière entre carrière scolaire et carrière sportive fait partir ceux qui s'orientent plutôt vers les études jusqu'au baccalauréat ? Est-ce parce que le système compétitif, même à ces niveaux moyens, est devenu trop exigeant en termes de temps d'entraînement, d'intéressement financier et de montée des enjeux en général, et du coup déçoit ceux pour qui le football est un jeu ? Par exemple, un jeune explique son abandon du football de compétition, le refus de passer en U17, « *parce qu'il y a trop d'enjeux, il y a même déjà de l'argent, on veut être repéré, tout ça ça casse l'ambiance* ».

Ceci pourrait avoir effectivement comme effet de voir partir les jeunes plus intégrés socialement, plutôt issus de la population majoritaire, mais aussi de celle des descendants d'immigrés quand les parents ont acquis des statuts socio-économiques plus élevés et envisagent une orientation vers les études supérieures pour leur progéniture. Ces jeunes quittent alors le sport compétitif et laissent la voie libre à ceux pour qui le sport est un vrai espoir de promotion sociale et acceptent de prendre le risque et de jouer le jeu ? On manque ici encore de données sûres, mais c'est bien un récit qu'on retrouve volontiers dans le basket-ball, dans le football, l'athlétisme, la boxe et de plus en plus dans le rugby. La distribution raciale et ethnique relèverait alors du jeu des orientations sociales : le sport comme moyen de promotion pour les plus pauvres ou les moins dotés en toutes sortes de capitaux et, pour les autres les études, le travail et le sport-loisir. Plus qu'à une

discrimination raciale on serait donc face aux effets de la sélection sociale dans l'école, sur le marché du travail, s'exerçant au détriment des plus démunis, dont font partie les plus récents immigrants.

Joueurs contre joueurs

On peut aussi apprendre le racisme dans les relations entre joueurs. Le sport est un milieu spécifique, pour une bonne part un milieu masculin dans lequel les épreuves d'intégration au groupe jouent un grand rôle. On n'est pas seulement observé et jugé par les entraîneurs et les dirigeants, mais aussi par les autres membres de l'équipe, parce qu'on est dans un système de concurrence qui s'exacerbe avec la montée des épreuves de sélection et qui induit les phénomènes protecteurs de regroupement affinitaire. On pourra aussi parler de bizutage ou de rites d'intégration qui s'impose aux nouveaux venus, et on vanne aussi beaucoup dans les collectifs sportifs à propos des diverses performances. Dans ce cas, les traits distinctifs de toute nature, dont les origines à travers notamment les surnoms ou les diminutifs, sont mobilisés pour situer ou classer le nouveau ou moquer une prestation. La signification sera fournie par le contexte qui fera passer de l'insulte ou du mépris à la parenté à plaisanterie.

C'est pourquoi les enjeux sont différents selon les niveaux : les recrutements ou les compétitions très locales produisent des situations très différentes en termes de reconnaissance ou d'appropriation du club. La culture de vestiaire bien décrite dans le football anglais où les joueurs de couleurs sont soumis à des vexations renvoient à l'expérience du football de la classe ouvrière blanche qu'on retrouvera peut-être, non pas dans les vieilles régions ouvrières en crise aujourd'hui où la classe ouvrière est aussi de descendance immigrée, mais plutôt dans les zones sensibles où les effets d'appropriation par les locaux peut retourner l'épreuve au détriment du « blanc ».

Les témoignages sur les centres de formations font apparaître le jeu entre les solidarités fondées sur les espoirs communs, sur la vie en collectivité, mais aussi les concurrences, car chaque année certains sont éliminés, et sur différentes formes de regroupements affinitaires où l'origine raciale peut être le facteur clé. Dans les centres on se regroupe par année, on se regroupe par origine locale, lorsqu'on se trouve dans une compétition on se regroupe par centres de pré-formation, mais les jeunes développeront aussi des liens plus forts avec leurs relations d'avant le football. Au fur et à mesure des étapes, d'autres affinités se créent, par la

complémentarité sur le terrain, par les goûts musicaux, par les origines dans lesquelles se mêle le fait d'être de la même région ou ville ou d'être d'origine africaine. Aucune fatalité au regroupement communautaire, mais des situations de concurrence ou de rapport à l'autorité qui peuvent se traduire par l'appartenance à un groupe pour se donner plus de force.

Se soutenir dans les épreuves et gérer une carrière : se regrouper

Pourtant, un des points délicats soulevé lors des événements d'Afrique du Sud, mais aussi souvent recueilli dans des témoignages, est celui du regroupement des sportifs en communautés ethniques. Ceci serait contraire à ce qu'on attend du sport, justement d'être un lieu de mixité, où l'homosocialité devrait être celle des sportifs, non celle des groupes ethniques à l'intérieur du milieu sportif. D'abord, il est nécessaire de connaître les ressorts de ces regroupements. On peut très bien comprendre qu'à Paris ou à Bordeaux, il soit appréciable de retrouver ceux qui ont vécu l'expérience du passage des Antilles à la grande ville. On sait que tout mouvement migratoire produit ses regroupements plus ou moins formalisés qui permettent de se retrouver, de se soutenir, de s'appuyer de l'aide. On comprend aussi que dans les sports les plus professionnalisés, la concurrence est forte entre les jeunes, qu'ils vivent dans l'univers clos des centres de formation, tout comme lors d'une compétition de plusieurs semaines telle une coupe du Monde. Ceci implique que soient trouvés par les individus des techniques de soutien, pour passer le temps, notamment celle qui consiste à se retrouver avec des semblables, sachant que les ressemblances peuvent être de natures très différentes, aussi bien générationnelles que culturelles médiatiques (ce qu'on aime comme musique) ou ethniques (venir des Antilles) ou sociales (venir des cités). Les regroupements identifiés, avec un certain excès, recouvrent le social et le racial : les Blancs de milieux moyens face aux fils des cités, majoritairement noirs, fruits d'une socialisation différente dans le football que les autres générations de footballeurs³⁸. On peut tout autant trouver des regroupements qui auront l'allure de défense collective quand un nouveau, éventuellement d'une autre origine, intègre un collectif parce que l'équipe est faite de fratries ou de jeunes issus d'un même quartier. On retrouve ceci fréquemment dans les récits de jeunes footballeurs. Mais la concurrence, dans certains sports individuels, entre les collectifs d'athlètes, mais surtout leurs entraîneurs, peut aussi induire des phénomènes de regroupement ethniques qui sont vus comme des formes d'émulation ou présentées comme la

³⁸ S. Beaud, *Traître à la Nation ?*, La Découverte, 2010.

meilleure défense contre « le racisme des entraîneurs « blancs » qui ne donneront pas leur chance aux jeunes ». Doit-on mettre dans cette catégorie le fait qu'on assiste à ces stratégies familiales de gestion des intérêts économiques des athlètes ? La clé de cette situation est à rechercher du côté de stratégies connues dans le monde entrepreneurial où les mobilisations familiales sont vues comme des moyens de mieux contrôler les affaires du fait qu'on travaille avec des personnes en qui on a confiance, mais aussi de stratégies d'entraîneurs où une des manières de réussir est de réunir autour de soi des athlètes performants ou prometteurs et de trouver des motifs pour éviter l'éclatement du groupe, ou encore de donner des raisons à d'autres de rejoindre ce collectif.

On retiendra des analyses présentées plus haut sur le phénomène de l'homophilie qu'elles mettent en avant ce qui en limite les manifestations : le fait d'avoir fait des études, le fait de partager des valeurs communes, le fait que le milieu dans lequel on se trouve soit suffisamment hétérogène, et les hétérogénéités possibles sont multiples, pour que les individus soient en quelque sorte contraints à entrer en contact avec ceux qui ne leur ressemblent pas a priori.

On est ici face à une question très délicate. En effet, lorsqu'on essaie de comprendre pourquoi certains groupes ne sont pas présents dans certaines positions, c'est le cas des femmes ou des minorités dans les positions d'encadrement, on fait référence au fait qu'ils sont si peu nombreux que, non seulement ils s'y sentent mal à l'aise, mais que cette position apparaît comme peu attractive aux autres femmes ou minoritaires. Comment manier ou interpréter cette dimension, entre le volontarisme public qui prône la mixité, le social qui se traduit par les phénomènes de fuite, des quartiers ou des écoles lorsqu'il y « trop » d'étrangers ou d'élèves qui n'ont pas le niveau, et la mobilisation d'identités spécifiques pour mieux réussir ou affirmer ces identités ?

L'usage des catégories d'analyse et le racisme symbolique

Si on écoute ou si interroge des présidents de fédérations, on entendra, répétée à foison, l'affirmation que « ceci (le racisme) n'existe pas chez nous ». En football, on reportera le phénomène sur une partie du public, mais comme partout ailleurs on considèrera que les clubs, les élus, les éducateurs y échappent, sauf quelques brebis galeuses (en anglais, les pommes pourries). C'est assez normal puisque effectivement l'expression du racisme de haine ou d'exclusion ou de supériorité et de mépris est publiquement contrôlée et sanctionnée et que les jugements qui

seront blessants pour les individus apparaîtront comme de gentilles plaisanteries ou comme des états de fait incontestables, « les Noirs ont des prédispositions au sport ». Quelques voix parmi eux pourtant reconnaissent que leur sport n'est pas à la hauteur de ces idéaux.

Si on explore la voie de l'analyse du racisme symbolique ou institutionnel, la question est alors moins celle de l'attaque directe, verbale ou physique, que celle de l'ambiance, de ce qui est ressenti à travers la manière dont on est considéré par le milieu dans lequel on est amené à vivre la plus grande partie de sa vie dès qu'on s'inscrit dans une pratique sportive compétitive jusqu'à entrer dans les filières d'élite ou se projeter dans une vie après la carrière sportive.

Pourtant, vont apparaître différentes expressions qui manifestent que la question raciale reste présente. On a déjà relevé les propos concernant le nombre de joueurs noirs en équipe de France de football ; le titre de *l'Equipe* lorsque Christophe Lemaître passe sous les 10 secondes au 100 mètres, « le premier blanc à descendre sous les 10's » et qu'on oublie Ronald Pognon qui est le premier Français à avoir fait de même ; les doutes qui s'expriment sur la loyauté des immigrés vis-à-vis des sélections nationales ; la comparaison faite par un cavalier, au cours d'une interview, entre son cheval et un sprinter noir ; les grands enfants que sont les footballeurs africains et qu'il faut éduquer quand ils arrivent dans un club ; le trop de Marocains ou de Kenyans dans les courses sur route ; le fait que « ce sont toujours les Arabes qu'on retrouve dans les commissions de discipline », etc.

On retrouve ici, dans la presse ou dans les propos relevés lors des entretiens, l'expression des stéréotypes classiques sur l'Africain qui représente l'enfance, la spontanéité, mais aussi les manifestations de crainte concernant la concurrence sur le marché du travail ou sur l'identité nationale, sur la loyauté, voire sur la menace que fait peser l'Islam à travers l'imposition de règles de comportements sur les jeunes filles, sur les revendications concernant le respect du Ramadan ou des préceptes alimentaires. Comment interpréter la réception d'après-match d'une équipe de la banlieue parisienne, composée de nombreux joueurs d'origine maghrébine, où on n'offre aucune boisson non alcoolisée ? Dans d'autres cas, ce sont les moqueries au moment des étirements d'avant-match : « T'est pas dans la direction La Mecque ! ».

Le discours sportif est spontanément racial ou culturaliste dans la mesure où il attribue vite des traits caractéristiques aux groupes nationaux ou sociaux. Ils peuvent être stigmatisants ou louangeurs : les Allemands sont disciplinés, les Argentins truqueurs et les Basques sont très forts. Cela fait partie des lieux

communs sportifs et, comme on l'a dit, jouer à l'avantage des sportifs : beaucoup de Brésiliens ou d'Argentins ont pu tenter une carrière en Europe grâce au préjugé favorable sur « les artistes du football ». Les récits tendent à montrer que les défauts ou les qualités qui peuvent apparaître comme des préjugés sont des traits qu'on retrouvera porter sur nombre d'athlètes de toutes origines : être paresseux ou nonchalants ne sont pas des caractéristiques attribuées aux seuls sportifs noirs, puisque c'est le défaut principal qu'un entraîneur reprochera à n'importe quel athlète dont il loue le talent, mais regrette le peu de travail. Par contre on a pu entendre : « les Noirs ne peuvent pas être de bons nageurs parce qu'ils ne veulent pas travailler » (en plus de la fameuse masse graisseuse) ou « c'est le problème, ils ont des qualités naturelles incontestables, mais c'est trop dur de leur faire comprendre que ça ne suffit pas ». Ce sont là des généralisations et des attributions systématiques de ces défauts et qualités, et on pourra parler de stéréotypes raciaux. Car, à propos d'un athlète blanc, on parlera de défaut individuel tandis qu'on envisagera les défauts du Noir ou du Maghrébin comme des défauts qui tendent à être partagés par ceux qui leur ressemblent, ce qui est un phénomène assez semblable pour ce qui concerne les femmes. On ne généralise pas à l'ensemble des Blancs, mais on généralise sur des caractéristiques sociales ou régionales : ceux du Nord, les gars des cités, les intellos, etc. Mais en même temps, plus on opère au haut niveau et plus les jugements s'affinent quant aux origines, c'est le travail accompli qui prime, mais peut-être gagné contre une nature qu'il a fallu forcer. On pourra dire que si ce sont des qualités c'est tout bénéfique pour la personne, sauf que ces qualités vont reposer sur une hiérarchie des qualités qui vont tendre à mettre un athlète noir du côté de la nature, des qualités naturelles innées, plus que du côté de la culture, ce qui revient aux capacités intellectuelles de réflexion ou au travail.

Comment discrimination sociale et discrimination raciale interagissent-elles ?

Pas de discrimination, peut-être de la sur-sélection ? Dans cette partie, envisagerons l'hypothèse du stacking, soit de la spécialisation qu'on pourra constater pour certains groupes. Deux objectifs ici : juger si les instances de sélection sont susceptibles de surmonter les préjugés et anticiper ce qui sera dit à propos des carrières dans le monde sportif.

Lors de l'affaire des quotas, la focalisation des débats s'est faite sur la question des quotas portant sur les joueurs noirs. Si on reprend la répartition entre majoritaires

et minoritaires et qu'on introduit la distinction entre les Noirs et les Maghrébins, on voit dans le Tableau 10 de la première partie que le problème de la surreprésentation se pose dans des proportions totalement différentes, tout comme celle de la spécialisation à certains postes. Il aurait pu porter aussi sur l'opposition entre la présence plus importante des joueurs d'origine maghrébine dans les postes créatifs. En leurs temps, Mékloufi, puis Dahleb, Benarbia, puis Ziani, Zidane et aujourd'hui Ben Arfa ou Nasri et quelques autres apparaissent dans des positions de jeu différentes où les stéréotypes sont de nature autre : la ruse ou la malice prennent le pas sur la force physique et l'explosivité, même si quelques uns des meilleurs joueurs d'origine algérienne se sont distingués et se distinguent encore en défense centrale.

En 1998, à l'occasion de la Coupe du monde en France et des multiples colloques et conférences qui se sont alors déroulés, la question a souvent été posée par les observateurs étrangers : pourquoi n'y a-t-il pas autant d'Algériens que de Noirs dans l'équipe de France, comme si les Maghrébins ne choisissaient pas le football comme voie d'accomplissement, parce qu'ils ne sont pas très différents des majoritaires dans le choix des modes de mobilité sociale (choix de la promotion collective par la lutte salariale et individuelle par l'école) ou parce qu'ils victimes d'une discrimination spécifique (racisme anti-arabe frontal ou indirect). Dans les enquêtes de la LICRA ou dans les sondages réalisés par la Commission nationale consultative des droits de l'homme, les principales victimes du racisme sont des personnes d'origine maghrébine. On trouvera aussi des articles dans la presse algérienne mettant en avant la faible valeur des joueurs algériens sur le marché international, « Les fennecs, smicards du football mondial » titre un site sportif³⁹: leur accorde-t-on une moindre valeur sportive et donc une moindre valeur économique ? Ou, l'article met en avant à la fois un effet de discrimination par les agents qui s'intéressent moins aux joueurs, algériens ici, mais aussi un effet d'amplification de ce que les agents des joueurs algériens n'ont pas la réputation internationale pour traiter avec les grands clubs européens parce qu'ils traitent avec des clubs peu connus ou des clubs du Proche-Orient.

De quelle manière jouent les stéréotypes, de façon différente pour les Maghrébins et pour les joueurs noirs et comment certains mécanismes de détection et d'entrée sur le marché du travail peuvent-ils jouer pour favoriser ou désavantager un groupe ?

³⁹ www.afrik.foot.com/article22596

Le grand Noir et le bon Arabe

Pourquoi ces deux formules ? Parce qu'elles ont acquis une place dans les représentations du football, à travers des polémiques : c'est la question des quotas et la figure du « grand noir athlétique » et celle de Zidane qui serait apprécié par les Français parce que ce serait la figure du « bon arabe ». Il s'agit de voir ce qu'elles relèvent des croyances et préjugés qui contribuent à construire le sport tel qu'il est, de produire les footballeurs ou les sportifs en général.

Le travail et le talent

Qu'est-ce qu'un bon sportif ? La réponse de l'entraîneur sera celle-là : le travail et le talent, de l'acquisition et de l'inné. Il ajoutera le sérieux, la tenue, l'engagement. Voilà les valeurs privilégiées qui accompagnent la carrière du joueur et qui permettent de repérer les individus à qui on proposera quelque chose. C'est ici que joue le lien entre carrière de sportif et carrière d'entraîneur.

Il faut des qualités techniques et du physique. Les qualités physiques peuvent être innées, la motricité peut faire qu'il possède déjà des qualités techniques, mais il a besoin de toujours travailler pour améliorer la technique et le physique, soit l'entretenir ou le renforcer. Il doit aussi posséder de la force de caractère, de la ténacité, avoir un mental. Il les possède peut-être, on a plutôt tendance à dire qu'un athlète d'élite a souvent un ego surdimensionné, une croyance forte en lui-même, mais pas toujours, quelquefois il doit de toute façon les entretenir ou les acquérir.

Il lui faut aussi de la modestie et de l'écoute de l'entraîneur et de ses conseils, mais aussi, cela portera surtout pour les sports populaires comme le football, une écoute du public qui peut être un public de connaisseur et qui est exigeant, d'autant plus, si on est en football, que le public est ce que le joueur doit apporter au club, ou lui garder. On juge donc aussi des attitudes d'écoute qui se traduisent par un changement, une amélioration du comportement face au public ou à l'entraînement. Dans les sports individuels, on peut penser que l'individualisme n'est pas un problème, mais comme on est toujours membre d'un collectif, il faut aussi faire preuve de capacités d'intégration à un groupe. Dans les sports collectifs, il faut être collectif, mais savoir être individualiste quand il le faut.

Qu'on soit dans un centre de pré-formation en football ou dans un club de judo ou de tennis, on retient les sportifs parce qu'ils combinent l'ensemble de ces qualités. Et plus on monte de niveau, plus la combinaison sera subtile. Et ce qu'on suppose,

c'est que les individus qui plus que d'autres ont cet ego surdimensionné, ces qualités physiques et cette motricité exceptionnelles et une volonté de réussir forte iront le plus loin. A condition qu'ils soient capables d'écouter et d'intégrer les conseils.

Comment on devient un grand noir athlétique

Certains groupes sont considérés d'emblée comme possédant certaines des qualités requises. Si on lit les résultats du sondage fait par la Fondation Thuram, on voit que les qualités spécifiques associées aux personnes de couleur noire sont des qualités physiques, être bon en sport, ou des traits de caractère qui sont plutôt positifs d'être sympathiques, courageux, sociables. C'est la croyance partagée en la supériorité physique des Noirs et de leur goût pour le sport qui est celui du grand public, mais aussi celui du monde sportif : les Noirs courent plus vite, sont plus athlétiques et sont meilleurs en sport.

Si on reprend maintenant les propos repris un peu partout dans le monde du sport, ce sont effectivement les qualités physiques qui sont mises en avant. Un entraîneur d'athlétisme de retour du Sénégal, peut dire : « ça court partout, dans tout, le foot, la course, c'est incroyable, c'est les Antilles en cent fois plus » ; un entraîneur de basket-ball raconte : « Des fois, quand je vais visiter des clubs, j'arrête mon scooter près des terrains de quartier et je regarde. Et je me dis que quand ils viendront dans les clubs, ça fera un malheur et on sera imbattable » ; un autre entraîneur d'athlétisme : « j'entraînais mes coureurs sur un stade près du périphérique. Au milieu, il y avait tout un tas de grands blacks qui jouaient au foot. Fallait voir comment ils cavalaient, sautaient. En hauteur, ils auraient tout fait sauter. Mais ils ne voulaient pas venir, ça ne les intéressait pas ». La formule de nombreux entraîneurs est celle de la pépite : « il faut trouver la pépite », c'est-à-dire le sportif qui a un potentiel extraordinaire et qu'il ne restera qu'à polir et pour de nombreux sports, la pépite se trouve dans la population noire.

Dans ces témoignages, ce sont beaucoup de qualités qui sont évoqués. Si on revient au football, cela se résume en « explosivité », c'est-à-dire la force, la détente, la souplesse qui fait prendre le meilleur sur l'adversaire dans les duels et les récupérations ou dans les courses et une puberté plus précoce. Et pour les qualités, ces jeunes apprentis sont obéissants et travailleurs. Le stéréotype racial joue en faveur du groupe considéré.

Le processus démarre de loin. Une enquête réalisée dans les années 1990 faisait déjà apparaître la focalisation des clubs amateurs de la banlieue parisienne sur les

qualités athlétiques des jeunes d'origine africaine. A l'époque, les présidents de clubs ou les éducateurs condamnaient les possibilités de tricherie sur l'état-civil que permettait les incertitudes sur leur date exacte de naissance et les démarchages auprès des familles auxquelles on faisait miroiter quelques revenus pour laisser jouer leur fils dans le club. Le but recherché était la suprématie dans les compétitions des catégories de jeune grâce à des équipes plus puissantes parce qu'elles font peur dans les duels.

Un tel processus peut créer des vocations d'autant que le critère physique a pris de plus en plus d'importance dans la formation des footballeurs et dans la recherche des joueurs sur le marché africain ou dans les clubs français. C'est tout le thème de la discussion dans l'affaire des quotas et des propos relevés par *Médiapart* : il y a une crise du football français parce qu'il a trop misé sur le physique et pas assez sur la technique et l'intelligence de jeu. La cible, ce sont les « grands Blacks » et ce sont ceux qui ont favorisé les joueurs physiques.

Concernant les joueurs noirs dans l'affaire, on est ainsi passé d'un modèle à un autre et d'un stéréotype à un autre : Salif Keita, joueur de Saint-Etienne et de Marseille des années 1965-75, était la panthère noire, le félin. Michel Hidalgo, dans le film *Les Noirs chez les Bleus*, évoquent « les qualités africaines » de Tigana, il est infatigable, mais souple. Ce sont donc toujours les qualités naturelles qui sont mises en avant, même si on ose moins aujourd'hui les comparaisons animales.

On peut considérer que la surreprésentation des joueurs de couleur noir dans le football ou dans le sport français vient de cette articulation entre demande d'un certain type de qualités, la création de modèle de réussite qui incite à s'engager et, par contraste, l'acceptation de l'idée que les Noirs sont naturellement physiques et sportifs puisqu'ils sont très fortement représentés et qui renforcent la croyance que ce sont ces qualités qui doivent primer. On voit donc des effets de spécialisation par attente fondée sur des stéréotypes comme on a pu le voir à travers le modèle de cheminement proposé par le sport américain.

Les inconvénients d'un stéréotype positif

Mais il y a l'envers du stéréotype et qui empêche de faire carrière au-delà de la pratique, parce qu'on ne fait pas dans la pratique les carrières qu'il faut faire pour acquérir une bonne réputation. L'envers des qualités physiques, ce peut être la faiblesse du sens tactique et de l'intelligence de jeu. Quelqu'un a remarqué⁴⁰ qu'à Auxerre, lorsqu' étaient associés en défense centrale un joueur blanc et un joueur

⁴⁰ Sur un des multiples blogs qui se sont exprimés sur l'affaire des quotas. [www.blog.slate.fr/plat du pied](http://www.blog.slate.fr/plat-du-pied).

noir, le chargé de la relance et donc de l'orientation du jeu était le joueur blanc. Mais on remarque aussi beaucoup que les joueurs de couleur sont très rarement meneurs de jeu, mais plutôt des défenseurs agressifs, des relanceurs et des attaquants de pointe. Beaucoup de joueurs noirs ont été déplacés au cours de leurs formations vers les postes défensifs alors qu'ils jouaient attaquants auparavant (c'est le cas de Thuram).

La sélection dans les centres de formation et le recours au vivier des clubs, sans parler des joueurs qu'on va recruter en Afrique, font que ces joueurs se retrouvent trop nombreux à certains postes (attaquants de pointe, défenseurs et milieux de terrain défensifs), sont sur-sélectionnés sur les qualités physiques au passage vers le plus haut niveau et se retrouvent en concurrence sur le marché du travail. Dans ce contexte, ils seront sans doute payés moins et seront plus souvent victime du turn over car on aura plus de facilité à trouver des joueurs équivalents, donc à se tourner vers des stratégies d'émigration qui peuvent être rentables, si on joue en Grande-Bretagne, mais qui priveront de l'installation durable dans un club, gage plus important de carrière de cadres techniques dans un club.

Ce sont aussi les effets pervers de la précocité physique chez les joueurs de couleur repérés plus tôt. Si on leur reconnaît de grands talents, ils entrent plus tôt sur le marché international et sont confrontés à des épreuves plus difficiles. Ces épreuves peuvent jouer en leur faveur s'ils les surmontent, mais elles peuvent aussi les affaiblir : en cas de blessures par accident ou parce que les exigences physiques nouvelles doivent être absorbées ou parce que la concurrence est très forte et qu'il faut pouvoir gérer cette situation où il faut faire sa place. L'entrée précoce sur le marché a des avantages économiques incontestables : passer de France en Angleterre, fait monter considérablement le salaire. Mais ici, le joueur, ou son entourage (famille, agent) sera alors confronté à des stratégies de valorisation de son capital sportif. Selon ces stratégies, mais aussi selon les qualités reconnues ou mises cela entrera dans une réputation de joueur sérieux, de joueur égoïste ou de pur buteur, toute chose qui influeront sur sa carrière ultérieure, de footballeur ou d'entraîneur. On évoque ici le football, mais ce sont les mêmes phénomènes auxquels on assistera dans d'autres sports : le comportement du sportif face aux obligations qu'on lui fait jouera ou non en sa faveur quand il faudra penser à désigner un leader ou à l'encourager dans la voie de l'entraînement.

On est ici aussi confronté à la logique de la formation. Si on revient au football, c'est aussi que les centres de formation des clubs visent, les choses peuvent changer dans les années qui viennent, moins à produire des talents qu'on

développe pour le club que des produits qu'on veut mettre sur un marché et qu'on veut vendre au meilleur prix. La critique qui est faite de plus en plus souvent est qu'ils tendent à produire des joueurs formatés, c'est-à-dire des joueurs qui correspondent aux demandes du marché. Aujourd'hui, il y a un avantage compétitif pour les jeunes joueurs de couleur athlétique et explosif.

En conclusion, on assiste donc à un processus qui tend à produire des joueurs efficaces, c'est-à-dire physiques, facilement transférables, qui peuvent échouer à intégrer les clubs professionnels, mais peuvent faire carrière à des niveaux inférieurs, en France ou en Grande-Bretagne. Mais les modèles de réussite tendent à produire un effet de renforcement : les vocations se multiplient puisque c'est ce type de joueur qui est choisi par les centres et par les clubs aux différents niveaux de pratique.

Il ne faudrait pas terminer sans signaler que s'il est travailleur et obéissant, le joueur de couleur est aussi un peu brut, un peu sauvage, surtout s'ils viennent d'Afrique, et qui a quelques difficultés à s'adapter aux normes de vie française. Pour être juste, il faut dire qu'il existe des anecdotes racontées au sein des clubs professionnels qui avaient surtout cours il y a une ou deux décennies. Mais le joueur de couleur aujourd'hui court toujours le danger de la nonchalance. Les Noirs sont accusés de nonchalance, d'ailleurs plus souvent les Antillais que les minoritaires d'origine africaine, entendu plus souvent en athlétisme ou en judo qu'en football. La nonchalance signifie qu'un athlète apparaît toujours comme manquant de sérieux parce qu'il a toujours l'air de ne pas faire les choses avec l'implication demandée. Il y a aussi le goût du jeu pour le jeu, de la faculté de gâcher ses chances parce qu'il joue sur ses qualités naturelles, qu'il risque toujours d'être un peu naïf dans le jeu et dans la vie, qu'il jouera « perso » et qu'il manque donc d'intelligence de jeu.

Mais l'épisode de la Coupe du Monde en Afrique du sud a fait surgir une autre représentation : celle du jeune noir s'excluant de lui-même car il ne veut pas toujours venir courir ou jouer au football ou au basket-ball dans un club, qu'il se replie sur lui-même et sur son groupe d'appartenance. Et le fait que les jeunes joueurs apportent dans les clubs et dans les centres, puis dans les équipes nationales, la mentalité « cité » faite de comportements spécifiques, d'attente de gains rapides.

Le bon Arabe

A l'époque de la France black-blanc-beur, de l'illusion lyrique, les critiques ont souvent donc porté sur le fait que Zidane était populaire parce qu'il était un modèle d'intégration, travailleur, discret. C'est-à-dire ce qu'on cherche à produire dans les centres de formation : un bon professionnel. C'est un peu équivalent de la critique faite à Michaël Jordan, d'être un bon professionnel qui s'est calqué sur les modèle de réussite de l'Amérique et de ne pas mettre en avant ses racines ou d'avoir pris ses distances d'avec la culture noire des ghettos.

D'un certain point de vue, le stéréotype du joueur d'origine maghrébine, c'est simplement d'être un nord-africain. On l'a dit à propos du public dans les divisions « amateur », les joueurs d'origine nord-africaine ont longtemps été les symboles des banlieues dangereuses. Aujourd'hui, ils deviennent les symboles de l'islamisation de la société. Dans les commissions de discipline des districts à forte population d'origine maghrébine, ce sont « ces gens là, on a toujours des problèmes avec les mêmes ». Aujourd'hui, la nouvelle génération des joueurs d'origine africaine rejoignent les jeunes d'origine maghrébine.

On retrouvera parmi les jugements exprimés, ce qu'on peut récolter autour des terrains, la ruse, les arrangements, « ça discute toujours, c'est toujours des marchandages », la fierté, « ils sont aussi souvent hautains ou sûrs d'eux », la revendication, « ils font pression pour le ramadan, pour la viande halal », la « tête près du bonnet » qui synthétise à peu près toutes les autres particularités qui fait qu'on les estimera toujours prêt à l'infraction ou à l'incartade. Ceci est exprimé vis-à-vis des joueurs, mais on le retrouverait à propos des entraîneurs ou des présidents. En fait, le problème est qu'on trouve qu'ils revendiquent et qu'ils occupent souvent, plus souvent que pour les personnes d'origine africaine ou antillaise, des positions dans l'encadrement ou à la tête des clubs. Du coup, les accusations sont plus politiques : entre le stéréotype de l'intégriste qui sera présent dans le sport mais empêchera sa jeune sœur d'y participer à la tentation communautaire, se regrouper pour être plus efficace et se donner des chances, en athlétisme par exemple, ou de vouloir prendre le pouvoir dans un club ou un district.

Mais ce sont des combattants : la lutte, la boxe, le judo, le rugby avec Benazzi, et la presse, les reconnaissent comme tels. La relative faiblesse de leur présence dans le sport français est-elle un effet des préjugés dont ils sont l'objet ? Peut-être que les sportifs d'origine maghrébine sont aussi victimes de la priorité au physique ou de leur spécialisation, en raison des modèles existants de réussite sportive, comme

meneurs de jeu quand on prend l'exemple du football ? Le premier témoignage recueilli sur les abus de la sélection par le physique dans les centres de formation remonte au début des années 1990 quand un éducateur sportif d'origine maghrébine a fait état de la non-sélection de son fils. Cas particulier ? Mais comme on l'a dit, c'est aussi à cette époque que j'ai entendu la première protestation contre les excès du recours aux jeunes d'origine sahélienne dans les équipes de jeunes.

Ce qui peut être troublant est aussi le fait que certains exemples d'occasions ratées par les clubs français d'intégrer un bon joueur qui est parti pour percer au haut niveau porte sur des joueurs d'origine maghrébine, nés en France, formés en France. C'est le cas de Medhi Benatia qui joue en Italie et de Medhi Abeid qui joue en Angleterre ? Défaut de jugement sur la valeur du joueur ? Manque de confiance et questions de jugement sur des comportements ou des attentes ? Poids des préjugés ? Concurrence dans les clubs français où ils jouaient ? Stratégies de carrière des joueurs ou des clubs ? Les questions sont ouvertes, mais indécidables.

Il existe une autre hypothèse concernant la place occupée par les sportifs d'origine maghrébine. Peut-être que, du fait de sa plus ancienne implantation, à la plus grande différenciation sociale, ce n'est pas la même chose de naître dans une famille où le père est ouvrier qualifié ou ouvrier municipal que de naître dans une famille où le statut de travail des pères est celui du travail peu qualifié et intermittent, et l'émergence de classes moyennes, cela fait que le sport, sauf peut-être pour ceux qui sont restés dans les quartiers ségrégués, n'a plus la même valeur comme unique chance de promotion sociale ?

Racisme sans discrimination ?

Pour conclure : le sport est-il raciste lorsqu'on prend en compte la pratique sportive ?

Oui dans la mesure où il est continuellement amené à prononcer des jugements portant sur les aptitudes physiques et morales des sportifs à partir de critères raciaux qui apparaissent comme des explications satisfaisantes.

Cela a-t-il des implications sur les parcours des sportifs ?

Oui puisqu'il tend à favoriser les groupes détenteurs de ces qualités, mais aussi à sélectionner certains pour les mettre dans des positions d'exécutants plus de créateurs ou de créer, dans le cas du football par exemple, une masse de candidats qui auront du mal à s'employer. Oui parce qu'il pourrait exclure des sportifs ne possédant pas ces qualités. Non parce qu'on choisit ceux qu'on estime les meilleurs et qu'on ne fait pas de tri sur une base raciale.

Le sport sélectionne-t-il les « bons », comme on pouvait entendre que Zidane était un bon Arabe parce que conforme aux valeurs attendues de la société dominante ? La réponse est non car le sport sélectionne, jusqu'à ce jour, des talents dont on sait qu'il repose sur des traits individuels non-conforme, que ce soit des qualités hors normes ou des traits psychologiques qui les font considérer comme caractériels. La chronique du sport de haut niveau est aussi celle des scandales de comportement.

Le sport fait-il du racisme social ? On a été amené en effet de plus en plus souvent à étendre la définition du racisme à toute une série de comportement qui tendent à essentialiser ou naturaliser des groupes sociaux, ce qui ferait parler de racisme social ou d'ethnocentrisme de classe⁴¹ : c'est celui qui agirait contre les sportifs des cités. Il y a bien préjugés contre ceux qui se comportent mal. Peut-être sont-ils exclus des centres ou des pôles ? Mais, plus sûrement, le succès qu'ils rendent possibles efface les écarts de conduite qu'ils pourraient commettre. Là encore, les affaires et scandales le montrent et les critiques faites au sport d'élite qu'on accuse d'oublier d'éduquer ses sujets en sont aussi un témoignage. La médaille est trop importante pour qu'on ne pardonne pas à celui qui se trouve pris dans des faits divers. L'athlétisme en a donné récemment des preuves à travers les « affaires » Baala contre Mekhissi ou Tamgho.

A l'issue de ce parcours, il est possible d'affirmer que le sport français ne discrimine pas les sportifs en fonction de l'origine raciale ou ethnique. Mais il les sélectionne incontestablement sur des critères techniques, physiques et moraux, ce qu'on appellera la mentalité ou l'esprit. Qui arrive au sommet, en équipe de France de boxe, d'athlétisme, de football ? Les meilleurs et les plus forts, et pas seulement les « bons arabes » comme on l'a dit de Zidane. Le sport d'élite est toujours composé d'individus qu'on pourra considérer comme pathologiques, on les qualifie de caractériels ou on dit qu'ils ont la grosse tête, ou déviants, ils commettent des actes délictueux et sont menacés dans leur carrière à haut niveau.

Discrimination pour les honneurs ou les responsabilités ? Benazzi, Blanco ou Dussautoir sont capitaines du XV de France ; Trésor, Zidane, Thuram, Henry, Evra, Viera, Diarra sont capitaines de l'équipe de France de football.

Par contre, on penchera pour un lien entre préjugés de type raciaux et racisme social ou ethnocentrisme de classe. On pourrait le penser car le respect, l'attitude scolaire, la modestie sont souvent mis en avant. Si la « mentalité » est relativisée par rapport au talent reconnu, c'est lui qui prime, lorsqu'on évoque les joueurs,

⁴¹ C'est la formulation qu'on trouvera chez Pierre Bourdieu lorsqu'il évoque les modalités de sélection dans l'école.

l'équilibre change lorsqu'on évoque l'éducateur qui lui utilisera les critères de comportement pour choisir un capitaine. Certes, l'intérêt du club ou de l'équipe de France passe avant.

Les stéréotypes et préjugés sont des épreuves visibles et invisibles, exprimées ou ressenties. L'enjeu est de gagner la confiance : on peut la gagner sur le terrain ou sur le terrain et en dehors. C'est le jeu entre la performance, la réputation et le comportement. Dans sa carrière un joueur est suivi. Que dit un joueur parti tenter sa chance en Angleterre ? « Ici, on est tranquille, il n'y aura pas de coup de téléphone au club d'où on vient, on est testé, un point c'est tout ». C'est un avantage sur le moment. Ce peut devenir un handicap lorsqu'il faudra revenir jouer en France ou se reconvertir.

DEVENIR ENTRAINEUR ?

La question de la présence des minorités visibles dans le monde de l'entraînement de haut niveau est de plus fréquente. La récente Coupe d'Afrique des Nations en donne un nouvel exemple : de la presse africaine à la presse sportive française, on pose la question de savoir pourquoi les équipes africaines ne sont pas entraînées par des entraîneurs africains. On évoque le poids des réseaux d'entraîneurs étrangers en Afrique, la peur du risque de la part des présidents de fédération ou l'absence de cadres africains qualifiés. On retrouve alors l'opposition entre des raisons structurelles, restes de la domination coloniale, ou individuelles, les joueurs africains de renom ne sont pas intéressés à devenir entraîneur et ne passent pas les diplômes. C'est le même dilemme en France : il n'y a pas d'entraîneurs noirs parce que les dirigeants sont racistes ; il n'y a pas d'entraîneurs noirs parce qu'il manque de volontaires.

Le constat est celui-là : celui du plafond de verre ou de l'ascenseur de verre. C'est que montreraient les données présentées dans la première partie. Il convient de retenir la leçon sur la sélection des joueurs car la sélection pour choisir des éducateurs et entraîneurs commencent par la sélection faite parmi les joueurs. Les règles générales d'accès à la position d'entraîneur devraient permettre de comprendre comment les postulants issus de la population minoritaire pourraient y accéder en plus grand nombre et pourquoi il reste bloqué dans une voie ou demeure à l'échelon inférieur.

Le diplôme ne suffit pas

Dispositifs et règles

On peut considérer le métier d'entraîneur comme un métier normal puisqu'il existe une voie pour devenir entraîneur sportif. Elle est définie par des textes qui précisent qu'il faut être titulaire d'un diplôme, le BE, qui permet d'animer des groupes de jeunes pratiquants dans un club, puis après avoir passé le deuxième niveau, BE 2, on peut exercer contre salaire en tant qu'entraîneur, au niveau amateur, si on est dans un sport professionnel. Si on met en vis-à-vis le nombre de détenteurs du BE (plus de 60 000) ou du BE2 (autour de 6 à 7 000), et le nombre de postes techniques dans les clubs, 15 à 17 000, on comprend bien que ce ne sont pas des

conditions suffisantes pour faire de l'entraînement sa vie professionnelle, d'autant qu'une part des emplois est occupée par des personnes qui cumulent plusieurs emplois (par exemple, être enseignant et être entraîneur, être cadre technique sportif municipal, d'Etat ou de région et être entraîneur).

Un autre aspect du caractère « normal » de l'accès à une position d'entraîneur est l'existence d'un concours, le professorat de sport, qui assure l'entrée dans un corps d'Etat dans lequel seront recrutés les entraîneurs nationaux des sports olympiques et les cadres techniques qui vont rejoindre les fédérations sportives pour aider à leur développement. Globalement, si on reste dans la description d'une voie normale d'accès, ce sont ceux qui cumulent la détention d'un BE2 et qui ont réussi le concours du professorat qui vont occuper les postes prestigieux dans des sports comme l'athlétisme, le judo ou l'escrime.

Les grandes fédérations comme le football possèdent leurs propres systèmes de certification, mais qui ne font pas faire l'économie du passage par le BE. Pour les pratiquants qui s'engagent dans cette voie, les brevets fédéraux qui permettent de contribuer à l'encadrement des équipes de jeunes constituent des manières de se construire une expérience. Mais elles ont aussi leur propre gamme de diplômes dont les diplômes supérieurs qui sont nécessaires à l'exercice du métier notamment dans les clubs professionnels.

L'existence des politiques sportives des collectivités locales peuvent être intégrées dans ce parcours théorique dans la mesure où elles peuvent soit proposer des emplois de type technique, soit des opportunités d'accéder aux formations qui délivreront des diplômes sportifs. Dans ce cas, elles sont liées à l'ensemble général des politiques publiques qui font du sport un des moyens d'entrée sur le marché du travail.

A la différence peut-être d'autres pays où le système de certification n'est pas aussi construit, on peut donc considérer que dans le cas français, l'entrée dans un métier d'encadrement technique n'obéit pas au seul arbitraire de la réputation, mais de nouveau, comme dans la pratique sportive à des épreuves qui permettent au meilleur de faire sa place. On considérera que l'entrée dans ce processus est déjà une épreuve.

Qui sont les entraîneurs de haut niveau ?

Si on reprend les données générales concernant les sports de haut niveau⁴², c'est-à-dire ceux qui s'occupent des équipes nationales, il existe deux conditions fortes d'accès à la fonction : la détention du diplôme et le fait d'avoir une expérience de haut niveau. Il existe des exceptions pour ceux qui sont devenus entraîneurs des équipes nationales avant que ne se mettent en place les systèmes présents de certification et quelquefois des individus qui ont acquis une réputation et à qui on fait confiance pour entraîner des équipes nationales.

Avoir été sportif de haut niveau est une autre condition, c'est-à-dire avoir l'expérience, mais pas nécessairement d'avoir eu une médaille d'or. Là encore, on trouvera quelques exceptions d'entraîneurs qui n'ont jamais concouru aux Jeux olympiques, mais dont on a considéré que les qualités pouvaient leur permettre d'entraîner à haut niveau.

Un point incontournable est l'expérience : l'âge moyen est de 45 ans, ce qui signifie qu'on ne devient pas nécessairement entraîneurs dès qu'on sort de la carrière sportive, mais qu'on occupe différentes positions dans les équipes d'encadrement, s'occuper des jeunes, des féminines, les entraîneurs ont du occuper différentes positions dans les staffs. Dans le sport de haut niveau français, il existe en fait environ 325 postes d'entraîneurs nationaux, soit des personnes reconnus comme tel par l'Etat, qui sont rémunérées sur des emplois publics. La majorité sont des agents de l'Etat qui ont passé le concours de professeur de sport. Mais on considère que les encadrements des équipes nationales concernent de 60 à 800 personnes aux statuts très divers, mais qui ont en majorité les qualifications requises, qui sont quelquefois agents de l'Etat (professeurs d'EPS, professeurs de sport travaillant dans les structures administratives), mais aussi des indépendants.

Enfin, ce métier s'inscrit dans un système hiérarchique dominé, sur l'aspect sportif, par le Directeur Technique National. Une DTN va donc comprendre des entraîneurs qui travaillent au sein d'une fédération et qui seront en relation avec les structures où se trouvent les athlètes considérés comme étant de haut niveau, en général des clubs, lorsque le sport est suffisamment médiatisé ou subventionné par des collectivités locales (natation, judo, athlétisme, tennis de table), ou des pôles publics.

C'est déjà aussi dans cette organisation qu'on constatera la faible présence de cadres techniques appartenant aux populations minoritaires.

⁴² Laboratoire de sociologie, *Etre entraîneur de haut niveau. Sociologie d'un groupe professionnel entre marché du travail fermé et marché du travail concurrentiel*, INSEP, 2006.

Dans le football professionnel

On a fait un état des lieux à partir des quarante entraîneurs de 1^{ère} et 2^{ème} division. Première caractéristique qui ressort, l'expérience. Ils ont une carrière de joueur longue, autour de 17 ans en moyenne et ils ont joué à haut niveau pour être entraîneur en L1, voire avoir été internationaux et/ou joué à l'étranger. Cette caractéristique est moindre en L2 et encore moindre en National où certains entraîneurs ont eu une carrière principalement dans les championnats « amateur ». L'âge des entraîneurs se situent entre 47 et 50 ans. On voit aussi qu'on y accède en responsabilité entière, sauf quelques exceptions, après avoir occupé durant 8 à 9 ans des postes subalternes (centre de formation, entraîneur-adjoint, entraîneur de la réserve ou des jeunes). Cette carrière peut s'être effectuée au sein du club qu'on entraîne ou au sein d'autres clubs, mais il apparaît important d'avoir passé plusieurs saisons dans un même club, au moins quatre, soit au début, soit en fin de la carrière. C'est ce qui fait le point de départ : le retour au club des débuts professionnels ou le démarrage dans le club où on a fini sa carrière. On voit ici l'importance de la « fidélité » à un club. C'est l'élément qui participe de la réputation : le souvenir que l'on a laissé, les contacts que l'on a gardés, ce qui permettra de revenir pour s'occuper des jeunes ou du centre de formation. C'est le même processus pour la fin de carrière : ce serait plus la performance, ce qu'on a accompli, et le comportement qui a plu aux dirigeants.

Même sur le site du syndicat des entraîneurs, l'UNECATEF, on ne trouve pas toujours l'ensemble des données concernant les diplômes, en L en tout cas, la majorité des entraîneurs ont le diplôme le plus élevé, le Diplôme d'entraîneur de football professionnel. Ceux qui ne l'ont pas détiennent le Diplôme d'entraîneur de football qui est le deuxième niveau de certification. Ceux qui entraînent et qui n'ont pas le DEPF font partie des promotions qui l'ont préparé en ce moment.

Le stacking joue-t-il un rôle ? Plus de la moitié des entraîneurs, 22 sur 40 sont des défenseurs et milieux de terrain. Le N° 10 présenté comme tel dans les biographies consultables est très minoritaire, comme les attaquants et les gardiens.

Enfin, on relèvera qu'il existe quelques cas d'entraîneurs de L 1 qui n'ont jamais joué à ce niveau, mais qui doivent leur présence au fait qu'ils ont fait monter de niveau les clubs qu'ils ont dirigés. Le plus connu était Guy Roux, mais dans ce cas se trouve aussi Arsène Wenger qui a fait une carrière très courte en Première division.

Les entraîneurs des minorités

Par rapport à ce tableau, en quoi les entraîneurs issus des minorités diffèrent-ils des autres ?

Si on prend les listes disponibles concernant les entraîneurs libres ou au chômage, on constate que les entraîneurs issus des populations minoritaires représentent entre 27 et 31%. Une autre manière d'aborder les choses est de considérer que, à partir des listes d'entraîneurs en place, celles des chômeurs et celles des entraîneurs en fin de contrat, les entraîneurs potentiels issus des minorités représenteraient 12% d'entraîneurs potentiels ou en place. C'est vraiment très approximatif, cela renvoie à l'absence de données ethniques et à la difficulté de cerner la population générale des entraîneurs de football.

Ces entraîneurs sont-ils sous diplômés ? On l'a vu, ils n'interviennent que très peu dans les deux premières divisions et n'apparaissent qu'à partir de la National. Si on considère les données disponibles sur les entraîneurs au chômage, ils sont 13% à posséder un DEF ou BEES 2 qui sont les conditions minimales pour exercer en pro. Il n'y a pas de détenteurs du DEPF parmi les chômeurs. Le problème est que les listes ne sont pas toujours bien renseignées. Mais, on l'a vu, il y a des candidats dans les sessions en cours pour les différents diplômes et deux candidats au DEPF.

Pour compléter la description, on notera aussi qu'un peu plus d'un tiers des entraîneurs français en Afrique sont des Français issus de l'immigration qui encadrent des équipes dans les clubs du Golfe et quelques uns en Algérie et au Maroc.

Quelles sont les caractéristiques des entraîneurs en poste en National, CFA et CFA2, mais aussi en L1 ?

Ils ont cette caractéristique d'être comme les entraîneurs de L1 et L2, des entraîneurs remarquables par la fidélité à un club dans lequel ils ont joué, dans lequel ils ont commencé à entraîner et qui leur a permis d'acquérir la réputation d'être un bon entraîneur puisqu'ils ont fait monter leur équipe dans une division supérieure. Un autre cas de figure intéressant ne concerne pas les entraîneurs, mais les individus qui sont présents dans les staffs des clubs professionnels à titre d'entraîneurs de gardien ou de responsables des centres de formation ou encore de recruteur. C'est aussi la durée des carrières dans les clubs qui paraît rendre compte de cette présence parmi les cadres techniques des clubs professionnels.

On pourra aussi remarquer le fait qu'il existe une dimension régionale au recrutement. Les entraîneurs actuels ont souvent fait leur carrière dans la même

ligue, voire le même district. On le repère aussi dans le fait que d'anciens joueurs d'origine algérienne font une carrière à un niveau modeste du football amateur, mais travaillent dans les clubs d'une même région.

Le cheminement n'est donc pas très différent des divisions professionnelles, sauf qu'on peut peut-être identifier là un plafond qui sera ou non dépassé dans la mesure où souvent le passage aux divisions supérieures s'accompagne d'un changement d'entraîneur. L'entraîneur actuel, issu de la population minoritaire, d'un club de Seine Saint-Denis évoluant en National pourrait faire les frais des ambitions du club d'accéder à la L2, voire à terme à la L1.

Ce qui est arrivé à l'entraîneur du Paris Saint-Germain. La carrière d'Antoine Kombouaré est exemplaire : 17 ans de carrière professionnelle dont 12 dans deux clubs, une fin de carrière de joueur qui l'amène à entraîner l'équipe dans laquelle il jouait. Il amène cette équipe à se maintenir à un bon niveau en L1, puis il va vers un club plus huppé. Mais ce club veut en quelque sorte changer de division et considère que la réputation et l'expérience de son entraîneur n'est plus suffisante. Racisme ? Effet d'amplification des mécanismes réputationnels qui font qu'on pense que les joueurs, de plus haut calibre, n'obéiront qu'à un entraîneur doté d'une forte réputation ? Voilà en tout cas quelques données : les différents niveaux du football et les mécanismes de réputation.

Les différents niveaux du football, c'est la fait qu'il y a plusieurs marchés : le professionnel de haut niveau qui recrute en son sein, le haut niveau amateur qui recrutent en son sein et accorde une valeur à l'organisation régionale. Et on voit que dans le haut niveau professionnel, on pourra distinguer ce qui relève d'une réputation dans un milieu national et ce qui relève de la réputation à un niveau international. C'est bien l'hypothèse de la segmentation du marché du travail sportif appliqué aux entraîneurs.

Comment ?

L'accès à une position d'entraîneur répond donc à plusieurs conditions ou épreuves: ce qu'on appellera l'épreuve « scolaire » qui correspond au fait d'obtenir les certifications nécessaires à l'exercice, et les autres celles de la réputation, de la performance, du comportement. On peut considérer la fidélité à un club comme un comportement qui donne de la confiance aux employeurs et qui fait que ceux-ci considèrent qu'ils ne prendront pas de risque en confiant leur équipe à un joueur, de

quelque couleur ou origine, d'autant qu'il connaîtra d'autres épreuves comme s'occuper des jeunes ou du centre de formation.

C'est ce processus qu'on peut compléter et qui fait que le diplôme n'est pas tout.

En général

Si on reprend les connaissances dont on dispose sur les carrières des entraîneurs du haut niveau sportif, on s'aperçoit des choses suivantes. En dehors de la certification et de l'expérience du haut niveau, on voit qu'il y a trois options : avoir toujours voulu être entraîneur, c'était 31 % des répondants ; l'opportunité pour 20% ; la familiarité avec le milieu et la sensation que les choses s'étaient faites dans la continuité, 45%. A cela on ajoutera que très peu on fait une démarche, que la cooptation a très souvent joué, c'est l'idée qu'on prépare le successeur à partir de différentes qualités repérées, et qu'il est important d'appartenir à des réseaux qui font diffuser l'information ou qui ouvre des opportunités.

Il faut donc être signalé, pour une performance ou un type de comportement, et se signaler, c'est un travail à faire. Et puis avoir du succès et tenir le coup dans la compétition.

Choisir d'être entraîneur ?

Pour comprendre l'entrée dans une profession, on peut se partager entre plusieurs options : c'est le résultat d'une vocation ; c'est l'opportunité ; c'est la dépendance au chemin parcouru qui fait que la solution est celle-là. Il en est de l'entraînement comme du sport, on le voit volontiers sous la forme de la vocation : « j'ai toujours voulu être entraîneur » comme « je rêvais de médaille olympique ». Mais il en est de cette vocation ce qu'il en est de beaucoup d'autres, elle peut venir, après coup, quand on y participe et qu'on relit son passé à l'aune de la position occupée ou, si elle est ce qui oriente l'action, elle est le résultat d'une accumulation d'interactions, d'expériences et d'opportunités qui construisent l'engagement dans une nouvelle carrière. C'est là une question sociologique par excellence où il est demandé de faire la part entre ce qui apparaît comme le plus individuel et ce qui est le résultat de contraintes sociales.

Beaucoup d'entraîneurs sont d'anciens sportifs, mais tous les sportifs ne deviennent pas entraîneurs. Pourquoi tous les sportifs ne deviennent pas entraîneurs ? Parce que le sport n'a pas été une expérience satisfaisante et ils veulent rompre avec, ne plus faire de sport du tout, et parce qu'ils ont investi dans d'autres domaines dans d'autres domaines d'intérêt. Il y a différentes raisons : avoir

gagné beaucoup d'argent, avoir investi dans l'immobilier, avoir noué des relations dans d'autres milieux, avoir fait des études, ou simplement ne pas penser à l'avenir. Mais certains veulent rester dans le sport. Mais pour être entraîneur, il faut se préparer et anticiper sa reconversion, passer les diplômes, regarder différemment le sport qu'on pratique, entretenir de nouveaux rapports avec l'encadrement.

Il y a le rapport au rapport au sport. On distingue souvent les sportifs selon que le sport est une fin en soi ou un moyen. Le fait de faire du sport de haut niveau signifie en général qu'on y a pris plaisir, mais qu'on peut perdre son plaisir. Ce peut être de le pratiquer, mais pas de le regarder. Ce peut être aussi qu'on a découvert d'autres plaisirs dans la pratique du sport notamment dans son analyse, dans la recherche d'amélioration.

On peut anticiper parce qu'il existe des *role models*. C'est toute la différence avec la pratique : on peut vouloir imiter Zidane si on est d'origine algérienne ou Michaël Jordan parce qu'on est Noir ou parce que, comme eux, on vient d'un milieu défavorisé. Peut-on trouver des modèles, qu'on souhaite imiter dans le monde de l'entraînement ? Déjà, il faut qu'il existe des exemples qu'on voudrait imiter. C'est un des problèmes pour ce qui concerne l'émergence d'entraîneurs. Pour vouloir devenir entraîneur, il faut découvrir des intérêts intrinsèques à l'activité et/ou voir des personnes qu'on admire faire le métier.

Outre vouloir passer les certifications, il faut aussi se signaler par son intérêt pour la pratique, manifester un goût pour la réflexion tactique, pour la compréhension du jeu. C'est ainsi qu'on relate souvent la carrière de l'entraîneur actuel de l'OM. Il parle avec l'entraîneur, il passe les consignes de jeu. En cyclisme, cela qu'on courra moins à l'instinct, mais qu'on cherchera à améliorer son matériel et ses techniques d'entraînement.

Peut-être, on l'a vu dans différents sports, une blessure, une non-sélection, le sentiment qu'on n'est plus à sa place vont faire s'orienter vers l'entraînement comme moyen de rester dans le sport. C'est qu'on appelle se signaler : se monter volontaire pour des tâches autres que celles d'exécutants. Dans les centres de formation de football, c'est une chose que certains font spontanément et que d'autres apprennent comme une tactique pour être bien vu : montrer à l'éducateur qu'on s'intéresse.

Etre choisi

Dire qu'on choisit d'être entraîneur, c'est aussi assister à la naissance progressive d'un intérêt pour une tâche. Le fait d'être choisi pour devenir éducateur dans un

club ou pour exercer certaines responsabilités comme être capitaine, porte-parole, d'occuper une position de réflexion sur le terrain jouent pour faire naître ou renforcer le désir. C'est l'importance du signal mais cette fois-ci, c'est celui qui est donné par le président, par l'entraîneur : on s'intéresse à moi, peut-être parce que j'ai signalé par mon comportement ou ma demande explicite que j'ai un intérêt pour un aspect du sport qui n'est pas le simple jeu. C'est ce jeu qu'exprime un des ces entraîneurs d'une équipe parisienne de National, issu de l'immigration africaine, qui explique aussi comment son propre entraîneur lui appris à aimer entraîneur et l'a incité à passer les diplômes. Dans les carrières d'entraîneur, il y a toujours un mentor, celui qui guide et qui fait découvrir. Le lien amical, le lien de travail constitue donc des éléments qui évitent d'assigner un individu à une simple tâche d'exécution. C'est aussi que l'individu a démontré des qualités sur le terrain et dans les relations avec le coach.

On peut être choisi, surtout si on recrute un haut cadre technique issu de l'immigration ou un entraîneur d'un club du Sud qui vient de monter en L1, parce qu'on pense qu'il est bon et parce que c'est une manière de secouer les habitudes d'un milieu sportif. On peut choisir, si on est président d'un club de football, de recruter des entraîneurs issus des quartiers parce qu'on veut développer son club, parce qu'on pense que pour faire face aux défis que représente la gestion d'un club en Seine Saint-Denis, il faut proposer aux jeunes joueurs des personnes qui sont comme eux, qui viennent des mêmes lieux, qui ont eu les mêmes problèmes à surmonter. On retrouve ici les logiques qui ont présidé à la dé-discrimination dans le sport américain. Peut-être l'objectif est un objectif de rentabilité, pour un club amateur c'est d'être attractif, de remporter des compétitions, d'éviter les difficultés qui arrivent aux autres. Certains diraient que ce sont de mauvaises raisons. Car l'éducateur sera donc choisi pour faire du social, pour établir de bonnes relations, pour tenir les jeunes. Mais comme le dit un témoin, il y a deux inconvénients qui peuvent être mis en avant. D'abord, le nom maghrébin qui peut faire peur restera caché et le responsable, l'entraîneur officiel ou le responsable technique sera un « Français ». Pourquoi ? Parce que, par exemple lorsqu'une équipe de jeunes d'un club veut se mettre au vert ou qu'on veut lui offrir une récompense, on pense qu'il sera plus facile de se loger dans certains endroits. Ensuite, parce qu'il y a le risque d'être réduit à n'être qu'un personnel de renfort qui sera coincé dans une « spécialité » (les jeunes). C'est le même processus pour les femmes qui sont restent quand elles entraînent spécialisées dans les filles ou dans les tâches sociales dans les clubs.

Mais l'avantage est considérable car la formation aux certifications sportives a un coût. Le BEES 1 en football coûte entre 1283 et 2253 euros. Pour les sportifs qui veulent se reconvertir dans l'encadrement, il y a donc un obstacle fondamental. Ce que ne connaissent pas les sportifs qui sont inscrits sur les listes de haut niveau dans la mesure où ce statut s'accompagne de la prise en charge de la formation qui permet d'assurer la reconversion.

Dernier point dans le « être choisi » et « le diplôme n'est pas tout », c'est que le recrutement des cadres techniques est aussi affaire de cooptation. Pourquoi retrouve-t-on d'anciens joueurs de L1 en L1, c'est parce que l'accès aux plus hauts diplômes est une stratégie fédérale, celle de la DTN qui veut avoir des cadres techniques de qualité. Ainsi, dans les épreuves des différents niveaux, la partie spécifique « football » est fondamentale. Logiquement, l'ancien joueur de L1 a des qualités techniques plus élevées que celui qui jouait en L2. Cet aspect de transmission d'un savoir-faire est prioritaire. Ainsi, un ancien international de l'équipe de 1998 peut expliquer qu'à la suite de la coupe du monde, trois joueurs avaient été sollicités pour entrer dans la carrière d'entraîneur et poussés à passer les diplômes. L'un est aujourd'hui entraîneur de l'OM, l'autre de l'équipe de France, le troisième, originaire de Guyane, s'est reconverti dans l'action du football humanitaire parce qu'il ne s'est vu proposer que la spécialité d'entraîneur de gardien de but. Si on est un joueur international, on peut estimer qu'on peut faire plus que d'entraîner les gardiens. Mais ceci peut arranger la reconversion de gardiens de but moins prestigieux.

Il y a un effet logique de solidarité professionnelle qui se légitime par le maintien du haut niveau technique et l'aide à ceux qui doivent trouver une position honorable.

On conclura en disant que dans la dernière promotion du DEPF figurent deux footballeurs issus des populations minoritaires : Sabri Lamouchi et Olivier Echouafni. Deux joueurs qui ont joué en L1, qui ont été fidèles, dont un a été international. Leur destin d'entraîneurs sera-t-il le même que Nourredine Kourichi, ancien joueur de Première division à son époque, fidèle à deux clubs du Nord de la France, titulaire du DEPF, et qui n'a jamais trouvé de place en Première division.

Une star peut-elle choisir d'être entraîneur ?

Les interrogations sur la place des populations minoritaires dans l'encadrement technique du sport sont posées depuis la Coupe du Monde 1998. Le football a connu depuis cette date des fortes transformations. Notamment, il fait émerger un

marché international du travail footballistique (on en dirait autant du basket-ball) et un phénomène de starisation, c'est le troisième marché du travail sportif.

L'hypothèse de l'égoïsme est celle qui est apparue à travers les commentaires sur les mauvais résultats de l'équipe de France. En gros, on dira que la star, c'est ainsi qu'on appelle les sportifs qui se trouvent sur le troisième marché, ne se préoccupe que d'elle-même. Est-ce nouveau ? Parmi les joueurs de 1998, deux sont entraîneurs de haut niveau et un a intégré le staff technique de l'équipe de France. Si on repart en arrière, il n'y a pas beaucoup d'exemples de footballeurs des équipes de coupe du Monde à être devenu entraîneur. On l'a remarqué au niveau international, les grandes stars ne font pas nécessairement de bons entraîneurs quand elles le deviennent. Les entraîneurs ont été de bons joueurs.

Pourquoi peu des grands noms de deux dernières décennies se sont tournés vers l'entraînement ? Une première réponse est de dire que la star a les moyens de vivre après sa vie sportive autrement qu'en étant entraîneur. La reconversion dans l'immobilier ou dans l'achat d'une entreprise (ce serait plutôt un phénomène post 1998 et pas d'une star) suffit. D'autant plus que la star a eu une mauvaise expérience de sa formation. Que la star a fait l'expérience de ce qu'était la vie au haut niveau et qu'elle ne veut pas devenir comme les entraîneurs qu'elle a côtoyés et ceci n'est pas propre au football, on l'a retrouvé dans un sport comme l'athlétisme : la vie d'entraîneur est vue comme trop stressante. Autres arguments : celui selon laquelle la star s'est coupée du monde ordinaire et a donc du mal à intégrer des préoccupations banales du fait qu'elle fréquente des milieux excitants (mode, show business) et qu'elle cherche à éventuellement à faire carrière dans les médias. On voit bien que la position de consultant est depuis assez longtemps une des reconversions des sportifs, et le football offre plus d'opportunités.

Enfin, on peut regrouper des arguments qui relèvent de la nouvelle économie du sport et des modes valorisation du sportif ? Par exemple, du fait des intérêts à changer de clubs fréquemment pour faire monter la valeur marchande, le lien de fidélité à un club qui est le pont qui permet la première socialisation à l'entraînement s'efface, ce touchera plus particulièrement les attaquants, qui sont d'ailleurs généralement considérés comme des égoïstes. Une star, surtout les dernières générations, a quitté le club formateur ou son premier club pro trop tôt pour se signaler (par sa fidélité, son travail, son abnégation, sa connaissance technique) auprès de ceux qui pourraient faire appel à lui plus tard.

Ici, on peut reprendre ici la thèse du changement dans la socialisation des sportifs : devenir footballeur pour des jeunes venant des cités ne renvoient plus aux idéaux

éducatifs ou de labeur, de plus le capital scolaire qui était très valorisé dans la classe ouvrière traditionnelle ne l'est plus, ce qui a des implications sur le fait de considérer que la voie de la certification est une voie possible. Le rapport relevé plus haut à l'expérience des centres de formation, mais aussi des relations tendues avec les clubs, entraîneurs et présidents, lors des négociations ne prédispose pas à voir la tâche d'entraîneur en tant que vie dans un club comme une tâche intéressante.

Ce qu'on peut dire du football, peut-on le dire pour d'autres sports ? Oui, sans doute, à partir du moment où il y a médiatisation. Et sans doute aussi dans un contexte où dans ces sports médiatisés ou bien implantés dans les quartiers des nouvelles classes populaires attirent vers le sport d'élite ceux pour qui c'est une voie de mobilité sociale.

Terminons sur un phénomène intéressant. Aujourd'hui, on peut penser que, à l'exemple parisien, il y aura de plus en plus d'entraîneurs venant des populations minoritaires dans les divisions « amateur » les plus élevées. Parallèlement, on peut penser que la mondialisation du football, comme en témoigne le Paris Saint-Germain, Monaco ou les clubs anglais, ou le développement du football en Chine, peuvent développer d'autres positions dans le football, celle d'ambassadeur ou d'intermédiaire entre le club et les joueurs. Desailly, ambassadeur de l'équipe de France en Afrique, Vieira pour Manchester City, Zidane pour le Real de Madrid et peut-être Thierry Henry pour Arsenal, ou Makelele auprès des joueurs du club, comme Zidane parrainant Benzema, en sont des manifestations.

Etre deux fois plus fort

On terminera par ces propos. Comme l'on dit les rares personnes qui ont pu traverser toutes les épreuves, « *il faut être deux fois plus fort. Il ne faut jamais penser que les choses viendront toute seule, il faut toujours montrer qu'on peut faire plus, et il faut le faire.* » Ce qui est sous-entendu est qu'il faut anticiper la difficulté pour avoir la bonne attitude au moment voulu, ne pas se décourager. A contrario, s'il faut anticiper la difficulté pour avoir une chance de réussite, on peut aussi anticiper l'échec. Et ici, de la même façon que l'anticipation vient d'une socialisation familiale qui apprend à affronter des obstacles, la socialisation peut aussi contribuer à anticiper l'échec et à refuser de s'engager dans une voie qui n'est pas faite « pour moi » ou « pour nous ». Voilà une des clés de la dynamique des carrières des minorités. Et comme l'a dit un DTN d'escrime qui au moment de sa nomination par le Ministère s'est vu opposer par son président « qu'on ne peut avoir de Noir

ici », sans doute ce que Jean Tigana a entendu lorsqu'il a postulé pour être sélectionneur de l'équipe de France, c'est d'autant plus dur qu'il avait le sentiment d'avoir tout fait : un français correct, aucun accent manifestant ses racines, tiré à quatre épingles, rien qui le distinguait du bureau de la fédération, sauf la couleur de peau.

Epilogue

Pourquoi le sport a-t-il plus de mal à identifier les problèmes ? L'absence de données sur la question du racisme et de la discrimination dans le sport est significative de plusieurs choses. D'abord de la trop récente promotion du sport comme fait digne d'intérêt, du mépris dans lequel il a été tenu pendant longtemps et qui fait qu'on ne lui accorde pas l'attention qu'il mérite. La faible connaissance du racisme et de la discrimination va de paire avec une sociologie ou une histoire du sport peu développée. C'est aussi, comme il a été souvent dit, la difficulté, propre à la société française à affronter la question du racisme et de la discrimination. Mais c'est aussi la difficulté du monde du sport à se décrire autrement que sous l'apparence du monde vertueux. Il en est du racisme ce qu'il en est du dopage ou de la violence : ce sont des maux dont on considère qu'ils viennent de l'extérieur et dont le sport ne saurait être tenu pour responsable. Le sport est une institution qui comme toutes les institutions a tendance à se protéger pour défendre son intégrité et à ne pas vouloir laisser prise aux atteintes venant de l'extérieur, de maintenir la façade et de vouloir, lorsqu'il y a problème, « laver le linge sale en famille ». Car il y a un paradoxe du sport : d'un côté est proclamée l'égalité et la méritocratie, et on est donc en droit dans un monde qui ne connaît pas de discrimination, pas de racisme. Mais ces valeurs égalitaires et méritocratiques vont avec la surreprésentation des minorités dans certains sports et des mécanismes forts de discrimination comme en témoignent de la sous représentation des femmes et des membres des populations issues des différentes immigrations africaines et maghrébines dans le monde des élus.

Si la pratique est ouverte à la diversité, si la structure publique du sport d'élite et celle du sport professionnel favorisent cette ouverture, il est patent que les règles électives, que ce soit les élections par collège ou la non-limitation des mandats au sein des fédérations, favorisent l'entre-soi et sont hostiles au changement. Mais la force du préjugé reste forte et la sensibilisation à ce phénomène est une nécessité. Parce que si le racisme est bien présent, toute une partie des mécanismes qu'on pu identifier sont moins l'effet d'une visée raciste que du fonctionnement des manières de faire et des réticences à prendre des risques qui laissent les choses en l'état.

Certaines fédérations se sont engagées dans cette voie, au moins en accroissant la connaissance qu'elle a sur ses fonctionnements et les phénomènes qu'elle est amenée à gérer. Qu'en sera-t-il pour les autres ?

TABLE DES MATIERES

LE PROBLEME POSE p.3

Des enjeux et des questions p.3

Sept principes pour envisager la question p.7

Problématique p.9

Faire confiance p.12

Méthodologie p. 13

A qui s'intéresse-t-on ? p. 13

Comment a-t-on procédé ? p. 16

Plan suivi p. 19

1. UN ETAT DE LA SITUATION

Tableau 1 : Femmes et minoritaires aux JO d'été p. 21

Tableau 2 : Surreprésentation et sous-représentation dans les sports collectifs p. 23

Tableau 3 : Les minoritaires dans les sports collectifs professionnels p. 24

Tableau 4 : Les minoritaires dans les équipes de France p.24

Tableau 5 : Boxeurs, cadres et élus p. 25

Tableau 6 : La place des femmes dans le sport en France p. 26

Tableau 7 : Les femmes dans les fédérations sportives p. 27

Tableau 8 : Hommes et femmes dans l'encadrement du sport p.27

Tableau 9 : Equipes de France en Coupe du Monde p.28

Tableau 10 : Les niveaux du football p 29

Tableau 11 : Le district de Seine Saint-Denis p. 31

Tableau 12 : Estimation du marché du travail sportif p. 32

Tableau 13 : Marché du travail footballistique p. 34

Tableau 14 : Déperdition ? p. 35

2. CADRE PROBLEMATIQUE

DEFINIR LES TERMES p. 36

Discrimination p. 36

Désintérêt, affinités et préférences p. 38

Racisme ou racismes p. 41

Racisme

Race ou culture, race ou ethnie

Les différentes expressions du racisme

DES MODELES EXPLICATIFS p. 47

Explications individualistes p.47

Qui discriminent ?

Capital humain et préférences

Discrimination statistique et incertitude

Anticipation, effets pervers et renforcement

Avoir un projet

De l'individuel au structurel

Explications collectives et institutionnelles p. 51

Pré-discrimination ou socialisations différenciées

Fermeture et luttes collectives

Les deux marchés du travail**Discrimination institutionnelle : ce qui est bon pour...****Les modalités d'accès***Doubles standards**Réseaux et homophilies**Feedback et amplification**Structure d'opportunité et effet de cheminement***A quelles conditions une activité est-elle moins discriminée ? p. 67****3. CE QUE NOUS APPREND LE SPORT AMERICAIN DE LA DISCRIMINATION****Pourquoi le sport américain p. 70***Place du sport dans la société et dans le monde académique**Un état des lieux***La surreprésentation des minorités p. 72***Raison sportive, raison économique**Rappel historique***Causes génétique sou causes sociales ?***Thèse génétique**Précautions sociologiques***La spécialisation sportive****Le processus de spécialisation****Structure d'opportunité****Une stratégie collective ? p. 82***L'attraction d'une sous-culture**Deux cultures du sport ?**Les risques du sport***La sous-représentation : devenir entraîneur(e)s ou dirigeant(e)s p. 86***L'inégale répartition des minorités selon les aspects du sport**Stacking**Préjugés et stéréotypes**L'effet de cheminement**Modèles de référence et amplification***Les carrières des coaches noirs p.89***La démographie des sports**Isomorphie**Formation sur le tas et signal**Homophilie et appartenance aux réseaux***Quelles leçons à retenir de l'exemple américain ? p. 93****4. LES EPREUVES DES SPORTIFS****Pourquoi des épreuves ? p. 95***Faire son chemin dans la pratique**Deux voies d'accès au marché du travail sportif***Le sport et les populations minoritaires p. 97***La place du sport dans la société française**Où situer les minorités par rapport aux statistiques de la pratique sportive ?**Le sport, marqueur d'intégration***L'accès à la pratique p. 103***Absences de barrières juridiques dans l'accès au sport*

Des barrières économiques**S'inscrire dans un club est une démarche sociale****L'épreuve des cultures sportives***Les représentations de ce qui convient**Maillage du territoire**Les sports et l'immigration**Le cas du cyclisme**L'entretien du rêve : football et basket***Le sport d'élite comme correcteur ? p. 111****La course aux médailles et ses dispositifs****Les passeurs***Politiques fédérales**Les collectivités locales et les dispositifs de politiques publiques***Etapes et arbitrages p. 115****La sélection****Les arbitrages****L'épreuve du racisme p. 118****Quelles preuves ?****Les joueurs et le public****Joueurs contre joueurs***Se soutenir dans les épreuves et gérer une carrière : se regrouper***L'usage des catégories d'analyse et le racisme symbolique****Comment discrimination sociale et discrimination raciale interagissent-elles ? p. 127****Le grand Noir et le bon Arabe***Travail et talent**Comment on devient un grand noir athlétique**Les inconvénients d'un stéréotype positif**Le bon Arabe***DEVENIR ENTRAINEUR p. 138****Le diplôme ne suffit pas p. 138****Dispositifs et règles****Qui sont les entraîneurs de haut niveau ?****Dans le football professionnel ?****Les entraîneurs des minorités****Comment ? p. 143****Choisir d'être entraîneur ?****Etre choisi ?****Une star peut-elle devenir entraîneur ?****Etre deux fois plus fort p. 149****EPILOGUE p.150**